

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À  
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI  
COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DE LA MAÎTRISE EN ÉTUDES ET INTERVENTIONS RÉGIONALES

Par  
Mélanie Turgeon

Les Couillard et la seigneurie de Beaumont  
à l'époque de la Nouvelle-France

Le 15 avril 2003



### Mise en garde/Advice

Afin de rendre accessible au plus grand nombre le résultat des travaux de recherche menés par ses étudiants gradués et dans l'esprit des règles qui régissent le dépôt et la diffusion des mémoires et thèses produits dans cette Institution, **l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** est fière de rendre accessible une version complète et gratuite de cette œuvre.

Motivated by a desire to make the results of its graduate students' research accessible to all, and in accordance with the rules governing the acceptance and diffusion of dissertations and theses in this Institution, the **Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** is proud to make a complete version of this work available at no cost to the reader.

L'auteur conserve néanmoins la propriété du droit d'auteur qui protège ce mémoire ou cette thèse. Ni le mémoire ou la thèse ni des extraits substantiels de ceux-ci ne peuvent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

The author retains ownership of the copyright of this dissertation or thesis. Neither the dissertation or thesis, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

## RÉSUMÉ

L'histoire de la Nouvelle-France, plus précisément celle des seigneuries laïques à l'époque du régime français, même si elle remonte à plus de 300 ans, reste méconnue. Cela vient probablement du fait que l'historiographie concernant le régime seigneurial est assez limitée. Ainsi, l'étude de la seigneurie de Beaumont de 1672, année où celle-ci fut concédée à Charles-Thomas Couillard, sieur des Islets, jusqu'à la fin du régime français, nous semble représentative de cette période. Nous ne pouvons faire l'étude d'une seigneurie sans parler de l'environnement dans lequel elle se situe. Dès le XV<sup>e</sup> siècle, les Européens entreprennent de nombreux voyages à travers tout l'Atlantique afin de découvrir un passage pour rejoindre les pays asiatiques. Comme l'Europe dépend de la Méditerranée, il devenait donc nécessaire, afin de réduire les coûts des produits asiatiques, d'atteindre directement les pays producteurs. Après de nombreux voyages, la France revendiquera les terres allant de la Floride au Cap-Breton : la Nouvelle-France. Pendant longtemps, les autorités françaises essaient, sans succès, de coloniser la Nouvelle-France. C'est finalement au XVII<sup>e</sup> siècle que la métropole française y instaure le régime seigneurial, constituant le fondement sur lequel s'organise toute la société rurale. Ce régime est en fait un système qui accorde des portions de terres à des seigneurs afin que ceux-ci y établissent des habitants, soumis à des droits et à des devoirs réciproques sous la surveillance de l'État. Ce régime seigneurial restera en place, malgré la Conquête de la Nouvelle-France par les Anglais en 1760, jusqu'en 1854, année où il sera aboli par une loi du Canada-Uni.

L'histoire de la région de la Côte-du-Sud, où se situe la seigneurie de Beaumont, remonte aux débuts de la colonisation de la vallée du Saint-Laurent. Ainsi, dès le XVII<sup>e</sup> siècle, quelques immigrants de la France et d'autres censitaires issus des environs, décident de s'y établir. Deux principaux traits dominent le paysage sudcôtois : les montagnes et la plaine du Saint-Laurent. Bien entendu, c'est le fleuve Saint-Laurent qui est le plus important cours d'eau de cette région. Or, c'est à cette époque que Charles-Thomas Couillard, fils de Guillaume Couillard et de Guillemette Hébert (fille de Louis Hébert), se fit concéder par l'intendant Talon, la seigneurie de Beaumont. Tout au long de sa vie, le premier seigneur de Beaumont se consacra au développement de sa seigneurie. En outre, il y construisit son manoir ainsi qu'un moulin à farine et un moulin à scie. Dès 1681, la seigneurie de Beaumont compte 53 personnes; 15 maisons y ont été

construites et 66 arpents de terre ont été mises en valeur. Le premier seigneur de Beaumont mourut en 1715. Il avait concédé pas moins de 42 censives. C'est l'un de ses fils, Charles-Marie, qui devint le deuxième seigneur de Beaumont. Cependant, deux ans avant la mort de son père, Charles-Marie s'était fait concéder l'espace se trouvant à l'arrière de la seigneurie de Beaumont. En 1723, il rendit foi et hommage au château Saint-Louis de Québec devant l'intendant Bégon et il lui remit son aveu et dénombrement qui nous permirent de constater une augmentation significative du nombre de censitaires, depuis 1681. Ainsi, tout comme son père avant lui, Charles-Marie se consacra au développement de sa seigneurie, tout au long de sa vie. Il concéda pas moins de 48 censives. À sa mort, c'est son fils, Charles-Marie, qui devint le troisième seigneur de Beaumont. Cependant, comme il était mineur, c'est sa mère qui administra la seigneurie pendant quelques années. Ainsi, la gestion de la seigneurie de Beaumont par les seigneurs Couillard s'étendit sur un siècle et demi.

Or, nous ne pouvons retracer l'histoire de la seigneurie de Beaumont sans parler de ceux qui l'ont humanisée, c'est-à-dire les censitaires. Tout au long du régime seigneurial, les censitaires qui prenaient possession de leur concession devaient d'abord abattre des arbres, défricher, construire leur maison et les dépendances et enfin, mettre en culture leur terre. Ceux de Beaumont ont colonisé le premier rang, le troisième rang et une partie du deuxième rang. Or, comment une famille, en particulier, procède-t-elle au fil des générations pour humaniser l'environnement ? C'est ce que nous avons voulu savoir en retenant une famille pionnière, qui fut étroitement liée avec la famille seigneuriale, soit celle de Zacharie Turgeon et de ses descendants. Zacharie Turgeon passa son enfance sur la seigneurie de Beauport. En 1694, il vint s'installer sur la seigneurie de Beaumont. Tout au long de sa vie, il cultiva sa terre et prit soin de bien établir ses enfants. Entre autres, il acheta une terre et la revendit plus tard à l'un de ses fils. Il se porta également garant de deux autres de ses fils pour l'achat d'une autre terre. C'est ainsi que la plupart de ses enfants demeurèrent sur la seigneurie de Beaumont. Or, Louis, fils d'un modeste censitaire et l'un des petits-fils de Zacharie Turgeon, épousa la fille du deuxième seigneur de Beaumont. Par la suite, il devint marchand et c'est l'un de ses fils qui devint le quatrième seigneur de Beaumont en plus d'occuper une fonction de notaire.

## REMERCIEMENTS

Nous adressons nos plus sincères remerciements à Monsieur André Côté, Ph.D. en histoire et professeur à l'Université du Québec à Chicoutimi qui a bien voulu diriger cette recherche. Ses connaissances historiques, plus spécialement celles concernant la Nouvelle-France, et ses conseils judicieux nous ont guidée tout au long de ce travail. Nos remerciements vont aussi au personnel des Archives nationales du Québec à Chicoutimi qui, tout au long de cette recherche, a mis à notre disposition les nombreux documents que nous avons consultés. Et, un merci tout spécial à Monsieur Éric Couture pour ses magnifiques photographies de Beaumont ainsi que pour son soutien constant.

## TABLE DES MATIÈRES

Résumé.....	ii
Remerciements.....	iv
Table des matières.....	v
Liste des cartes.....	viii
Liste des annexes.....	ix
Liste des tableaux.....	x
Introduction.....	1
Chapitre 1. L'environnement rural.....	7
1. Les débuts de la Nouvelle-France.....	8
2. Le régime seigneurial.....	10
3. La Côte-du-Sud.....	18
4. La seigneurie de Beaumont.....	26
Chapitre 2. Les seigneurs Couillard : gestionnaires de l'humanisation.....	30
1. Les ancêtres des seigneurs de Beaumont.....	30
2. Charles-Thomas Couillard (1647-1715) : 1 <sup>er</sup> seigneur de Beaumont.....	33
2.1. La famille de Charles-Thomas.....	33
2.2. La gestion de la seigneurie.....	35

3.	Charles-Marie Couillard (1675-1753) : 2 <sup>e</sup> seigneur de Beaumont.....	44
3.1.	La famille de Charles-Marie.....	44
3.2.	La gestion de la seigneurie.....	45
4.	Charles-Marie Couillard (1733-1819) : 3 <sup>e</sup> seigneur de Beaumont.....	61
4.1.	La famille de Charles-Marie.....	61
4.2.	La gestion de la seigneurie.....	63
Chapitre 3. Les censitaires : acteurs de l'humanisation.....		67
1.	Les censitaires de Beaumont.....	68
1.1.	Les censitaires et leurs censives en 1723.....	71
1.2.	Les censitaires et leurs censives en 1770.....	77
2.	La famille de Zacharie Turgeon et ses descendants.....	80
2.1.	Les ancêtres de la famille de Zacharie Turgeon.....	80
2.2.	Zacharie Turgeon (1664-1743).....	82

2.3. Louis Turgeon (1695-1776).....	86
2.4. Louis Turgeon (1730- ? ).....	90
Conclusion.....	93
Bibliographie.....	96
Cartes.....	107
Annexes.....	115
Tableaux.....	134
Liste des sigles.....	169



## LISTE DES CARTES

- **Carte #1** : La Nouvelle-France au XVII<sup>e</sup> siècle
- **Carte #2** : La géographie seigneuriale en 1760 : la région de Québec
- **Carte #3** : Les seigneuries de la Côte-du-Sud
- **Carte #4** : La Côte-du-Sud contemporaine
- **Carte #5** : Le relief de la Côte-du-Sud
- **Carte #6** : La seigneurie de Beaumont et son augmentation (Saint-Charles)
- **Carte #7** : La seigneurie de Beaumont en 1723 selon l'aveu et dénombrement
- **Carte #8** : La seigneurie de Beaumont

## LISTE DES ANNEXES

- **Annexe #1** : Portrait de Guillaume Couillard
- **Annexe #2** : Généalogie des Couillard
- **Annexe #3** : Armoiries de Guillaume Couillard
- **Annexe #4** : Signature de Charles-Thomas Couillard de Beaumont, 1<sup>er</sup> seigneur
- **Annexe #5** : Armoiries des Couillard de Beaumont
- **Annexe #6** : Armoiries des Pasquier de Franclieu
- **Annexe #7** : Transcription du contrat de concession du fief et seigneurie de Beaumont à Charles Couillard sieur des Islets
- **Annexe #8** : Signature de Charles-Marie Couillard de Beaumont, 2<sup>e</sup> seigneur
- **Annexe #9** : La légende du trésor du moulin Péan
- **Annexe #10** : Signature de Charles-Marie Couillard de Beaumont, 3<sup>e</sup> seigneur
- **Annexe #11** : Généalogie des Turgeon
- **Annexe #12** : Signature de Zacharie Turgeon
- **Annexe #13** : Signature de Louis Turgeon

## LISTE DES TABLEAUX

- **Tableau #1** : Le recensement de 1681
- **Tableau #2** : Moyenne d'âge des enfants morts en bas âge et au mariage de la famille Couillard
- **Tableau #3** : Liste des censitaires du premier rang de la seigneurie de Beaumont en 1723
- **Tableau #4** : Liste des censitaires du deuxième rang de la seigneurie de Beaumont en 1723
- **Tableau #5** : Liste des censitaires du troisième rang de la seigneurie de Beaumont en 1723
- **Tableau #6** : Inventaire de biens de Charles-Marie Couillard de Beaumont et Marie-Françoise Couture
- **Tableau #7** : Superficie des terres du 1<sup>er</sup> rang de la seigneurie de Beaumont en 1723
- **Tableau #8** : Superficie des terres du 2<sup>e</sup> rang de la seigneurie de Beaumont en 1723
- **Tableau #9** : Superficie des terres du 3<sup>e</sup> rang de la seigneurie de Beaumont en 1723
- **Tableau #10** : nombre d'arpents en labour du 1<sup>er</sup> rang de la seigneurie de Beaumont en 1723
- **Tableau #11** : nombre d'arpents en prairie du 1<sup>er</sup> rang de la seigneurie de Beaumont en 1723
- **Tableau #12** : nombre d'arpents en labour du 2<sup>e</sup> rang de la seigneurie de Beaumont en 1723
- **Tableau #13** : nombre d'arpents en labour du 3<sup>e</sup> rang de la seigneurie de Beaumont en 1723
- **Tableau #14** : nombre d'arpents en prairie du 3<sup>e</sup> rang de la seigneurie de Beaumont en 1723
- **Tableau #15** : Superficie des terres de la seigneurie de Beaumont en 1770
- **Tableau #16** : Inventaire de biens de Louis Turgeon et de Marie-Angélique Couture
- **Tableau #17** : Inventaire de biens de Louis Turgeon et de Marie-Françoise Couillard de Beaumont

## INTRODUCTION

Selon l'historien Marc Bloch, on doit comprendre le passé à partir du présent et comprendre le présent à la lumière du passé.<sup>1</sup> Passionnée d'histoire, c'est donc dans cette optique que nous avons décidé de produire un mémoire qui portera sur l'évolution d'une seigneurie laïque : la seigneurie de Beaumont au temps de la Nouvelle-France. Notre étude s'étendra de 1672, année où la seigneurie de Beaumont fut concédée à Charles Couillard des Islets, jusqu'à la fin du régime français.

L'historiographie qui concerne le régime seigneurial est peu développée. Mentionnons d'abord l'étude de Louis Lavallée : *La Prairie en Nouvelle-France 1647-1760*<sup>2</sup>, qui porte sur l'histoire d'une seigneurie appartenant aux Jésuites. Ajoutons le livre de Sylvie Dépatie, de Mario Lalancette et de Christian Dessureault :

---

<sup>1</sup>. Marc Bloch, *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*, Paris, Colin, 1993, p.19.

<sup>2</sup>. Louis Lavallée, *La Prairie en Nouvelle-France, 1647-1760. Étude d'histoire sociale*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1993, 301 pages.

*Contributions à l'étude du régime seigneurial canadien.*<sup>3</sup> Les auteurs abordent l'histoire de trois seigneuries ecclésiastiques : celle de l'Île-Jésus appartenant au Séminaire de Québec, celle de l'Île-aux-Coudres appartenant également au Séminaire de Québec, et celle du Lac-des-Deux-Montagnes appartenant aux Sulpiciens de Montréal. Citons finalement l'ouvrage de Bernard Audet : *Avoir feu et lieu dans l'Île d'Orléans au XVII<sup>e</sup> siècle*<sup>4</sup> qui porte sur la seigneurie laïque de l'Île d'Orléans.

Parmi les ouvrages complémentaires qui nous furent très utiles, mentionnons ceux de Marcel Trudel sur la Nouvelle-France<sup>5</sup> et le régime seigneurial<sup>6</sup>, ceux de Guy Frégault portant sur la civilisation en Nouvelle-France<sup>7</sup> et sur la guerre de la Conquête,<sup>8</sup> et celui de

---

<sup>3</sup>. Sylvie Dépatie, Mario Lalancette et Christian Dessureault, *Contributions à l'étude du Régime seigneurial Canadien*, Québec, Hurtubise HMH, 1987, 290 pages.

<sup>4</sup>. Bernard Audet, *Avoir feu et lieu dans l'Île d'Orléans au XVII<sup>e</sup> siècle*, Québec, Les Presses de L'Université Laval, 1990, 271 pages.

<sup>5</sup>. Marcel Trudel, *Initiation à la Nouvelle-France*, Histoire et institutions. Montréal, Holt, Rinehart et Wilson, 1968, 323 p.

<sup>6</sup>. Marcel Trudel, *Le régime seigneurial*, Ottawa, 1971, 24 p.

<sup>7</sup>. Guy Frégault, *La civilisation de la Nouvelle-France 1713-1744*. Bibliothèque québécoise, 1990. 289 pages.

<sup>8</sup>. Guy Frégault, *Histoire de la Nouvelle-France : La guerre de la conquête 1754-1760*. Montréal, Fides. 1975 314 pages.

Pierre-Georges Roy qui relate l'histoire de Beaumont <sup>9</sup>. Ajoutons les livres sur l'histoire de la Côte-du-Sud d'Alain Laberge <sup>10</sup> et de Jacques Saint-Pierre <sup>11</sup>, puis l'étude de Bertrand Drapeau : *Provenance d'un héritage*. <sup>12</sup>

Le présent mémoire sera composé de trois chapitres. Le premier concerne l'environnement rural à l'intérieur duquel vécurent les seigneurs et les censitaires. Ensuite, dans le second chapitre, on verra à l'œuvre les gestionnaires de l'humanisation de la seigneurie de Beaumont que furent les seigneurs. Nous analyserons la famille Couillard, soit sa généalogie, ses relations sociales et familiales, sa fortune ainsi que la gestion qu'elle fit de sa seigneurie. Le troisième chapitre abordera les acteurs de l'humanisation que l'on nomme censitaires. Nous développerons notre matière en deux temps : nous donnerons d'abord une vue générale de ces habitants en 1723 et en

---

<sup>9</sup> . Pierre-Georges Roy, *À travers l'histoire de Beaumont*. Lévis, 1983, 1943. 309 pages.

<sup>10</sup> . Alain Laberge, Martine Côté, Diane et Jacques Saint-Pierre et Yves Hébert. *Histoire de la Côte-du-Sud*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1993. 644 pages.

<sup>11</sup> . Jacques Saint-Pierre, *La Côte-du-sud*. Canada, Les Éditions de l'IQRC. 2000. 176 pages.

<sup>12</sup> . Bertrand Drapeau, *Provenance d'un héritage*. Québec, Association des familles Drapeau Inc, 2000. 194 pages.

1770, puis nous retiendrons à titre d'exemple une famille, soit les Turgeon. Nous étudierons leurs relations sociales, leurs activités multiples et leur fortune, en vue de montrer les efforts que firent ces pionniers pour humaniser la vallée du Saint-Laurent.

La méthodologie que nous avons retenue est celle de l'école française des Annales. Il s'agit d'une école historique qui a systématisé l'histoire sociale et économique, sur la base d'études sérielles et quantitatives. Elle a vu le jour au début des années 1930 avec la revue *Les Annales* fondée par Marc Bloch et Lucien Febvre. Ce courant, contrairement à l'école positiviste, néglige l'événement et insiste sur la longue durée en déplaçant son attention de la vie politique vers l'activité économique, l'organisation sociale et la psychologie collective. Ce courant s'efforce également de rapprocher l'histoire des autres sciences humaines que sont la géographie, l'économie, la démographie, la sociologie, l'ethnographie et la linguistique. Les tenants de cette école relèguent l'événementiel au second plan. Ils privilégient la manière de vivre des hommes, la conception qu'ils ont d'eux-mêmes, de leur propre corps, de leur

existence familiale. Ils ne s'intéressent plus seulement aux élites mais aussi aux gens « ordinaires ». Parmi les principaux noms, citons, outre les fondateurs que l'on vient de voir, Fernand Braudel, Pierre Goubert, Emmanuel Le Roy Ladurie et Robert Mandrou. Selon eux, l'historien doit avoir la passion de comprendre, ce qui implique qu'il renonce, autant que possible, au jugement de valeur. En conséquence, l'historien doit se livrer à une sorte de purification, en se débarrassant de ses préjugés, de ses sentiments et de ses références intellectuelles.<sup>13</sup>

Les principales sources documentaires de notre étude sont les minutes notariales, notamment les contrats de mariage, les contrats de concessions, de ventes et d'inventaires de biens. La consultation de ces pièces s'appuie sur des outils de base tels les inventaires de

---

<sup>13</sup>. Guy Bourdé, Hervé Martin, *Les écoles historiques*, Paris, Seuil, 1983, pp. 215-243.



Pierre-Georges Roy <sup>14</sup> et la banque de données Parchemin.

---

<sup>14</sup> . Pierre-Georges Roy, *Inventaire des concessions en fief*, 6 volumes, Beauceville, L' « Éclaireur » , Limitée, 1927-1929.  
Pierre-Georges Roy, *Inventaire des contrats de mariage du Régime français*, 6 volumes, Québec, 1937-1938.  
Pierre-Georges Roy, *Inventaire des testaments, donations et inventaires de biens du Régime français*, 3 volumes, Québec, 1941.  
Pierre-Georges Roy et Antoine Roy, *Inventaire des greffes des notaires du Régime français*, 27 volumes, Québec, 1943-1976.  
Pierre-Georges Roy, *Inventaire des jugements en Conseil Supérieur de la Nouvelle-France*, 7 volumes, Beauceville, L' « Éclaireur » , Limitée, 1932-1935.  
Pierre-Georges Roy, *Inventaire des insinuations de la prévôté de Québec*, 3 volumes, Beauceville, L' « Éclaireur » , Limitée, 1936-1939.  
Pierre-Georges Roy, *Inventaire des insinuations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France*, Beauceville, L' « Éclaireur » , Limitée, 1921.  
Pierre-Georges Roy, *Inventaire d'une collection de pièces judiciaires, notariales etc.*, 2 volumes, Beauceville, L' « Éclaireur » , Limitée, 1917.  
Pierre-Georges Roy, *Inventaire des ordonnances des Intendants*, 4 volumes, Beauceville, L' « Éclaireur » , Limitée, 1919.

## CHAPITRE I

### L'ENVIRONNEMENT RURAL

La vie quotidienne des ruraux est étroitement liée à l'environnement. Les paysages, la nature du sol, les structures agraires, les forêts, les cours d'eau, le climat, la flore et la faune amènent les hommes à développer des comportements qui vont leur permettre d'assurer leurs besoins essentiels que sont l'alimentation, l'habitat et l'habillement.

Les pages qui suivent veulent faire ressortir quelques aspects de l'environnement à l'intérieur duquel vécurent les seigneurs et les censitaires à l'époque de la Nouvelle-France. La matière abordée s'articulera autour de quatre idées principalement : 1) les débuts de la Nouvelle-France, 2) le régime seigneurial, 3) la Côte-du-Sud, et 4) la seigneurie de Beaumont.

## 1. Les débuts de la Nouvelle-France

Nous devons bien admettre que c'est depuis des millénaires que l'humanité se demande ce qu'il y a par delà l'Atlantique. Déjà à l'époque de l'Antiquité, certains savants comme Platon, Aristote et Sénèque, s'interrogeaient à ce sujet. Cependant, au XV<sup>e</sup> siècle, une urgence économique s'ajoutera à la curiosité scientifique puisque l'Europe dépend de la Méditerranée et qu'il devient nécessaire, afin de réduire le coût des produits asiatiques, d'atteindre directement les pays producteurs. De plus, les mines d'or d'Europe ne suffisant plus, il faut donc que celle-ci trouve de nouveaux gisements de métaux précieux à l'extérieur de son espace. Afin de répondre à ces impératifs, l'Europe fera entreprendre par des navigateurs de longs voyages à travers l'Atlantique. Cinq pays vont participer à cette gigantesque aventure : le Portugal, l'Espagne, la Hollande, l'Angleterre et la France. À la suite de nombreux voyages, tous plus fructueux les uns que les autres, la France revendiquera l'espace allant de la Floride au Cap-Breton. On lui donnera le nom de Nouvelle-France.

Or, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, aucun Européen n'habite encore le Canada. À partir de 1580, des marchands organisent des voyages de traite sur les côtes du Saint-Laurent. C'est désormais sur le commerce des fourrures que va s'appuyer la colonisation. En 1627, le cardinal Richelieu fonde une puissante société : la Compagnie des Cent-Associés. On lui concède, en fief et seigneurie, tout le continent nord-américain depuis la Floride jusqu'au pôle (carte 1). Cet immense espace est accordé pour fins de peuplement. Les Associés doivent, au cours des quinze premières années, y envoyer 4 000 personnes qu'ils devront entretenir pendant 36 mois.<sup>15</sup> En 1663, la Compagnie est dissoute. Le peuplement a connu un accroissement, mais pas en lien direct avec les Cent-Associés. Ce sont des particuliers et des communautés religieuses, comme les Ursulines, les Hospitalières et les Sulpiciens, qui mirent véritablement en mouvement la colonisation de la vallée du Saint-Laurent. Leur œuvre marquera l'évolution de la Nouvelle-France.

---

<sup>15</sup>. Marcel Trudel, *Initiation à la Nouvelle-France*, Histoire et institutions, Montréal, Holt, Rinehart et Wilson. 1968, p.49.

## **2. Le régime seigneurial**

Le régime seigneurial constitue un modèle de structure agraire qui a connu son apogée en Europe dès l'époque féodale ( XI<sup>e</sup> - XIII<sup>e</sup> siècles). C'est au XVII<sup>e</sup> siècle qu'il est instauré en Nouvelle-France par la métropole française dont l'objectif est de coloniser cet immense territoire. C'est un pilier sur lequel repose l'ensemble du monde rural. En effet, ce système constitue le fondement sur lequel s'organisa la société rurale. Aux lendemains de la Conquête de la Nouvelle-France par les Anglais en 1760, le régime seigneurial restera en place dans la vallée du Saint-Laurent jusqu'en 1854, alors qu'il sera aboli par une loi du Canada-Uni.

Demandons-nous ici en quoi consiste le régime seigneurial canadien. Il s'agit d'un système qui accorde à des entrepreneurs appelés seigneurs, une portion plus ou moins grande de terre pour y établir des habitants, en fixant d'avance et d'une façon précise des

droits et devoirs réciproques dont l'État se réserve la surveillance.<sup>16</sup>

Ainsi, le régime seigneurial se définit surtout par la présence d'un système de droits et de devoirs qui détermine et qui limite les pouvoirs respectifs des principaux acteurs de la seigneurie. Afin de bien saisir la nature même du régime seigneurial, il importe ici de s'attarder quelque peu sur la nature des droits et devoirs des seigneurs et des censitaires.

D'une part, le seigneur profite de droits honorifiques et de droits onéreux fondés sur des titres et exercés sous la surveillance de l'État. Dans une société où l'honneur était la récompense la plus fréquente, il convenait d'en accorder le plus possible au seigneur : on lui rend donc des honneurs ecclésiastiques et des honneurs civils.<sup>17</sup> Le seigneur a ainsi droit, dans l'église, à un banc gratuit au premier rang du côté droit et l'on prie pour lui et sa famille aux prières du prône. Dans les processions, puisque le seigneur a préséance sur le peuple, il vient

---

<sup>16</sup>. Marcel Trudel, *Le régime seigneurial*. Ottawa, 1971, p. 3.

<sup>17</sup>. Ibid., p. 11.

tout de suite après le curé. Il a également droit à l'inhumation dans l'église, sous le banc seigneurial.

Viennent ensuite les honneurs civils. Les censitaires ont le devoir de planter le mai (un sapin ébranché dont on a gardé la tête) devant le manoir seigneurial, le 1<sup>er</sup> mai de chaque année. L'exercice de ce devoir donne lieu à une fête populaire dont Philippe Aubert de Gaspé a laissé une belle description.<sup>18</sup> Le censitaire doit également payer annuellement le cens au seigneur qui représente un impôt symbolique par lequel il reconnaît que le seigneur est propriétaire de la terre concédée.

Par la suite, il y a les droits onéreux. Ces droits sont lucratifs et sous la surveillance de l'État. Le seigneur ne peut donc les augmenter à sa guise et ne peut non plus se donner des droits qui n'ont pas été prévus dans le contrat de concession. Cela signifie que les clauses apparaissant sur un contrat de concession restent en vigueur jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Le seigneur perçoit d'abord la rente qui consiste

---

<sup>18</sup> . Philippe Aubert de Gaspé, *Les anciens Canadiens*, Québec, Bibliothèque Nationale du Québec, 1994, pp. 151-161.

en une redevance annuelle et perpétuelle, stipulée en nature et/ou en argent dans chaque contrat de concession de chaque censitaire. Le seigneur perçoit ensuite les lods et ventes. Ce droit lui permet de toucher le douzième de la valeur des biens fonciers d'un censitaire lors de leur vente et a pour but de rendre plus complexe la mutation des terres. À ces lods et ventes se rattache le droit de retrait : si un censitaire vend son domaine à un prix trop bas, ce sera au préjudice des lods et ventes ; le seigneur peut ainsi, dans les quarante jours, se porter acquéreur en acquittant lui-même le prix d'achat.<sup>19</sup>

Le seigneur jouit aussi des droits de banalités, autrement dit, celui-ci détient le monopole du moulin à farine, de la coupe du bois de chauffage et de construction, de la chasse, de la pêche, etc. Finalement, le seigneur peut imposer trois ou quatre journées de corvées par année.

D'un autre côté, le seigneur a aussi des devoirs envers l'État et envers les censitaires. Le seigneur doit faire acte de foi et hommage

---

<sup>19</sup>. Marcel Trudel, *Le régime seigneurial*, Ottawa, 1971, p. 12.



au roi ou à son représentant dans la colonie. Il est également tenu de présenter un aveu et dénombrement de sa seigneurie qui comprend : 1) une description de chacune des terres qui compose la seigneurie, 2) un relevé de l'étendue des terres et de la superficie en culture, et 3) les montants des cens et rentes. Il doit aussi, entre autres, réserver au roi le bois de chêne ainsi que les mines et minerais se trouvant sur sa seigneurie.

Finalement, si le seigneur veut vendre sa seigneurie, l'acquéreur devra s'acquitter du droit de quint qui consiste en une taxe de vente qui équivaut au cinquième de la valeur du fief, ce qui limite le nombre de vente de seigneuries.

Ses devoirs envers les censitaires se présentent comme suit : d'abord, il doit tenir ou faire tenir feu et lieu sur sa seigneurie, autrement dit, le manoir seigneurial doit être habité. Ensuite, il a l'obligation de concéder des terres, de construire un moulin à blé et d'entretenir celui-ci. Enfin, il est tenu d'établir une cour seigneuriale et

d'en payer les officiers. <sup>20</sup> Cette cour aura pour objet principal de régler les litiges pouvant subvenir entre les censitaires. Ceux-ci pourront y avoir accès gratuitement.

Il est évident que les droits des censitaires correspondent aux devoirs du seigneur. Par ailleurs, ces agriculteurs devront d'abord habiter leur terre dès la première année de la concession, défricher celle-ci et y ériger des bâtiments. De plus, ils payeront leurs redevances au manoir seigneurial, puis feront la confection et l'entretien d'un chemin qui puisse se juxter à celui des voisins. Bref, ils seront responsables de l'axe routier qui passe sur leur terre, durant les quatre saisons, jusqu'à ce que l'État prenne cette responsabilité au XIX<sup>e</sup> siècle.

Le fleuve Saint-Laurent jouera un rôle déterminant dans la configuration des seigneuries et des censives. Cette grande voie d'eau servira ainsi de front à toutes les seigneuries qui s'établiront sur les deux rives. La plupart des seigneuries seront étroites et profondes

---

<sup>20</sup>. Marcel Trudel, *Le régime seigneurial*, Ottawa, 1971, p. 16.

formant des rectangles, orientés de sorte qu'ils puissent être, d'un côté, perpendiculaire au fleuve, et de l'autre, parallèles à celui-ci (carte 2) <sup>21</sup>. On tirera également à l'intérieur de chaque seigneurie des bandes parallèles aux frontières du fief et, comme pour ce qui est des seigneurs, ces bandes seront étroites et profondes, afin qu'un plus grand nombre d'habitants aient accès au fleuve. Les arpenteurs feront donc un cadastre de la vallée du Saint-Laurent, incluant d'abord les seigneuries, ensuite les censives au fur et à mesure de leur concession. L'humanisation s'est faite d'une manière rationnelle.

Le développement des seigneuries s'est fait à partir des centres urbains de Québec, de Trois-Rivières et de Montréal, à un rythme variable. Lorsque l'on consulte l'atlas historique de Marcel Trudel <sup>22</sup>, on peut constater qu'il y eut 46 concessions de seigneuries entre 1623 et 1653, 25 au cours de la décennie suivante, et 46 en 1672. Vers 1700, la plupart des 245 seigneuries de la Nouvelle-France étaient concédées. Elles se répartissaient comme suit : 108 étaient situées

---

<sup>21</sup>. Marcel Trudel, *Le régime seigneurial*, Ottawa, 1971, p. 3-4.

<sup>22</sup>. Marcel Trudel, *Atlas de la Nouvelle-France*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1973, pp. 174-179.

dans le gouvernement de Québec, 51 dans celui de Trois-Rivières, et 86 dans celui de Montréal. Or, au XVIII<sup>e</sup> siècle, une vingtaine d'entre elles, dont celle de La Malbaie, reviendront au Domaine du roi, étant donné que leur seigneur avait négligé la colonisation.

Les censitaires pouvaient également perdre leur concession, en cas de négligence. Les archives notariales mentionnent parfois qu'une terre est concédée à nouveau à un exploitant, étant donné que son successeur avait omis de s'y installer, d'ériger des bâtiments et de faire les défrichements requis. L'humanisation de l'environnement était un objectif que devaient atteindre autant les seigneurs que les censitaires.

Quels sont les éléments constitutifs d'une seigneurie ? Un tel espace comprend d'abord un domaine réservé au seigneur pour les bâtiments (manoir, écuries, granges, moulins) et la culture du sol. S'y ajoute une propriété pour la fabrique, comprenant église, presbytère et censive. On rencontre aussi une commune, c'est-à-dire un terrain appartenant à l'ensemble des habitants qui peuvent y faire pacager

leur cheptel. Viennent ensuite les terres concédées aux habitants et finalement, les terres non concédées où il est interdit de s'y rendre et de couper du bois.

Voyons maintenant les principales caractéristiques de la région où se situe la seigneurie retenue, c'est-à-dire la région de la Côte-du-Sud.

### **3. La Côte-du-Sud**

La région de la Côte-du-Sud où se trouve située la seigneurie qui fait l'objet de la présente étude a une histoire qui remonte aux débuts de la colonisation de la vallée laurentienne (carte 3). À l'époque de la Nouvelle-France, sous la plume des intendants, l'expression « coste du sud » désigne une réalité strictement physique : la rive sud du fleuve Saint-Laurent.<sup>23</sup> De nos jours, cette région s'étend de Beaumont à Rivière-du-Loup (carte 4).

---

<sup>23</sup>. Jacques Saint-Pierre, *L'aménagement de l'espace rural en Nouvelle-France Les seigneuries de la Côte-du-Sud*, Peuplement Colonisateur aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, Cahiers du Célat, no 8, novembre 1987, p. 45.

Deux principaux traits dominant le paysage sudcôtois : il y a tout d'abord les montagnes qui occupent une très importante superficie de cette région, puis il y a la plaine du Saint-Laurent (carte 5). Cette plaine constitue en fait une large bande de terre d'une largeur d'environ trente kilomètres à l'ouest qui rétrécit à quelques kilomètres près de Rivière-du-Loup.<sup>24</sup> L'élément qui caractérise le mieux le paysage des basses terres de la Côte-du-Sud est sans contredit les crêtes rocheuses, parallèles les unes aux autres et disposées en échelons.<sup>25</sup> Ces crêtes abritent quelques-uns des premiers noyaux villageois de la Côte-du-Sud, comme par exemple Saint-Denis, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Cap-Saint-Ignace et Saint-François. Offrant une protection contre les vents froids du nord-est qui hypothèquent sérieusement le climat du littoral, elles rompent la monotonie de la plaine qui s'avère la partie pittoresque de la région.<sup>26</sup>

Les affleurements rocheux, en bordure du fleuve Saint-Laurent, forment de nombreuses pointes (Saint-Michel, Saint-Vallier...) qui

---

<sup>24</sup> . Alain Laberge et al., *Histoire de la Côte-du-Sud*, Iqrc, 1993, p. 23.

<sup>25</sup> . Ibid., p. 24.

<sup>26</sup> . Ibid., p. 26.

définissent une succession d'anses ouvertes vers l'est et vers l'ouest.<sup>27</sup> Nous pouvons penser que ce découpage particulier aurait pu favoriser la navigation en créant des abris naturels. Cependant, la présence d'une vaste terrasse marine, tout au long du littoral, fait en sorte que la plupart de ses baies s'assèchent lors de la marée basse. Par contre, certaines de ces anses ont été utilisées comme plages.<sup>28</sup>

Bien entendu, le fleuve Saint-Laurent est le cours d'eau le plus important de la région. Il draine les principales rivières de la Côte-du-Sud. « Après avoir dévalé du plateau apalachien, elles s'étirent dans la plaine pour rejoindre le fleuve en franchissant de petites chutes qui ont fait tourner la plupart des moulins à farine érigés dans les seigneuries. »<sup>29</sup> Cependant, même si les rivières ont favorisé la pénétration à l'intérieur des terres, elles ont, par contre, nui aux communications avant la construction des premiers ponts, puisque ces dernières ne pouvaient être passées qu'à gué, et qu'aux périodes de crue, elles étaient tout simplement infranchissables.

---

<sup>27</sup> . Alain Laberge et al., *Histoire de la Côte-du-Sud*, Iqrc, 1993, p. 24.

<sup>28</sup> . Ibid., p. 24-25.

<sup>29</sup> . Ibid., p. 30.

La région de la Côte-du-Sud compte au moins cinq zones biogéographiques différentes : les îles du Saint-Laurent, la plaine littorale de Montmagny-Bellechasse, la plaine littorale de Kamouraska, le piedmont et le plateau des Appalaches (l'arrière-pays).<sup>30</sup>

Les îles du Saint-Laurent sont subdivisées en deux groupes ; l'archipel de Montmagny et le chapelet d'îles qui s'échelonne tout le long du littoral de Kamouraska. Cependant, seulement deux de ses îles ont été habitées de façon permanente : l'île aux Grues et l'île aux Oies. Une grande prairie, ayant peu de rendement agricole dû au taux élevé d'humidité, sépare les deux îles. Les terres cultivées ont, encore aujourd'hui, une fertilité naturelle modérée. La principale ressource de ces îles était le foin de grève. On y retrouvait des essences comme le chêne, le pin, le tilleul et l'ostryer.<sup>31</sup>

La plaine littorale de Montmagny-Bellechasse était composée d'une végétation mixte de conifères et de frênes, sur les terres aux abords du fleuve. On pouvait y retrouver également, au niveau de la

---

<sup>30</sup> . Alain Laberge et al., *Histoire de la Côte-du-Sud*, Iqrc, 1993, p. 31.

<sup>31</sup> . Ibid., p. 33.



plaine de la rivière du Sud, des chênes blancs, des érables rouges, des ormes ainsi que des sapins, des cèdres et des pins blancs. Mentionnons aussi des espèces comme le raton-laveur, la martre, le renard, le lièvre, la perdrix et l'écureuil. C'est à cet endroit que l'on retrouve, encore aujourd'hui, les sols limono-argileux les plus fertiles de la région.<sup>32</sup>

La plaine de Kamouraska était recouverte d'une forêt boréale de conifères et d'aulnes, abritant des espèces comme l'orignal et le castor. On constate la présence d'une variété de spartine (herbe salée) à travers la flore littorale. La faune aquatique recelait d'espèces comme l'éperlan, le hareng, l'anguille, le saumon, l'alose, le bar et le marsouin blanc (béluga). Le potentiel agricole est comparable à celui de la plaine littorale de Montmagny-Bellechasse, abstraction faite du facteur climatique.<sup>33</sup>

La zone biogéographique du piedmont comprend la seigneurie dont nous faisons l'étude. La majorité des érablières de la Côte-du-

---

<sup>32</sup> . Alain Laberge et al., *Histoire de la Côte-du-Sud*, Iqrc, 1993, p. 33-35.

<sup>33</sup> . Ibid., p. 35-37.

Sud se retrouve dans cette zone. C'est la forêt qui prédomine avec des essences comme l'érable, l'hêtre et le bouleau jaune. Cette forêt de feuillus abrite des espèces comme la perdrix, le lièvre et la tourte. Les sols, ayant une texture graveleuse, sont nettement moins fertiles que ceux de la plaine. Par contre, ils sont beaucoup mieux drainés et s'adaptent bien à la culture maraîchère et fruitière.<sup>34</sup>

Le plateau des Appalaches était considéré comme un paradis de chasse et de pêche avec ses lacs regorgeant de truites et sa forêt abritant de nombreuses espèces d'animaux à fourrures ainsi que des cervidés. Avec son climat plus froid, les pluies sont plus abondantes dans cette zone. La forêt boréale recèle différentes essences comme par exemple, l'épinette blanche, l'épinette noire, le sapin, le mélèze, le bouleau jaune, le cèdre et le pin. Les sols étant très minces et pierreux, la culture y est presque impossible.<sup>35</sup>

L'humanisation de la Côte-du-Sud commence au XVII<sup>e</sup> siècle avec l'arrivée de quelques immigrants venus de France. À ceux-ci

---

<sup>34</sup> . Alain Laberge et al., *Histoire de la Côte-du-Sud*, Iqrc, 1993, p. 37.

<sup>35</sup> . Ibid., p. 37-39.

s'ajoutent d'autres censitaires issus des environs, comme par exemple, de l'Île d'Orléans. Mais, qui sont les gens qui décident d'aller s'installer dans une région comme la Côte-du-Sud et quels sont les motifs qui les poussent à s'y établir ? Dans 75 % des cas, ce sont de jeunes couples ayant peu d'enfants, mais aussi des couples plus âgés ayant des enfants en âge de fonder un foyer. Le dernier 25 % se compose presque uniquement de jeunes célibataires masculins. On peut observer quelquefois l'arrivée de veufs ou de veuves et, à l'occasion, de quelques jeunes filles.<sup>36</sup>

Les motifs poussant ces gens à aller s'établir dans cette région peuvent être variés : peu ou pas d'héritages, difficultés à s'établir sur une nouvelle terre car il n'y en a plus de disponibles, attrait particulier pour l'aventure, liens de parenté avec d'autres déjà établis. On peut ajouter que cette région offre de nombreux avantages comme par exemple sa proximité de Québec ainsi que la qualité et l'abondance de ses terres.

---

<sup>36</sup>. Joseph Bouchette, *Description topographique de la province du Bas-Canada*, Londres, W. Faden, 1815, p. 568 cité par : Alain Laberge et al., *Histoire de la Côte-du-Sud*, Iqrc, 1993, p. 69.

Les nouveaux habitants de la Côte-du-Sud ont cependant dû s'acclimater à leurs nouvelles conditions de vie. Le climat de la Côte-du-Sud est sans contredit sous influence marine. De plus, les habitants d'alors faisaient face à un refroidissement général qualifié de « petit âge glaciaire » qui s'étend dans l'hémisphère nord, du XV<sup>e</sup> siècle jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

Les colons devaient également composer avec l'environnement, couvert de bois francs (érables, hêtres et bouleaux jaunes). Ils défrichèrent puis ils s'adonnèrent surtout à l'agriculture ; la pêche et la vente de peaux de fourrure viendront compléter leurs activités agricoles. En outre, en prenant exemple sur les Amérindiens, ils apprirent à construire des canots d'écorce de bouleau et à utiliser les produits de l'érable. Le déboisement fit apparaître des arbustes fruitiers sauvages comme le framboisier, le noisetier, le merisier et le cerisier à grappes, dont les produits serviront à préparer les desserts que nous connaissons encore.

#### 4. La seigneurie de Beaumont

Du haut de la falaise qui varie entre 30 et 50 mètres, en face de l'Île d'Orléans, s'étend la seigneurie de Beaumont. Joseph-Edmond Roy écrivait en 1897 dans son livre portant sur Nicolas LeRoy et ses descendants :

« La paroisse de Beaumont, si calme, si tranquille, avec sa vieille église perchée au sommet d'un promontoire d'où la vue découvre l'horizon superbe, que de souvenirs elle éveille à mon esprit chaque fois que les hasards de la vie m'y ramènent ! C'est là que fut le berceau de ma famille. Depuis deux cents ans quelques-uns des miens y ont vécu, peiné, souffert. Ces champs, ce sont des hommes de mon sang qui les ont fait fructifier. Que de fois ils ont parcouru ces grèves, sous le grand soleil ou par des nuits d'orage, pour y relever leurs filets de pêche. À l'ombre de ces ormes touffus, ils se sont assis, dans un jour de joie ou de deuil. Dans ce vieux cimetière, au bord de la falaise, en face de la grande mer, combien d'entre eux dorment leur dernier sommeil ! Ils y reposent en paix. »<sup>37</sup>

La vue est tout simplement splendide lorsque nous sommes à Beaumont. Les paysages y sont époustouffants. Il y a, bien sûr, le

---

<sup>37</sup>. L'Abbé A. Dion, *Topographie de Montmagny*, Québec, L'action Catholique, 1935, p. 38.

fleuve Saint-Laurent et les coteaux verdoyants de la magnifique Île d'Orléans. Au fond, à l'arrière-plan, on peut apercevoir les montagnes de la chaîne des Laurentides, un peu brumeuses par temps chaud. Elles suivent le fleuve Saint-Laurent avec des mouvements d'une parfaite souplesse. Elles font par temps clair, une suite de vertes dentelures légères au-bas d'un ciel bleu clair.

Mais, d'où provient le nom de Beaumont ? Lors de la concession de la seigneurie, il n'est pas fait mention du nom de Beaumont. Il n'apparaît que quelques années plus tard, ce qui suppose que c'est le seigneur Couillard lui-même qui a choisi ce nom. Il semble qu'il vienne d'un village de France que connaissait la famille Couillard.<sup>38</sup> Cette seigneurie ayant comme front le fleuve Saint-Laurent, s'étend sur une lieue et demie de profondeur entre la seigneurie de Vincennes appartenant au sieur Bissot, à l'ouest, et la seigneurie de La Durantaye appartenant à Monsieur de La Durantaye, à l'est. Cependant, on ne réussit pas à s'entendre sur l'étendue en front de la seigneurie. À la

---

<sup>38</sup>. Pierre-Georges Roy, *À travers l'histoire de Beaumont*, Lévis, 1943, p. 15-16.

suite de nombreuses recherches, nous pouvons dire que celle-ci mesure environ une lieue et demie de front.

Les cours d'eau jouent un rôle important dans le développement de la seigneurie de Beaumont. Il y a tout d'abord le ruisseau de l'église où le seigneur Couillard établit son moulin. Ensuite, il y a le ruisseau Maillou. Son nom provient du premier colon, Michel Maillou, qui reçut la concession du premier lot de Beaumont. Ce ruisseau prend sa source dans un lac d'une superficie de deux kilomètres carré connu sous le nom de lac du Nord ou lac de Beaumont, situé à la limite-est de la savane « Claire ».

Le ruisseau Maillou coule vers le nord-est sur dix kilomètres en traversant toute la paroisse de Beaumont, en diagonale. Il finit sa course dans une falaise qui constitue la chute à Maillou.<sup>39</sup> Enfin, il y a la rivière Boyer. Cette rivière se situe dans le troisième rang de la seigneurie de Beaumont. Puisque la présence de ce cours d'eau est avantageuse pour les communications et la qualité des sols, le

---

<sup>39</sup>. Arthur Labrie, *Le moulin de Beaumont*, Québec, 1983, p. 10-11.

troisième rang de la seigneurie de Beaumont se développera avant le second rang.

Ainsi, l'environnement rural à l'époque du régime français fait partie intégrante de la vie des habitants. C'est en analysant différents aspects de cet environnement, comme par exemple les structures agraires, les cours d'eau, le climat, la faune et la flore, que l'on comprend mieux le mode de vie des seigneurs et des censitaires à cette époque et les raisons qui les ont poussés à humaniser ces espaces, dans ce cas-ci, la seigneurie de Beaumont.



## CHAPITRE II

### LES SEIGNEURS COUILLARD: GESTIONNAIRES DE L'HUMANISATION

Les seigneurs sont les gestionnaires de l'humanisation que connaît l'environnement, dans une structure agraire comme celle qui eut cours en Nouvelle-France. Les pages qui suivent vont montrer, d'une part, l'œuvre accomplie à cet égard par les seigneurs de Beaumont, de l'autre, certains éléments de leurs relations sociales et de leur fortune.

#### **1. Les ancêtres des seigneurs de Beaumont**

Guillaume Couillard de Lespinay (Annexe 1) est l'ancêtre des trois seigneurs Couillard dont nous faisons l'étude (Annexe 2). Il est né vers 1591 et est originaire de Saint-Malo ou de la paroisse de Saint-Landry de Paris. On le dit charpentier, matelot et calfat.

Selon Champlain, il était venu en Canada vers 1613 et fut l'un des premiers habitants établis dans la colonie. Ne sachant pas écrire, il signait d'un petit dessin original. Le 26 août 1621, à l'âge de 30 ans, il épousa à Québec Guillemette Hébert âgée de 15 ans, fille de Louis Hébert et de Marie Rolet, les premiers cultivateurs de la colonie. « Il y eut de grandes réjouissances dans la colonie à l'occasion de ce mariage qui fut célébré dans la chapelle de l'Habitation, en présence de M. Samuel de Champlain, d'Eustache Boulé, beau-frère de Champlain, et de tous les Français. »<sup>40</sup>

En 1627, à la mort de Louis Hébert, Guillaume Couillard hérita de la moitié de son patrimoine, par sa femme. L'autre moitié fut attribuée au fils de Louis Hébert, Guillaume. Cette même année, Champlain lui accorda cent arpents<sup>41</sup> de terre près de la rivière Saint-Charles. Au printemps de l'année suivante, il fut le premier à utiliser la charrue. De 1629 à 1632, pendant la prise de Québec par les Anglais, la famille de Guillaume Couillard fut la seule famille complète qui consentit à

---

<sup>40</sup>. Abbé Azarie Couillard Després, *Louis Hébert, premier colon canadien et sa famille*, Paris, Société Saint-Augustin Desclée de Brouwer & Cie, 1913, p. 64-65.

<sup>41</sup>. Un arpent = 180 pieds ou 58,47 mètres.

demeurer en Nouvelle-France. C'est au cours de cette même période que Samuel de Champlain confia à Guillaume Couillard et à sa famille les deux jeunes Amérindiennes qu'il avait adoptées : Charité et Espérance. En 1652, Guillaume Couillard fit don d'une partie de son terrain afin d'aider à l'établissement de la première église paroissiale dans la ville de Québec. Deux ans plus tard, il sera anobli par le roi, en retour des services rendus au pays du Canada (Annexe 3). Il mourut dans sa maison de Québec, le 4 mars 1663 à l'âge de 72 ans environ, et fut inhumé dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu de Québec le lendemain, en raison des nombreuses donations qu'il avait faites à cette institution.<sup>42</sup> Sa femme, Guillemette Hébert, mourra en 1684.

Dix enfants naquirent de cette union, dont Marie qui épousa en 1648, François Bissot, premier seigneur de Vincennes, Louis qui fut seigneur de la Rivière-du-Sud, Catherine-Gertrude qui épousa le négociant Charles Aubert de La Chesnaye, et Charles-Thomas, premier seigneur de Beaumont.

---

<sup>42</sup> . Dictionnaire Biographique du Canada, Volume 1, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 243-244.

## **2. Charles-Thomas Couillard (1647-1715) : 1<sup>er</sup> seigneur de Beaumont**

### **2.1. La famille de Charles-Thomas**

Charles-Thomas Couillard, plus jeune fils de Guillaume Couillard et de Guillemette Hébert (Annexe 4), est né en 1647 ; il eut comme parrain Charles Huault, sieur de Montmagny, gouverneur de la Nouvelle-France, et comme marraine, D<sup>elle</sup> Marie-Madeleine Le Gardeur de Repentigny, fille de Pierre Le Gardeur de Repentigny, lieutenant du gouverneur Huault de Montmagny. Charles Couillard fréquenta le collège des Jésuites de Québec. Dans le Journal des Jésuites, au mois de février 1661, on rapporte que Charles Couillard et Ignace de Repentigny, fils de Pierre Le Gardeur de Repentigny, saluèrent le gouverneur en premier ce qui offensa l'évêque. Ils furent fouettés le lendemain matin pour avoir désobéi, car il avait été décidé que les enfants auraient les mains occupées et qu'ils ne les salueraient

ni l'un, ni l'autre, vu la discorde qui existait entre eux.<sup>43</sup>

Charles-Thomas fut anobli, tout comme son frère aîné Louis, en 1668 (Annexe 5). Cette même année, il épousa à Québec, Marie Pasquier, âgée de 28 ans, fille de Pierre Pasquier, écuyer et sieur de Franclieu et de Marie de Portas (Annexe 6). Le contrat de mariage fut signé devant le notaire Romain Becquet<sup>44</sup>, en présence des personnes suivantes : Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny, conseiller au Conseil souverain, neveu de Couillard par alliance<sup>45</sup>, Daniel de Rémy, sieur de Courcelles, gouverneur, Louise Bissot, nièce de Charles Couillard,<sup>46</sup> et Marie-Charlotte de Poitiers, cousine par alliance de Charles-Thomas<sup>47</sup>. Le futur conjoint offrit à Marie Pasquier une rente viagère de cent livres tournois. Sa mère, Guillemette Hébert, lui donna une maison avec cour et jardin située à

---

<sup>43</sup> . MM. Les abbés Laverdière et Casgrain, *Le Journal des Jésuites*, Février 1661, 3<sup>e</sup> édition, Montréal, Éditions François-Xavier, 1973, p. 291.

<sup>44</sup> . Contrat de mariage entre Charles-Thomas Couillard et Marie Pasquier, 5 janvier 1668, ANQ-Q, Greffe de Romain Becquet.

<sup>45</sup> . Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny avait épousé Marguerite Nicolet, fille de Jean Nicolet et Marguerite Couillard qui est la sœur de Charles Couillard.

<sup>46</sup> . Louise Bissot est la fille de François Bissot, seigneur de Vincennes et de Marie Couillard, la sœur de Charles Couillard.

<sup>47</sup> . Marie-Charlotte de Poitiers est la femme de Joseph Hébert, Cousin de Charles Couillard.

la Haute-Ville de Québec, près de l'Hôtel-Dieu, à condition de recevoir un logement pendant les deux années suivantes.

En juin 1686, suite au décès de Marie Pasquier, Charles-Thomas épousera à Québec en deuxièmes nocces, Louise Couture, âgée de 21 ans, fille de Guillaume Couture, premier habitant de Lévis, et d'Anne Aymard.

Voyons maintenant la gestion de la seigneurie de Beaumont par Charles-Thomas Couillard.

## **2.2. La gestion de la seigneurie**

La seigneurie de Beaumont fut concédée le 3 novembre 1672, par l'intendant Jean Talon à Charles-Thomas Couillard des Islets (Annexe 7).<sup>48</sup> Lors de la concession, il est spécifié que Charles et ses héritiers pourront jouir de la terre en fief et de tous les droits de seigneurie et de justice. Cependant, le seigneur sera tenu de faire

---

<sup>48</sup> . Contrat de concession du fief et seigneurie de Beaumont à Charles Couillard des Islets, Registre d'intendance, Cahier no.1, folio 31r.

acte de foi et hommage au château Saint-Louis de Québec. Il devra également tenir ou faire tenir feu et lieu sur sa seigneurie.

Dès qu'il entra en possession de sa seigneurie en 1672, Charles-Thomas prit le nom de Couillard de Beaumont. Contrairement à Pierre-Georges Roy qui affirme que Charles Couillard s'est immédiatement établi sur sa seigneurie, nous pouvons présumer qu'il quitta définitivement la ville de Québec trois ans plus tard, puisqu'il loue alors la maison qu'il possède à la ville à Jacques Chapelain.<sup>49</sup> Autre élément, tous les enfants issus de son premier mariage virent le jour à Québec, même ceux nés après 1672.

Le seigneur vivait sur son minuscule domaine de quatre arpents de front sur quarante de profondeur. Il y avait construit un manoir en 1673, qui n'était en fait qu'une modeste maison, d'une longueur de 40 pieds, en bois, pièces sur pièces. Le bâtiment était situé à quelques arpents de la seigneurie de Vincennes, appartenant à sa sœur Marie et à son beau-frère François Bissot. L'intérieur comprenait une grande

---

<sup>49</sup> . Bail à loyer à Jacques Chapelain, 20 mars 1675, ANQ-Q, Greffe de Pierre Duquet.

chambre, trois cabinets donnant sur une autre pièce et une cuisine de petite dimension.<sup>50</sup>

Contrairement aux croyances populaires, on peut souligner que plusieurs seigneurs vivaient aussi modestement que leurs censitaires. Le seigneur de Beaumont fut de ceux-là. La surface restreinte du domaine, en réalité similaire à celle des censitaires, offrit des récoltes qui servirent surtout à nourrir la famille seigneuriale et les quelques domestiques qui y oeuvraient. Différemment de plusieurs autres seigneuries, le domaine n'offrait donc pas de surplus qui eussent pu faire l'objet de transactions commerciales et rapporter des bénéfices. On ne saurait trop insister sur ce point qui caractérise la famille seigneuriale de Beaumont, non seulement à l'époque pionnière, mais durant tout le régime français. Ces gestionnaires de l'humanisation furent peut-être moins fortunés que certains de leurs censitaires !

Malgré tout, les Couillard assumèrent du mieux qu'ils purent leurs responsabilités vis-à-vis de leurs censitaires. Ainsi, Charles-

---

<sup>50</sup> . Pierre-Georges Roy, *À travers l'histoire de Beaumont*, Lévis, 1943, p. 14.



Thomas établit un moulin à farine en bas de la chute du ruisseau de l'église ainsi qu'un moulin à scie en amont de ce même ruisseau. Nous pouvons penser que le moulin à scie produisait des planches, car le 11 août 1676, lors d'un jugement du Conseil Souverain, on constate que le seigneur s'était engagé à fournir cent planches à Noël Pourveu, marguillier de la Côte de Lauzon, pour la construction de l'église de cette paroisse.<sup>51</sup> On peut se demander pourquoi le seigneur a construit ses moulins sur le ruisseau de l'église plutôt que sur le ruisseau Maillou dont les possibilités énergétiques sont plus importantes.

Le recensement nominatif de 1681<sup>52</sup> donne un profil général de la famille seigneuriale, de ses engagés, des censitaires, et de l'état du défrichement. Ainsi, on note le seigneur, son épouse, un fils nommé Charles, et leurs trois domestiques : Jean Frenon âgé de 35 ans, Jean Delomer et Marie Rancin âgés tous deux de 12 ans. Les censitaires sont formés de huit familles et de six hommes célibataires. Le total des

---

<sup>51</sup> . *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France, Québec, Imprimerie A. Côté et Cie, 1886, Volume 2, p. 18.*

<sup>52</sup> . Benjamin Sulte, *Histoire des Canadiens-Français, 1608-1880*, Montréal, Wilson & Cie, Volume 5, p. 76-77.

résidents s'élève à 53 personnes. Vingt-six d'entre elles, soit 49%, sont des enfants de 2 mois à 14 ans, avec une moyenne d'âge se situant à 6,9 ans. Les hommes ont une moyenne d'âge de 36,7 ans, et les femmes, de 32,6 ans. On est vraiment dans un monde d'avenir. Quinze maisons ont été construites, 66 arpents de terre ont été mises en valeur dont 10 par le seigneur. Le cheptel est à peu près inexistant : à peine neuf bêtes à cornes. On aura besoin de l'augmenter, sinon on sera en difficulté pour les travaux agricoles, de même que pour son alimentation en viande et en produits laitiers. (Tableau 1).

Le seigneur Couillard éprouva rapidement des difficultés financières, car il empruntera la somme de 4 070 livres à son beau-frère, le marchand Charles Aubert de La Chenaye de Québec. Avant le remboursement de la somme principale, le débiteur versera au créancier une rente annuelle de 203 livres. Le taux d'intérêt était ainsi au denier 20, soit à 5 %.<sup>53</sup> Son beau-frère ne lui avait pas accordé de

---

<sup>53</sup> . Rente à Charles Aubert de La Chenaye, 16 décembre 1682, ANQ-Q, Greffe de Pierre Duquet.

faveur.

En 1683, Charles-Thomas se fait accorder un nouveau titre de concession pour la seigneurie de Beaumont par le gouverneur Lefebvre de La Barre et par l'intendant De Meulles. On retrouve dans ce contrat, les mêmes clauses que l'on pouvait retrouver dans le contrat daté du 3 novembre 1672. On pourrait se demander ici la raison pour laquelle le seigneur Couillard se fait accorder de nouveau cette seigneurie puisqu'elle lui avait déjà été accordée par l'intendant Talon, en 1672. En fait, la raison en est toute simple. L'original du titre de concession avait été déposé chez le notaire Gilles Rageot de Québec. Or, l'incendie de la Basse-Ville du 4 août 1682 détruisit ce titre. « Craignant d'être troublé à l'avenir dans la jouissance de sa terre et seigneurie de Beaumont, le sieur Couillard a donc très humblement supplié le gouverneur et l'intendant de la Nouvelle-France de lui accordé à nouveau le titre de concession pour la seigneurie de Beaumont. »<sup>54</sup>

---

<sup>54</sup> . Nouveau titre de concession accordé à Charles Couillard, écuyer et Sieur de Beaumont, Registre d'intendance, 7 octobre 1683.

Dix ans plus tard, le seigneur s'adressa au Conseil Souverain pour faire entériner ses lettres de noblesse qui lui avaient été accordées par Louis XIV en 1668. On mentionne dans ce document « qu'il sera fait information du contenu des dites lettres par devant le sieur Louis Rouer de Villeray, premier conseiller. »<sup>55</sup>

Demandons-nous maintenant quel genre de concessions effectuait ce seigneur auprès de ses censitaires. Autrement dit, quelles sont les clauses qu'on peut retrouver dans les contrats de concessions de terres ? Voici ce qui résulte de l'analyse de 22 actes notariés, sur les 42 que signera le seigneur Couillard.<sup>56</sup>

En général, le seigneur Couillard concédait des terres d'une superficie de 3 arpents de front sur 40 de profondeur. La rente seigneuriale annuelle était en moyenne, pour chaque arpent de front,

---

<sup>55</sup> . *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France*, Québec, Imprimerie A. Côté et Cie, 1886, Volume 3, p. 641.

<sup>56</sup> . Concessions (30 juin 1693, 1<sup>er</sup> novembre 1694 (3), 1<sup>er</sup> juin 1699 (4), 5 juin 1699 (4), 9 octobre 1705, 18 août 1708 (4), 16 novembre 1711), ANQ-Q, Greffe de Louis Chambalon. Concessions (29 août 1694 (2)), ANQ-Q, Greffe de Nicolas Métru. Concession (20 novembre 1678), ANQ-Q, Greffe de Romain Becquet. Concession (26 avril 1718), ANQ-Q, Greffe Pierre Rivet.

de 20 sols et d'un chapon (petit poulet) vif et gras ou l'équivalent en monnaie fixé entre 20 et 30 sols le chapon. Cette rente était payable le plus souvent, le 1<sup>er</sup> octobre (fête de saint Rémy) ou le 11 novembre (fête de saint Martin). Le cens annuel était généralement fixé à 3 sols et payable en même temps que la rente.

Lorsque le seigneur de Beaumont concédait une terre, il mentionnait qu'il avait le droit de lods et ventes, saisines et amendes ainsi que le droit de réserve en cas de vente, et la faculté de retrait. Le censitaire devait, quant à lui, tenir ou faire tenir feu et lieu sur sa concession, travailler et mettre en culture sa terre, ouvrir les chemins nécessaires pour l'utilité publique, faire moudre son grain au moulin seigneurial et donner au seigneur le onzième de tout le saumon qu'il pêchera, ce qui implique que le censitaire avait le droit de pêcher et de chasser, à l'exception de la perdrix.

Charles-Thomas consacra sa vie au développement de son domaine et de sa seigneurie. Il devait y mourir à l'âge de 68 ans, lors d'une épidémie le 8 mai 1715. Sa deuxième femme, Louise Couture,

mourra à cet endroit, beaucoup plus tard, soit en décembre 1751. Six enfants sont nés de sa première union avec Marie Pasquier ; de ceux-ci, Charles-Marie (1675-1753) fut le seul à se rendre à l'âge adulte. Douze enfants naîtront de sa seconde union avec Louise Couture, dont sept se rendront à l'âge adulte. Ainsi, huit enfants sur 18, soit 44,4 % d'entre eux, se rendirent à l'âge adulte (Tableau 2). On le voit ici, l'espérance de vie n'était guère élevée à l'époque du régime français.

À la suite du décès de Charles-Thomas, Charles-Marie, l'aîné, allait devenir le deuxième seigneur de Beaumont. Voyons maintenant la vie familiale de Charles-Marie ainsi que sa façon de gérer la seigneurie.

### **3. Charles-Marie Couillard (1675-1753) : 2<sup>e</sup> seigneur de Beaumont**

#### **3.1. La famille de Charles- Marie**

Charles-Marie Couillard, le seul fils de Charles-Thomas et de Marie Pasquier à se rendre à l'âge adulte (Annexe 8), est né à Québec en mars 1675, et fut baptisé à Lévis, trois semaines plus tard.

Charles-Marie n'avait que dix ans lorsque sa mère mourut. Comme son père se remaria un an plus tard, l'enfant reçut une éducation de la part de sa belle-mère, pendant plusieurs années. On ignore s'il fit des études comme son père au collège des Jésuites. On suppose que c'est peu probable, étant donné le peu de fortune de ses parents. On peut cependant noter une belle signature de sa part, ce qui dénote une certaine instruction.

Différemment des hommes de son temps, Charles-Marie se maria sur le tard, pour ne pas dire davantage. À l'âge de 51 ans, il

épousera à Beaumont le 13 mai 1726, Marie-Françoise Couture dit Bellerive âgée de 18 ans seulement (Tableau 2), fille d'Eustache Couture et de Marie-Françoise Huard, habitants de la seigneurie de Beaumont.<sup>57</sup> Le mariage d'un seigneur, au début de la cinquantaine, avec une fille d'habitants, ne peut-il pas illustrer à nouveau la modestie de cette famille ?

### 3.2. La gestion de la seigneurie

Le 10 avril 1713, soit deux ans avant la mort de son père, Charles-Marie Couillard se fit concéder l'espace se trouvant à l'arrière de la seigneurie de Beaumont d'une étendue d'une lieue et demie de profondeur sur une égale largeur de front, entre la seigneurie de la Durantaye et celle des héritiers du sieur Bissot (carte 6).<sup>58</sup> Cette importante addition porta les limites de la seigneurie de Beaumont à trois lieues de profondeur sur une lieue et demie de largeur.

---

<sup>57</sup> . Nous ferons l'étude de cette famille d'habitants, dans le troisième chapitre.

<sup>58</sup> . Léon Roy, *Les premiers colons de la Rive sud du Saint-Laurent de Bertier (en-bas) à Saint-Nicolas 1636-1738*, Société d'Histoire Régionale de Lévis, 1984, p. 32.



Or, pour quelles raisons le fils du premier seigneur Couillard demande-t-il une telle augmentation ? Le contrat mentionne un phénomène peut-être généralisé, à savoir que le premier seigneur Couillard « s'est étendu dans la profondeur d'environ une lieue et demie au-delà de la dite concession sur les terres non concédées à l'arrière de la seigneurie de Beaumont. »<sup>59</sup> De plus, croyant que ces terres lui appartenaient, il a concédé des terres, ce qui a entraîné beaucoup de dépenses de sa part. Aussi, le gouverneur et l'intendant accordent-ils le nouvel espace avec les mêmes droits et devoirs que ceux inscrits dans l'acte de concession de la seigneurie de Beaumont de 1672. On voit que les seigneurs s'allouaient une certaine marge de manœuvres, espérant que le débordement, par l'arrière, soit reconnu par les autorités publiques, puis intégré à la concession initiale. Dans ce cas-ci, l'initiative porta fruits.

---

<sup>59</sup> . Contrat portant sur l'augmentation de 1 lieue et demie de profondeur sur une égale largeur accordé au fils de Charles-Thomas Couillard, 10 avril 1713, ANQ-Q.

Bien entendu, c'est à la suite de la mort de son père que Charles-Marie Couillard, alors âgé de 40 ans, devint le deuxième seigneur de Beaumont, en 1715.

Le 16 février 1723, Charles-Marie rendit foi et hommage au château Saint-Louis de Québec, devant l'intendant, Michel Bégon, pour la moitié du fief de Beaumont en son nom, et pour l'autre moitié, au nom de ses sept frères et sœurs, issus du deuxième mariage de son père avec Louise Couture, qui étaient héritiers pour 1/7 chacun de la moitié de la seigneurie de Beaumont.<sup>60</sup> Cette cérémonie solennelle était pour le seigneur une occasion d'affirmer sa volonté de remplir ses devoirs.

Un mois plus tard, Charles-Marie remettait à l'intendant, son aveu et dénombrement de la seigneurie de Beaumont, qui comprend le nom des censitaires, la superficie de chaque concession, les montants des redevances perçues auprès des habitants, avec les bâtiments (maison, étable, grange, écurie) qui y sont construits, ainsi que le

---

<sup>60</sup> . Acte de Foi et hommage par Charles-Marie Couillard de Beaumont pour le fief de Beaumont, 16 février 1723.

nombre d'arpents de terre labourable, de terre défrichée et le nombre d'arpents en prairie. Il nous est donc possible d'apprendre que le nombre de censitaires établis sur la seigneurie de Beaumont en 1723 était d'environ 67 (Tableaux 3, 4, 5, et carte 7).<sup>61</sup> Il s'agit d'une augmentation significative, par rapport à 1681, alors qu'on y dénombrait 14 censitaires.

Même si Charles-Marie Couillard gérait la seigneurie de Beaumont depuis la mort de son père survenue en 1715, le véritable partage de la seigneurie entre les héritiers n'eut lieu que le 30 octobre 1728 devant le notaire René Gaschet, soit quatorze ans après la mort du premier seigneur.<sup>62</sup>

Sur ce contrat, nous pouvons constater que la seigneurie de Beaumont sera officiellement divisée en deux parties. La partie du nord-est appartiendra aux six héritiers suivants : Joseph-Hébert de Beaumont ; Charles-Alexandre Morel, écuyer et seigneur de la

---

<sup>61</sup>. Acte d'aveu et dénombrement par Charles-Marie Couillard de Beaumont pour le fief et seigneurie de Beaumont, 15 mars 1723.

<sup>62</sup>. Partage des héritiers de Beaumont, 30 octobre 1728, ANQ-Q, Greffe de René Gaschet.

Durantaye, époux de Marie Couillard de Beaumont ; Pierre Couillard de Beaumont ; Charles Couillard de Beaumont ; Joseph Côté, époux de Marguerite de Beaumont, et Jean-Baptiste Girard, époux de Marie-Anne Beaumont. Comme Louise Couillard était alors décédée, cette moitié de seigneurie a été répartie en six portions. La partie sud-ouest de la seigneurie de Beaumont ira à Charles-Marie Couillard. Cependant, il est à noter qu'il en gérait la totalité.

Tout comme son père avant lui, le deuxième seigneur de Beaumont se consacra principalement au développement de sa seigneurie tout au long de sa vie. Selon Pierre-Georges Roy, dans son ouvrage sur l'histoire de Beaumont, le deuxième seigneur de Beaumont aurait concédé pas moins de 48 censives.<sup>63</sup> Les 19 contrats analysés<sup>64</sup> révèlent que ce seigneur faisait des concessions de terres selon des clauses similaires à celles de son père. On aurait pu s'attendre à une augmentation des cens et rentes, exigés des

---

<sup>63</sup> . Pierre-Georges Roy, *À travers l'histoire de Beaumont*, Lévis, 1943, p. 27-28.

<sup>64</sup> . Concessions (10 juin 1723 (14), 27 novembre 1724, 15 septembre 1725, 12 janvier 1727), ANQ-Q, Greffe de René Gaschet. Concessions (11 novembre 1739, 12 août 1740), ANQ-Q, Greffe de Claude Barolet.

censitaires, étant donné l'augmentation du coût de la vie, donc des dépenses courantes, mais tel ne fut pas le cas. Un homme d'affaires, seigneur, eut probablement agi d'une manière différente.

Cependant, contrairement à son père, le deuxième seigneur Couillard eut beaucoup de démêlées avec la justice sur plusieurs sujets litigieux, notamment à propos du moulin banal. Nombreux sont les événements qui se sont déroulés au temps de la Nouvelle-France en rapport avec les moulins situés sur le territoire et dans les environs de la seigneurie de Beaumont. Comme la famille Couillard était modeste, le moulin banal de la seigneurie de Beaumont s'en trouvait mal entretenu ; on le disait en piteux état. De plus, le meunier (Joseph-Hébert Couillard, frère du deuxième seigneur et co-seigneur de la seigneurie de Beaumont) était incompetent. Les habitants, mécontents de la qualité de la farine que produisait le moulin de Beaumont, allaient faire moudre leurs grains au moulin de la seigneurie voisine, à savoir celle de Vincennes.

Or voilà que le 15 décembre 1733, Charles-Marie Couillard se plaint à l'intendant Hocquart à propos de ses droits de banalité qui auraient été lésés. L'intendant défendit ainsi au meunier de Vincennes de moudre le grain des habitants de Beaumont, à moins d'avoir une permission écrite par le seigneur Couillard, sous peine de dix livres d'amende.<sup>65</sup> Les habitants retournèrent donc au moulin de Beaumont, mais comme le seigneur Couillard n'avait pas l'argent nécessaire pour réparer et entretenir le moulin, les habitants s'adressèrent, à leur tour, à l'intendant, le 13 février 1738, afin de résoudre leur problème. L'intendant nomma deux experts, soit Joseph Nadeau et François Fournier devant juger si « le meunier était bon farinier ou non ». <sup>66</sup> Suite à leur rapport défavorable à l'endroit du meunier, l'intendant décréta que tant que le meunier de Beaumont ne serait pas remplacé par un homme compétent, les habitants de Beaumont pourraient aller faire moudre leurs grains où bon leur semblerait. <sup>67</sup> Selon Pierre-Georges Roy, « le seigneur Couillard jugeant qu'il ne gagnerait rien avec eux, se résigna à fermer son moulin pendant la

---

<sup>65</sup> . Ordonnance des intendants, 15 décembre 1733.

<sup>66</sup> . Ibid., 13 février 1738.

<sup>67</sup> . Ibid., 12 mars 1738.

plus grande partie de l'année. »<sup>68</sup> Une telle attitude ne favoriserait guère les rentrées de redevances.

Comme nous l'avons mentionné auparavant, le premier seigneur Couillard avait fait construire un moulin à scie au sud du ruisseau de l'église, au début de l'exploitation de sa seigneurie. Cependant, le seigneur de la Livaudière et de Saint-Michel de la Durantaye, Hugues-Jacques Péan, possédait un petit moulin à farine sur son domaine, situé à la limite de Saint-Vallier. Dès 1741, Péan, insatisfait de l'endroit où était situé son moulin, entreprit plusieurs démarches auprès de la famille Couillard dans le but d'obtenir des droits sur le ruisseau Maillou pour y construire un moulin à farine.

Péan entreprit ainsi plusieurs transactions laborieuses avec la famille Couillard qui s'échelonnèrent de 1741 à 1744 afin d'obtenir l'entière liberté de s'emparer du commerce des céréales dans la

---

<sup>68</sup> . Pierre-Georges Roy, *À travers l'histoire de Beaumont*, Lévis, 1943, p. 22.

région.<sup>69</sup> Les Couillard perdirent donc tous leurs droits de banalité.

Dès 1744, Hugues-Jacques Péan fit construire un moulin tout en pierre, dans un endroit difficilement accessible en bas de la falaise, au pied de la chute à Maillou, de 53 pieds de longueur par 36 pieds de largeur (carte 8).

Il semble que le fils aîné de Péan, Michel-Jean-Hugues, époux de la célèbre Angélique des Méloizes, de même que l'intendant François Bigot, Joseph-Michel Cadet et Brassard Deschenaux, aient formé une société qui se serait servie du moulin pour entreposer leurs denrées et expédier celles-ci par cette petite baie, selon leurs intérêts.<sup>70</sup> Nous pourrions ainsi mieux comprendre les raisons pour

---

<sup>69</sup> . Acte de vente de Joseph Couillard à Hugues-Jacques Péan, 7 mars 1741, ANQ-Q, Greffe de Jacques Imbert. Cession et transport de Charles-Alexandre Morel, son épouse Marie Couillard et Pierre Couillard à Hugues-Jacques Péan, 27 juin 1741. Cession et transport de Sieur Couillard de Beaumont à Hugues-Jacques Péan, 15 juillet 1741, ANQ-Q, Greffe de , J. Latour. Vente par Joseph Côté, veuf de feu Marguerite Couillard à Hugues-Jacques Péan, 8 novembre 1741. Vente par Jean-Baptiste Girard et sa femme Marie-Anne Couillard à Hugues-Jacques Péan, 13 mars 1744, ANQ-Q, Greffe de Charles-Hilarion Dulaurent. Vente de Joseph Côté à Hugues-Jacques Péan, 18 novembre 1741, ANQ-Q, Greffe de Claude Barolet.

<sup>70</sup> . Arthur Labrie, *Le moulin de Beaumont*, Québec, 1983, p. 16.



lesquelles Péan avait fait construire son moulin dans un endroit aussi inaccessible (Annexe 9).

Le deuxième seigneur de Beaumont mourut à l'âge de 77 ans sur sa seigneurie le 19 février 1753. De son union avec Marie-Françoise Couture, il eut neuf enfants ; de ce nombre, seulement deux se rendirent à l'âge adulte : Marie-Françoise et Charles-Marie (1733-1819), troisième seigneur de Beaumont. Ainsi, les trois quarts des enfants moururent en bas âge (Tableau 2). Le décès de Charles-Marie a mis fin au régime matrimonial formé 27 ans auparavant. Ce faisant, il enclenchera toute une série de procédures liées aux questions successorales.

« Au lendemain du décès d'un conjoint, comme l'écrit André Côté, l'usage voulait qu'un notaire dresse l'inventaire de l'actif et du passif du régime matrimonial qui venait de prendre fin. Un tel exercice menait à la confection de gros dossiers... »<sup>71</sup>

---

<sup>71</sup> . André Côté, *Joseph-Michel Cadet, 1719-1781, négociant et munitionnaire du roi en Nouvelle-France*, Sillery/Paris, Septentrion/Éditions Christian, 1998, p. 308.

Or ici, l'inventaire <sup>72</sup> eut lieu le 1<sup>er</sup> juin 1757, soit un peu plus de quatre ans après la mort du deuxième seigneur de Beaumont. Le document de 19 pages, que nous avons transcrit et analysé, fut rédigé par le notaire Christophe-Hilarion Dulaurent de Québec, à la requête de Marie-Françoise Couture, veuve de Charles-Marie Couillard de Beaumont, pour sa fille, Marie-Françoise Couillard de Beaumont, et comme tutrice naturelle de Charles-Marie Couillard de Beaumont, son fils âgé de 24 ans (Tableau 6).

Le notaire Dulaurent débuta l'inventaire par l'énumération et l'évaluation de tout ce qui se trouvait dans la cuisine du manoir. Bien entendu, on repère principalement dans la cuisine de nombreux ustensiles ainsi que des assiettes et des plats servant à la préparation des repas. Cependant, la plupart sont vieux et usés. Le total des objets retrouvés dans la cuisine est évalué à la somme de 73 livres et 4 sols. Le notaire Dulaurent passe ensuite à la salle. On y retrouve une table, des chaises et une huche estimées à 8 livres et 13 sols.

---

<sup>72</sup> . Inventaire de biens de feu Charles Couillard de Beaumont et Marie-Françoise Couture, veuve Beaumont, 1<sup>er</sup> juin 1757, ANQ-Q, Greffe de Christophe-Hilarion Dulaurent.

Encore une fois, tous ces meubles à l'exception de la table, sont vieux et usés.

Nous passons ensuite à la chambre. On y note, entre autres, un poêle de fer, un miroir, une commode en bois, des chaises, un buffet et d'autres objets (écuelle, chandeliers, etc.). On y retrouve également deux armoires dont l'une contient des bouteilles, des gobelets et des flacons de verres ainsi que deux fers à repasser et l'autre des nappes, des serviettes et des draps. Le tout était estimé à la somme totale de 219 livres et 19 sols. Finalement, il y a une couchette en bois, une paillasse, un lit de plume et son traversin couvert de très vieux coutils, deux vieux draps, deux vieilles couvertures de laine, une vieille courtepointe et le tour du lit formé de rideaux, ciel, dossier, de vieille soie verte, le tout estimé à 150 livres.

Le notaire Dulaurent énumère ensuite ce qui se trouve dans les deux cabinets de la chambre. Il note un mauvais lit, une cannevette de 12 flacons, un petit lit couvert d'une vieille peau de caribou et un lit en

bois de pin. Il énumère également plusieurs cuillères. Le contenu des deux cabinets a été estimé à 74 livres et 10 sols.

Rien n'a été trouvé dans la cave. Cependant, au grenier, il y avait une peau de bœuf et une peau de veau ainsi que trois douzaines de chandelles, six minots de blé, deux minots et un boisseau d'avoine pour les semences, un demi-minot de pois blancs et des objets en fer servant à l'usage du moulin à eau. Les objets au grenier furent estimés à 53 livres et 10 sols.

Le notaire Dulaurent a ensuite fait l'évaluation de biens qui se trouvaient à l'extérieur de la maison, soit : une carriole, la ferrure d'une calèche, une méchante hache, une vieille traîne et une herse en bois, valant 20 livres. Il énumère aussi le cheptel : deux vaches, une petite taure, trois porcs, douze poules et un coq, ayant une valeur de 115 livres.

L'énumération des articles se trouvant dans le moulin à eau a été faite, cependant sans évaluation car ils devaient servir à l'usage du

moulin. Notons cinq marteaux à piger, une pince de fer, une masse de fer, une herse, une mauvaise hache, une mauvaise houe, une paire de tenailles, un vieux câble coupé en deux et deux minots et demi de blé.

Les biens meubles s'élevaient à 714 livres et 16 sols. Le notaire a mis de côté les biens immeubles, soit la seigneurie (manoir, terre et dépendances) ainsi que le moulin (Tableau 6).

Au niveau des dettes actives, la veuve de Beaumont a déclaré que les censitaires étaient redevables de plusieurs années d'arrérages de cens et de rentes, et de plusieurs droits de lods et ventes de terres. Cependant, aucun montant n'a été spécifié.

Les dettes passives, par contre, sont énoncées clairement. Elles s'élèvent à 651 livres, ce qui représente un léger endettement (Tableau 6).

Le notaire Dulaurent termine l'inventaire en décrivant les papiers du seigneur de Beaumont : les lettres de noblesse accordées au

premier seigneur de Beaumont datant du mois de mars 1668, l'original en papier de la concession de la seigneurie de Beaumont datant du 7 octobre 1683, l'acte de foi et hommage rendu le 16 février 1723 par le deuxième seigneur de Beaumont, 16 procès-verbaux d'arpentage des terres de la seigneurie de Beaumont, 46 contrats de concession de terres dans la seigneurie de Beaumont, et plusieurs autres encore.

Comme nous pouvons le constater, suite à l'énumération des biens de cet inventaire, le deuxième seigneur Couillard n'était pas fortuné. La plupart de ses biens meubles étaient vieux et usés. De plus, les censitaires lui devaient des arrérages de cens et rentes ainsi que de lods et ventes sur leurs terres.

L'inventaire fut suivi de la vente des biens meubles de la succession, par adjudication. Dans une telle circonstance, ce sont les plus hauts enchérisseurs qui acquièrent les biens en payant ceux-ci comptant. Or, les héritiers ont le droit de participer aux enchères, ce qui permet de retenir des biens dans la famille. C'est ce qui s'est produit ici.

Ainsi, une question se pose : pourquoi la veuve, qui ne voulait point se remarier, a-t-elle fait confectionner un inventaire et procéder à la vente des biens meubles ? Nous croyons qu'elle a voulu ainsi régler un problème avec son fils Charles-Marie, qui allait devenir le troisième seigneur de Beaumont. Analysons brièvement ce personnage et ses activités jusqu'à la fin du régime français.

#### **4. Charles-Marie Couillard (1733-1819) : 3<sup>e</sup> seigneur de Beaumont**

##### **4.1. La famille de Charles-Marie**

Charles-Marie Couillard (Annexe 10) est né à Beaumont le 2 mai 1733. Il passa sans doute son enfance et son adolescence sur le domaine familial, où il put s'initier aux divers modes de gestion d'une seigneurie.

Le 28 avril 1755, à l'âge de 21 ans, il demanda des lettres d'émancipation d'âge au Conseil supérieur de Québec.<sup>73</sup> Sa requête fut reçue favorablement, de sorte que dès lors il ne relevait plus d'un tuteur. Il pouvait ainsi faire rédiger des documents officiels et exercer des activités économiques, sans devoir attendre l'âge de la majorité qui était alors fixée à 25 ans.

Deux ans plus tard, Charles-Marie épousa à Beaumont, Marie-

---

<sup>73</sup> . Demande de lettres d'émancipation d'âge de Charles-Marie Couillard de Beaumont, 28 avril 1755, Conseil Supérieur.



Françoise Boilard, fille de Mathurin Boilard et de Marie Audet.<sup>74</sup> Le contrat de mariage passé devant le curé de la paroisse de Beaumont puis déposé dans le greffe du notaire Jean-Claude Panet, mentionne que le douaire (droit de l'épouse sur les biens de son mari ) s'élevait à la somme de 1 000 livres et que le préciput (droit reconnu aux époux en cas de décès de l'un des conjoints) serait d'un montant de 500 livres.

Sa sœur Marie-Françoise se maria, quant à elle, en novembre 1758, avec le marchand Louis Turgeon, issu d'une famille d'habitants de Beaumont, dont nous ferons l'étude au troisième chapitre. Le contrat de mariage passé devant le notaire Christophe-Hilarion Dulaurent mentionne que le douaire et le préciput s'élevaient à 1 000 livres. La future épouse déclare comme biens personnels le tiers de la seigneurie de Beaumont ainsi que le tiers du domaine et du moulin de cette seigneurie. Les futurs époux s'engagent à nourrir et entretenir la

---

<sup>74</sup> . Contrat de mariage entre Charles-Marie Couillard de Beaumont et Marie-Françoise Boilard, 6 janvier 1757, ANQ-Q, Greffe de Jean-Claude Panet. C'est Gaspard Dunière qui passa le contrat. Son père Louis Dunière I fut marchand de Québec ; son frère Louis Dunière II fut aussi marchand de Québec.

veuve Couillard de Beaumont pour le reste de ses jours à condition que cette dernière leur abandonne la somme de 600 livres qui lui a été adjugée pour sa part qui lui revient dans la seigneurie de Beaumont. Comme la somme est insuffisante pour la nourriture et l'entretien de la dame, celle-ci leur abandonne en outre tout ce qui lui appartiendra lors de son décès.<sup>75</sup>

Les événements familiaux qui se déroulèrent par la suite se situent en dehors du cadre de la présente étude. Ils n'ont donc pas fait l'objet d'analyse. Voyons plutôt la gestion de la seigneurie, au cours des dernières années du régime français.

#### **4.2. La gestion de la seigneurie**

Lors de la mort de son père, en 1753, Charles-Marie Couillard n'avait que 19 ans. Il était encore mineur. Comme héritier, il avait droit aux deux tiers de la seigneurie et sa sœur Marie-Françoise, au

---

<sup>75</sup> . Contrat de mariage entre Marie-Françoise Couillard de Beaumont et Louis Turgeon, 5 janvier 1759, ANQ-Q, Greffe de Christophe-Hilarion Dulaurent.

dernier tiers de celle-ci. C'est donc leur mère, veuve du deuxième seigneur, qui allait gérer la seigneurie pendant quelques années.<sup>76</sup> Il est intéressant de noter que celle-ci concédait des terres à des conditions différentes de celles des deux premiers seigneurs. Les censives avaient la même superficie qu'auparavant, soit 3 arpents de front sur 40 de profondeur, mais le montant de la rente seigneuriale annuelle avait considérablement augmenté, en raison sans doute de la guerre de la Conquête et de l'inflation que connaissaient alors les prix courants. Cette rente s'élevait désormais à 8 et 9 livres. Elle était encore payable le 29 septembre (fête de saint Michel). Le cens, pour sa part, demeurait au même montant, soit 3 sols pour l'étendue de la concession. Les autres clauses des contrats de concession n'avaient pas connu de changement.

C'est à compter de juin 1757 que Charles-Marie Couillard succéda à sa mère dans la gestion de la seigneurie. On constate qu'il adopta les mêmes formules que celle-ci lors de concessions de

---

<sup>76</sup> . Contrat de concessions de la veuve Beaumont pour Jean Plante, 21 mars 1757 et pour Nicolas Plante, 17 mai 1757, ANQ-Q, Greffe de Joseph Fortier.

censives. À noter que ces nouveaux tarifs de rente seigneuriale seront en vigueur pendant un siècle, jusqu'à l'abolition du régime seigneurial en 1854.

Le troisième seigneur de Beaumont décéda sur sa seigneurie en 1819 à l'âge de 86 ans. Sa femme, Marie-Françoise Boilard étaient décédée à Beaumont, 12 ans plus tôt, en 1807. Dix enfants sont nés de cette union. Cependant, aucun d'eux ne fut seigneur de Beaumont. C'est le fils de Marie-Françoise Couillard et de Louis Turgeon, Louis, qui devint le quatrième seigneur de Beaumont, en plus d'exercer le notariat pendant plus de 30 ans.<sup>77</sup>

Ainsi, la gestion de la seigneurie de Beaumont par les seigneurs Couillard s'étendit sur un siècle et demi. C'est eux qui l'ont ouverte et colonisée. Même si la seigneurie de Beaumont rapportait peu et que les seigneurs Couillard n'étaient guère riches, ils ne s'en départirent point. Nous verrons maintenant, dans le chapitre suivant, les

---

<sup>77</sup>. Dictionnaire Biographique du Canada, Volume 6, Québec, Presses de L'Université Laval, p. 869-870.

différents acteurs de l'humanisation de la seigneurie de Beaumont : les censitaires.

## CHAPITRE III

### LES CENSITAIRES : ACTEURS DE L'HUMANISATION

Les censitaires sont les acteurs de l'humanisation. Tout au long du régime seigneurial, ils ont dû défricher, construire maison et dépendances dont ils avaient besoin, et mettre en culture leur terre ; ils ont ainsi humanisé la vallée du Saint-Laurent.

L'objet de ce présent chapitre consistera à présenter ces acteurs de l'humanisation qui accomplirent leur œuvre dans la seigneurie de Beaumont à l'époque du régime français. Nous développerons notre présentation en deux temps : d'abord, nous donnerons une vue générale de ces hommes, de ces femmes, de ces enfants, et de leur œuvre, pour le XVIII<sup>e</sup> siècle principalement, ensuite, nous ferons une étude de cas. Nous présenterons dans celle-ci une famille, à titre d'exemple, soit les Turgeon. Nous verrons sommairement leurs relations sociales, leurs activités multiples ainsi que leur fortune. Bref, il s'agira d'un portrait d'ensemble, suivi d'une étude plus spécifique

d'une famille représentative, selon nous, de la collectivité à l'intérieur de laquelle elle s'insère.

### **1. Les censitaires de Beaumont**

Au cours du premier chapitre, nous avons vu les différents droits et devoirs des seigneurs et des censitaires. Mais, en tant que tel, qu'est-ce qu'un censitaire ? En fait, c'est un habitant qui demeure dans une seigneurie et qui y possède une censive (concession), chargée de cens, d'où le nom censitaire.

Le censitaire qui prenait possession de sa concession sur la seigneurie de Beaumont devait d'abord abattre des arbres, défricher, construire sa maison ainsi que les dépendances (grange, étable), enfin mettre en culture sa terre. Il oeuvrait à ces diverses activités durant les quatre saisons, chacune correspondant à des actions spécifiques.

La maison était bien entendu destinée à loger le censitaire et sa famille. Elle servait à la fois d'abri contre les intempéries, de lieu de repos et d'endroit servant à la préparation et à la consommation des repas.<sup>78</sup> Comme « l'élevage d'animaux domestiques était essentiel si on voulait disposer de forces motrices additionnelles et supérieures à celle de l'homme, pour tirer la charrue, la charrette ou la traîne et que l'animal domestique entraient aussi dans la composition de l'alimentation humaine »<sup>79</sup>, la construction de dépendances devait se faire assez tôt après la construction de la maison. L'étable servait d'abri aux animaux domestiques pendant l'hiver ainsi qu'à leur entretien et à leurs soins. Quant à la grange, elle servait à l'entreposage et au traitement des produits de la terre.<sup>80</sup>

Dans tous les contrats de concessions que nous avons analysés concernant la seigneurie de Beaumont, on mentionne que le censitaire doit « tenir feu et lieu » sur sa concession et la mettre en valeur. Autrement dit, le censitaire a l'obligation de faire produire sa terre et

---

<sup>78</sup> . Bernard Audet, *Avoir feu et lieu dans l'île d'Orléans au XVII<sup>e</sup> siècle*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1990, p. 7-8.

<sup>79</sup> . Ibid., p. 8.

<sup>80</sup> . Ibid., p. 151.



d'y établir sa résidence. En fixant l'habitant à son lieu de travail, l'État souhaitait que la concession devienne une entité économique durable et rentable. Ainsi, la préoccupation première de ces habitants, c'était leur terre, puisque leur subsistance et celle de leur famille en dépendaient. Une fois mise en valeur, la terre doit pourvoir aux besoins fondamentaux : la nourriture (végétale et animale), les vêtements (laine des moutons), la maison et le bois de chauffage pour l'hiver, en plus de quelques surplus à vendre ou à échanger.<sup>81</sup> Cette terre est également le principal héritage que le censitaire lèguera à ses enfants lors de son décès.

Or, qu'en est-il de l'œuvre d'humanisation réalisée par les censitaires de la seigneurie de Beaumont, après un peu plus de 50 ans de labour ? C'est ce que l'aveu et dénombrement de 1723 nous révélera.

---

<sup>81</sup> . André Lachance, *Vivre, aimer et mourir en Nouvelle-France*, Montréal, Libre Expression, 2000, p. 138.

### 1.1. Les censitaires et leurs censives en 1723

C'est grâce à l'aveu et dénombrement effectué par Charles-Marie Couillard, 2<sup>e</sup> seigneur de Beaumont, le 15 mars 1723<sup>82</sup> que l'on peut tracer un portrait général des censitaires à cette époque (Tableaux 3, 4, 5, et carte 7). Rappelons que la seigneurie de Beaumont comptait 67 familles de censitaires en 1723, répartis dans trois rangs.

Comme l'aveu et dénombrement de la seigneurie de Beaumont fait mention des dimensions et de la superficie de chaque censive, on a pu évaluer le développement de chacun des rangs de la seigneurie. Ainsi, le premier rang qui comprenait 32 familles, renfermait 47,8% de tous les censitaires de la seigneurie, en plus du domaine seigneurial. Comme la totalité des censives de la seigneurie de Beaumont avaient 40 arpents de profondeur, seul le nombre d'arpents de front différait d'une censive à l'autre. Ainsi, de ces 32 familles, 71,9 % possédaient une terre de 3 arpents<sup>83</sup> de front et d'une superficie de 120 arpents,

---

<sup>82</sup> . Acte d'aveu et dénombrement par Charles-Marie Couillard de Beaumont pour le fief et seigneurie de Beaumont, 15 mars 1723.

<sup>83</sup> . Un arpent = 180 pieds ou 58,47 mètres.

18,8 % entre 1 ½ et 2 arpents de front et d'une superficie entre 60 et 80 arpents, puis 12,3 % entre 4 et 6 arpents de front et d'une superficie entre 160 et 240 arpents (Tableau 7 et carte 7).

Le deuxième rang de la seigneurie de Beaumont comprenait 17 familles de censitaires, ce qui représentait 25,4 % de tous les censitaires. Or, de ces 17 familles, 82,2 % détenaient une terre de 3 arpents de front et d'une superficie de 120 arpents, 11,8 % de 4 arpents de front et d'une superficie de 160 arpents, et 5,8 % avaient une terre ou plutôt un arrière-fief de 20 arpents de front et d'une superficie de 800 arpents (Tableau 8 et carte 7).

Le troisième et dernier rang de la seigneurie de Beaumont comprenait 18 familles de censitaires, qui représentaient 26,8 % de l'ensemble. Ceux-ci possédaient une terre de 3 arpents de front et d'une superficie de 120 arpents. Seulement une terre était en début d'exploitation (Tableau 9 et carte 7).

L'aveu et dénombrement de la seigneurie de Beaumont comporte également des données relatives à l'exploitation de chacune des terres, notamment le nombre d'arpents labourables et en prairie.<sup>84</sup> Ainsi, dans le premier rang, 59,4 % des censives ont entre 40 et 50 arpents de terre labourable, 31,2 % entre 15 et 30 arpents, et 9,4 % possèdent 80 arpents (Tableau 10). Pour les surfaces en prairie, 59,3% des censives en possèdent, entre 6 et 8 arpents, 21,9 % entre 3 et 4 arpents, et 18,8 % n'en ont point (Tableau 11).

Dans le deuxième rang, 60 % des censives possèdent entre 2 et 5 arpents de terre labourable, 33,3 % entre 6 et 10 arpents, et 6,7% n'en ont aucun. Il nous semble important de souligner que le deuxième rang ne compte aucun arpent en prairie (Tableau 12).

Dans le troisième et dernier rang, 38,9 % des censives possèdent entre 1 et 10 arpents en labour, 33,3 % entre 11 et 20, et 27,8 % entre 21 et 45 arpents (Tableau 13). Pour le nombre d'arpents

---

<sup>84</sup> . Selon l'auteur André Lachance dans son livre « *Vivre, aimer et mourir en Nouvelle-France* » : avec 20 arpents de culture, l'habitant n'a guère d'excédents, avec 40 il en a et il peut donc vendre le surplus ou encore l'échanger.

en prairie, 44,4 % des censives n'en ont aucun, 27,8 % entre 4 et 7 arpents, et 27,8 % entre 8 et 12 arpents (Tableau 14).

Voici les données que l'aveu et dénombrement fournit à propos des bâtiments sur chaque concession. Dans le premier rang, on retrouve 31 maisons, le domaine seigneurial, un moulin à farine et un moulin à scie. Ainsi, 96,9 % des censitaires du premier rang possèdent une maison. De plus, 90,6 % d'entre eux possèdent également une grange et une étable, mais seulement 18,8 % possèdent une écurie. Le deuxième rang ne comprend aucun bâtiment.

Dans le troisième et dernier rang, 61,1% des censitaires possèdent une maison et une grange, et 27,8 % possèdent en outre une étable. Cependant, aucune écurie n'a été mentionnée.

Les renseignements, donnés par l'aveu et dénombrement de la seigneurie de Beaumont, permettent de tracer un portrait-type d'une famille de censitaire en 1723. Si, par exemple, cette famille se situe

dans le premier rang, elle possède une concession de 3 arpents de front sur 40 de profondeur, d'une superficie de 120 arpents. Celle-ci a environ 40 arpents de terre en labour et environ 6 arpents de terre en prairie. Elle possède en outre, une maison, une grange et une étable.

Si cette famille habite dans le deuxième rang, elle possède également une concession de 3 arpents de front par 40 de profondeur, d'une superficie de 120 arpents. Elle a entre 2 et 5 arpents de terre en labour. Cependant, la concession ne comprend aucun bâtiment. Cela s'explique par le fait que le deuxième rang fut le dernier à être colonisé, car étant donné la présence de la rivière Boyer dans le troisième rang, les censitaires ont préféré s'y établir. Ainsi, puisque le deuxième rang fut le dernier à être colonisé, la totalité des terres y étaient en début d'exploitation.<sup>85</sup> Les familles qui y possédaient une concession habitaient donc chez des parents dans le premier ou le troisième rang de la seigneurie.

---

<sup>85</sup> . Jacques Mathieu et Alain Laberge, *L'occupation des terres dans la Vallée du Saint-Laurent, les aveux et dénombrements 1723-1745.*, Sillery, Septentrion, 1991, p. 20-22.

Finalement, si cette famille se situe dans le troisième rang, elle possède aussi une concession de 3 arpents de front par 40 de profondeur. Elle a entre 1 et 10 arpents en labour, une maison ainsi qu'une grange.

Ainsi, nous pouvons nous apercevoir, suite à l'analyse de ce document, que 50 ans après le début de la colonisation de la seigneurie de Beaumont, les censitaires du premier rang sont bien établis. Ceux du deuxième rang viennent de se faire concéder leurs censives. Quant aux censitaires du troisième rang, ils pratiquent une agriculture de subsistance.

Or, qu'en est-il de la seigneurie de Beaumont, après un peu plus de 95 ans de colonisation ? C'est ce que nous saurons avec le tableau, qui est en fait une liste de tous les censitaires, effectuée par le troisième seigneur de Beaumont, Charles-Marie Couillard de

Beaumont et par son beau-frère, Louis Turgeon, que l'on retrouve dans l'acte de partage du 5 octobre 1770.<sup>86</sup>

## **1.2. Les censitaires et leurs censives en 1770**

C'est grâce au tableau datant de 1770 qu'il nous a été possible d'effectuer un portrait général des familles de censitaires de la seigneurie de Beaumont. Tout comme l'aveu et dénombrement de 1723, ce tableau comprend le nombre de censitaires établis sur la seigneurie ainsi que la dimension et la superficie de chaque censive. Cependant, il ne contient pas de données relatives à l'exploitation des terres. On y mentionne également la présence du domaine seigneurial, de la chapelle, de l'église, du moulin et de trois terres qui ne sont pas concédées. En outre, on s'aperçoit que la seigneurie de Beaumont est quasi saturée en ce qui a trait aux terres non concédées. De plus, les noms de familles sont similaires dans les deux documents, ce qui nous fait croire que les seigneurs de

---

<sup>86</sup>. Acte de partage de Charles Couillard de Beaumont et Louis Turgeon, 5 octobre 1770, ANQ-Q, Greffe de Jean-Antoine Saillant.



Beaumont privilégiaient les familles déjà établies dans la seigneurie, lors de concessions de censives.

Ainsi, des 159 familles de censitaires, 49,1 % possédaient une terre entre 3 arpents et 3 ½ arpents de front et d'une superficie de 120 à 140 arpents, 25,2 % entre ½ et un arpent de front et d'une superficie entre 30 et 70 arpents, 19,5 % entre 2 arpents et 2 ½ arpents de front et d'une superficie entre 80 et 110 arpents, et 6,2 % entre 4 et 6 arpents de front et d'une superficie entre 160 et 240 arpents (Tableau 15).

À la suite de l'analyse de ces deux documents que sont l'aveu et dénombrement de la seigneurie de Beaumont en 1723 et le tableau de tous les censitaires établis sur la seigneurie en 1770, nous pouvons constater d'emblée qu'il y a eu une forte hausse concernant le nombre de familles de censitaires. De 67 en 1723, le nombre de familles est passé à 159 en un peu moins de 50 ans, soit une augmentation de 119%.

De plus, nous avons pu constater la diminution de la superficie des terres que chaque censitaire possède. En 1770, un plus grand nombre de censitaires qu'auparavant possèdent entre 30 et 80 arpents de terres. Précisons ce point. En 1723, 84,7 % des censitaires possèdent 3 arpents de terre de front sur 40 de profondeur, soit une terre de 120 arpents en superficie. Par contre, en 1770, 48,4 % des censitaires possèdent une terre de 120 arpents en superficie ; il s'agit d'une diminution de 36,3 %. Ce phénomène est dû principalement au partage de la terre par les héritiers, lors des successions. Ce phénomène se produit également dans les autres seigneuries, de sorte qu'en 1820-1825, toutes les terres des seigneuries auront été morcelées, ce qui amènera l'État à ouvrir de nouvelles régions à la colonisation, telles le Saguenay Lac-Saint-Jean et la Gaspésie.

Voilà le portrait d'ensemble des censitaires de Beaumont et de l'évolution de leur censive. Voyons maintenant un exemple de famille de censitaire établie sur la seigneurie de Beaumont.

## **2. La famille de Zacharie Turgeon et ses descendants**

Nous avons retenu une famille pionnière qui a joué un rôle déterminant dans l'humanisation de la seigneurie et qui a été, de plus, étroitement liée avec la famille seigneuriale,<sup>87</sup> soit celle de Zacharie Turgeon et de ses descendants.

### **2.1. Les ancêtres de la famille de Zacharie Turgeon**

Charles Turgeon est l'ancêtre de tous les Turgeon établis en Nouvelle-France (Annexe 11, première génération). Né en France, en 1621, à Saint-Jean de Mortagne au Perche, Charles Turgeon y épouse Pasquière Lefevbre vers 1649.<sup>88</sup> C'est en juin 1662 que Charles Turgeon, sa femme ainsi que leurs enfants s'embarquent à La Rochelle pour s'établir en Nouvelle-France.<sup>89</sup> Dès leur arrivée, la

---

<sup>87</sup> . Zacharie Turgeon fut l'arrière-grand-père du 4<sup>e</sup> seigneur de Beaumont.

<sup>88</sup> . René Jetté, *Dictionnaire généalogique des familles du Québec des origines à 1730*, Montréal, 1983, p. 1100-1101.

<sup>89</sup> . Gervain Carpin, *Le réseau du Canada*, Sillery, Septentrion, 2001, p. 506.

famille Turgeon s'établit sur la seigneurie de Beauport.<sup>90</sup> Cinq ans plus tard, au recensement de 1667, on retrouve la famille de Charles Turgeon avec dix arpents de terre en valeur.<sup>91</sup> Cependant, Charles et sa femme songent déjà à retourner en France puisqu'en octobre 1670, ils achètent de Toussaint Giroux une maison située au hameau du Bignon, au Perche, pour la somme de 300 livres.<sup>92</sup> Au recensement de 1681, ils habitent toujours la seigneurie de Beauport. Ils possèdent alors deux fusils, cinq bêtes à cornes et douze arpents de terre en valeur.<sup>93</sup>

Il semble que Charles Turgeon se désintéresse de plus en plus de sa terre puisqu'en 14 ans, il n'a défriché que deux arpents de terre, alors qu'au premier recensement il en avait défriché dix en cinq ans. Finalement, c'est en 1693 que Charles Turgeon et sa femme repartent pour la France. Ils auront donc demeuré en Nouvelle-France pendant

---

<sup>90</sup> . Michel Langlois, *Dictionnaire biographique des Ancêtres québécois 1608-1700*, Tome 4 (N à Z), Mitan, Québec, 2001, p. 425-426.

<sup>91</sup> . Benjamin Sulte, *Histoire des Canadiens-Français, 1608-1880*, Montréal, Wilson et Cie, vol. 4, p. 67.

<sup>92</sup> . Vente de Toussaint Giroux à Charles Turgeon, 22 octobre 1670, ANQ-Q, Greffe de Romain Becquet.

<sup>93</sup> . Benjamin Sulte, *Histoire des Canadiens-Français, 1608-1880*, Montréal, Wilson et Cie, vol. 5, p. 81.

une trentaine d'années et y auront établi tous leurs enfants. Nous ignorons la date précise du décès de Charles Turgeon survenu en France avant le 14 août 1704, date du mariage de son fils Jacques, où l'on mentionne que son père, Charles, est décédé.

Dix enfants naquirent de l'union de Charles Turgeon et de Pasquière Lefebvre. De ceux-ci, citons Marie-Claire qui épousa le marchand Abel Sagot, ainsi que Jacques, Pierre et Zacharie qui s'établirent sur la seigneurie de Beaumont (Annexe 11, première génération).

## **2.2. Zacharie Turgeon (1664-1743)**

Zacharie Turgeon, septième enfant de Charles Turgeon et de Pasquière Lefebvre, est né à Québec le 7 mai 1664 et y fut baptisé deux semaines plus tard. Il passa son enfance sur la seigneurie de Beauport.

En octobre 1691, Zacharie épousa à Beauport, Élisabeth Le Roy, âgée de 20 ans, fille de feu Nicolas Le Roy et de Jeanne Lelièvre demeurant à la seigneurie de La Durantaye (Annexe 11, deuxième génération). Le contrat de mariage fut signé devant le notaire Paul Vachon <sup>94</sup> en présence de 19 témoins. Le douaire comprenait une vache et 300 livres tournois et le préciput fut d'un montant de 100 livres.

Trois ans plus tard, en novembre 1694, Zacharie Turgeon se fit concéder une terre sur la seigneurie de Beaumont par Charles-Thomas Couillard de Beaumont. <sup>95</sup> Cette concession s'étendait sur une superficie de six arpents de terre de front donnant sur le fleuve Saint-Laurent, par 40 arpents de profondeur. Elle était bornée du côté nord-est par la terre de Jean Cecille et de l'autre côté par celle de Mathurin Labrecque. La rente seigneuriale annuelle s'élevait à 120 sols et six chapons vifs et gras ou 20 sols pour chaque chapon et ce,

---

<sup>94</sup> . Contrat de mariage entre Zacharie Turgeon et Élisabeth Le Roy, 24 octobre 1691, ANQ-Q, Greffe de Paul Vachon.

<sup>95</sup> . Concession de Charles-Thomas Couillard de Beaumont à Zacharie Turgeon, 1<sup>er</sup> novembre 1694, ANQ-Q, Greffe de Louis Chambalon.

au choix du seigneur, pour toute la concession et payable le jour de fête de saint Rémi, 1<sup>er</sup> octobre. Le cens s'élevait à 6 sols et au onzième saumon de tout ce qu'on pêchera, payable annuellement à la même date que la rente. Les devoirs de Zacharie furent de tenir feu et lieu, de travailler sur sa concession et de la mettre en état de culture, de faire moudre son grain au moulin de la seigneurie et d'entretenir les chemins nécessaires à l'utilité publique. En retour, ce dernier avait le droit de pêche et de chasse, à l'exception de la chasse à la perdrix, depuis la rivière du moulin jusqu'à la ligne qui sépare la seigneurie de Beaumont de celle de Vincennes.

Le 22 juillet 1715, Zacharie achète une terre sur la seigneurie de Beaumont pour la somme de 3 210 livres.<sup>96</sup> Cette terre s'étend sur trois arpents de front donnant sur le fleuve Saint-Laurent, par 40 de profondeur et elle se situe au nord-est de sa concession. Cinq ans

---

<sup>96</sup> . Vente par Joseph Couillard de Beaumont à Zacharie Turgeon, 22 juillet 1715, ANQ-Q, Greffe de René Gaschet.

plus tard, Zacharie et sa femme vendaient cette terre à leur fils Charles, pour la somme de 1 300 livres.<sup>97</sup>

Le 16 juin 1723, Zacharie se porte garant de ses deux fils, Jean et Louis pour l'achat d'une terre d'une superficie de 5 arpents de front par 40 de profondeur située dans la seigneurie de Beaumont, pour la somme de 3 000 livres.<sup>98</sup>

Zacharie Turgeon s'éteignit à Beaumont le 13 juillet 1743 à l'âge de 79 ans. Il fut inhumé dans l'église en récompense de son travail<sup>99</sup> et de son dévouement lors de la construction de l'église en 1733 ; une messe de requiem est dite pour lui et sa famille, chaque année, à

---

<sup>97</sup> . Vente par Zacharie Turgeon et Élisabeth Le Roy à Charles Turgeon, 18 septembre 1720, ANQ-Q, greffe de René Gaschet.

<sup>98</sup> . Vente de terre par les héritiers et la Dame Riverin à Jean et Louis Turgeon, 16 juin 1723, ANQ-Q, Greffe de Jean-Claide Louet.

<sup>99</sup> . Dans un contrat daté du 5 mars 1701, on y mentionne que Zacharie Turgeon est maître charpentier, ANQ-Q, Greffe de Charles Rageot de Saint-Luc.



perpétuité. <sup>100</sup> Tout au long de sa vie, Zacharie cultiva sa terre et prit soin de bien établir ses enfants. Comme il savait écrire, on retrouve sa signature au bas de nombreux contrats où il servait de témoin (Annexe 12).

Treize enfants naquirent de son union avec Élisabeth Le Roy. La majorité d'entre eux demeura à Beaumont, entre autres, Charles qui devint navigateur, Geneviève qui épousa Joseph Couillard de Beaumont, fils du premier seigneur de Beaumont, et Louis auquel on va maintenant porter attention (Annexe 11, troisième génération).

### **2.3. Louis Turgeon (1695-1776)**

Louis Turgeon, troisième fils de Zacharie Turgeon et d'Élisabeth Le Roy, est né à Beaumont le 17 avril 1695 et il y vécut toute sa vie (Annexe 11, troisième génération).

---

<sup>100</sup> . Pendant plusieurs mois, Zacharie avait coupé tout le bois nécessaire à la construction de l'église de Beaumont et fait presque à lui seul toute la charpente, sans aucune rémunération. Pierre-Georges Roy, *À travers l'histoire de Beaumont*, Lévis, 1943, pp. 72 et 110.

Au mois d'avril 1728, à l'âge de 33 ans, Louis Turgeon épousa Marie-Angélique Couture âgée de 25 ans, fille d'Eustache Couture et de Marie-Françoise Huard, habitants de la seigneurie de Beaumont. Le contrat fut signé devant le notaire René Gaschet en présence du deuxième seigneur de Beaumont, Charles-Marie et de huit autres témoins. Les parents de la future épouse lui firent don d'une vache et de deux moutons. Le douaire coutumier fut d'un montant de 300 livres et le préciput, de 200 livres.<sup>101</sup>

C'est en 1730 qu'eut lieu le véritable partage de la terre que Louis et son frère Jean avaient achetée avec le consentement de leur père Zacharie, en 1723.<sup>102</sup> Il y fut convenu que les deux frères partageraient équitablement les frais de réparation et l'utilisation de la grange, du fournil et de la charrue, les récoltes du jardin et du verger, ainsi que l'entretien des bestiaux.<sup>103</sup> Cependant, dans les années qui

---

<sup>101</sup> . Contrat de mariage entre Louis Turgeon et Marie-Angélique Couture, 27 avril 1728, ANQ-Q, Greffe de René Gaschet.

<sup>102</sup> . Partage entre Jean et Louis Turgeon, 20 septembre 1730, ANQ-Q, Greffe d'Henry Hiché.

<sup>103</sup> . Acte passé entre Jean et Louis Turgeon, 14 décembre 1730, ANQ-Q, Greffe d'Henry Hiché.

suivirent, certaines mésententes eurent lieu entre Jean et Louis Turgeon, notamment en ce qui concerne l'arpentage des terres et les limites territoriales du droit de pêche.<sup>104</sup>

Au mois d'avril 1762, à la requête de Louis Turgeon suite au décès de son épouse, Marie-Angélique Couture, le notaire procéda à l'inventaire de biens (Tableau 16).<sup>105</sup> Il fit la description des biens immeubles, sans cependant les évaluer : une première terre de 4 arpents par 40 située dans la seigneurie de Beaumont comprenant deux maisons, une grange et une étable, une deuxième terre de 5 arpents par 30 située au sud de la rivière Boyer, une troisième terre de 1 ½ arpent sur 40 située dans la seigneurie de Vincennes, et une quatrième terre de 1 arpent moins 1 pied contenant un vieux verger située dans la seigneurie de Beaumont. Les biens meubles, évalués quant à eux selon la coutume, s'élevèrent à 3 345 livres ; de ce montant, les dettes actives formaient 1 800 livres. Les dettes

---

<sup>104</sup> . Ordonnances des Intendants entre Jean et Louis Turgeon, 4 décembre 1735, 12 novembre 1738, ANQ-Q.

<sup>105</sup> . Inventaire de biens de la communauté entre Louis Turgeon et feu Marie-Angélique Couture, 21 avril 1762, ANQ-Q, Greffe de Joseph Fortier.

passives, s'élevaient à 1 085 livres. Même si on ignore la valeur des immeubles, on peut en déduire qu'il se dégage de cet inventaire une balance positive assez élevée, de l'ordre de plusieurs milliers de livres tournois.

Comme nous pouvons le constater, Louis Turgeon, qui n'était qu'un censitaire, possédait des biens d'une valeur non négligeable. Il avait su s'impliquer activement dans le développement de la seigneurie.

Il décéda à Beaumont le 7 juillet 1776, à l'âge de 81 ans. Neuf enfants furent issus de son mariage avec Marie-Angélique Couture dont Louis qu'on verra ici brièvement.

## **2.4. Louis Turgeon (1730- )**

Louis Turgeon, deuxième fils de Louis Turgeon et de Marie-Angélique Couture, est né le 29 octobre 1730 à Beaumont et y fut baptisé le lendemain (Annexe 11, quatrième génération ; Annexe 13).

En novembre 1758, à l'âge de 28 ans, il épousa sa cousine, Marie-Françoise Couillard de Beaumont, fille de Charles-Marie Couillard de Beaumont deuxième seigneur de Beaumont et de Marie-Françoise Couture. Par la suite, il s'installa à Québec et devint marchand.

Sept enfants sont issus de cette union, mais seulement trois survécurent dont Louis qui devint le quatrième seigneur de Beaumont en plus d'occuper une fonction de notariat. Suite au décès de sa femme en janvier 1768, Louis Turgeon devint tuteur de ses enfants et co-seigneur de la seigneurie de Beaumont (Annexe 11, cinquième génération).

Ce n'est qu'en 1772 qu'eut lieu l'inventaire de biens de Louis Turgeon et de feu Marie-Françoise Couillard de Beaumont (Tableau 17), où l'on mentionne que le couple demeurait dans la maison Noël à Québec ; cependant, elle ne leur appartenait pas. Les biens immeubles y furent décrits : le tiers de la seigneurie de Beaumont et le tiers dans les deux moulins à eau, une première terre de 2 arpents par 40 sur le domaine de Saint-Charles, et une deuxième terre de 1 arpent et un tiers sur 40 située dans la seigneurie de Beaumont avec le tiers des bâtiments. Les biens meubles s'élevèrent à 8 544 livres en y incluant la marchandise du magasin (4 828 livres) et les dettes actives (3 048 livres). Quant aux dettes passives, elles furent d'un montant de 1 947 livres.

Ainsi, Louis Turgeon, fils d'un modeste censitaire, devint un marchand prospère dans la ville de Québec. On peut ajouter qu'il envoya ses garçons étudier au Séminaire de Québec.

En 1787, Louis épousa en secondes noces Louise-Élisabeth Dumont, veuve de Michel Flanagan. Trois enfants naquirent de cette union ; de ceux-ci, citons Pierre-Flavien qui devint archevêque de Québec (Annexe 11, cinquième génération).<sup>106</sup>

Voilà un portrait général des acteurs de l'humanisation de la seigneurie de Beaumont à l'époque de la Nouvelle-France. Comme nous avons pu le constater, il ne peut y avoir d'humanisation d'un territoire sans la présence constante de pionniers, comme la famille Turgeon qui sut si bien s'implanter dans cet environnement.

---

<sup>106</sup> . Dictionnaire Biographique du Canada, Volume 9, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 880-883.

## CONCLUSION

Au terme de cette étude portant sur l'évolution d'une seigneurie laïque : celle de Beaumont, depuis 1672 jusqu'à la fin du régime français, il est opportun de rassembler tous les éléments marquants afin d'établir un bilan.

Le premier chapitre concernait le monde rural. Comme la vie quotidienne des ruraux était étroitement liée à l'environnement, nous avons fait ressortir quelques aspects de cet environnement à l'intérieur duquel vécurent les seigneurs et les censitaires à l'époque du régime français.

La matière s'est articulée autour de quatre idées : la Nouvelle-France, le régime seigneurial, la Côte-du-Sud et la seigneurie de Beaumont. L'analyse de ces thèmes a permis de comprendre le mode de vie de ces habitants et les raisons qui purent les pousser à humaniser la vallée du Saint-Laurent.



Le deuxième chapitre traitait des seigneurs Couillard, gestionnaires de l'humanisation. La matière a été développée en quatre volets : les ancêtres des seigneurs de Beaumont ; Charles-Thomas Couillard (1647-1715), 1<sup>er</sup> seigneur; Charles-Marie Couillard (1675-1753), 2<sup>e</sup> seigneur ; enfin, Charles-Marie Couillard (1733-1819), 3<sup>e</sup> seigneur. Au niveau de chacun, l'analyse abordait la famille, puis les modalités de gestion de la seigneurie de Beaumont. On a vu que ces seigneurs avaient des avantages, mais également des responsabilités qu'ils devaient assumer, et qu'ils pouvaient, eux aussi, être modestes. Bref, un seigneur de la Nouvelle-France ressemble, sur beaucoup d'aspects, à ses censitaires. Est-ce là, la source des relations humaines harmonieuses qui se sont développées entre les seigneurs laïcs et leurs censitaires ?

Le dernier chapitre analysait les acteurs de l'humanisation que furent les censitaires. Nous avons ainsi présenté un tableau général du développement qu'ils firent de leur environnement, pour effectuer une étude de cas concernant une famille de censitaires, que furent en l'occurrence les Turgeon. Nous avons analysé leurs relations sociales,

leurs activités économiques et leur fortune. Nous avons vu progresser cette famille à l'intérieur de cet environnement ; elle connut du succès, même si elle demeura modeste. Un de ses membres, à la fin du régime français, alla s'établir à Québec comme marchand, tout en continuant à s'intéresser aux activités agricoles qui durent lui fournir bien des produits pour son commerce. Un fils de cette famille entra dans le clergé, gravit les échelons, puis devint archevêque de Québec. La progression socio-professionnelle s'offre aussi aux censitaires, à la condition d'avoir le talent et l'esprit d'initiative. Voilà ce que nous avons voulu démontrer dans ces pages portant sur les censitaires, acteurs de l'humanisation.

La réalisation de ce mémoire nous aura finalement permis de mieux comprendre le temps présent à la lumière du passé de nos ancêtres qui prirent la décision de s'établir en Nouvelle-France, et de participer activement à son développement. La vallée du Saint-Laurent bénéficie, encore aujourd'hui, des efforts soutenus de ces pionniers qui ont œuvré à sa lente et difficile humanisation.

## BIBLIOGRAPHIE

### 1. SOURCES MANUSCRITES

#### Archives nationales du Québec (ANQ)

##### Pouvoirs judiciaires

1. Aveux et dénombremments, E21,  
Ministère des terres et forêts, 1626-1989.
2. Fois et hommages, E21,  
Ministère des terres et forêts, 1626-1989.
3. Ordonnances des intendants de la Nouvelle-France, E1,  
Intendants, 1666-1760.
4. Registres d'intendance, E21,  
Ministère des terres et forêts, 1626-1989.

##### Archives notariales

Nom des notaires	Dates extrêmes
Barbel, Jacques	1703-1740
Barolet, Claude	1728-1761
Becquet, Romain	1665-1682
Chambalon, Louis	1691-1716
Dubreuil, Jules-Étienne	1707-1739
Dulaurent, Christophe-Hilarion	1734-1759
Duquet, Pierre	1663-1687
Fortier, Joseph	1731-1775
Gaschet, René	1711-1743
Genaple, François	1682-1709
Hiché, Henry	1725-1736
Imbert, Jacques	1740-1749
Lacetière, Florent de	1702-1728
Latour, Jean de	1736-1741

Lepailleur de Laferté, Michel	1700-1733
Louet, Jean-Claude	1717-1737
Métru, Nicolas	1678-1700
Michon, Abel	1706-1749
Panet, Jean-Antoine	1772-1786
Panet, Jean-Claude	1744-1775
Rageot de Saint-Luc, Charles	1695-1702
Rageot de Beurivage, François	1709-1753
Rageot, Gilles	1666-1691
Rivet dit Cavalier Pierre	1707-1719
Rousselot, Pierre-François	1737-1756
Saillant de Collégien, Jean-Antoine	1750-1776
Sanguinet, Simon	1734-1771
Vachon, Paul	1644-1693

## 2. SOURCES IMPRIMÉES

Archives de Québec. *État général des habitants du Canada en 1666.*

Beudet, L'abbé L. *Recensement de la ville de Québec pour 1716.* Québec, Imprimerie générale A. Côté et Cie, 1887. 66 pages.

Roy, Pierre-Georges. « Le recensement du Gouvernement de Québec en 1762 », *RAPQ*, L.-Amable Proulx, Imprimeur de Sa Majesté le Roi, 1926, 400 pages.

## 3. INSTRUMENTS DE RECHERCHE, OUVRAGES DE RÉFÉRENCES ET OUTIL DE TRAVAIL

Bourdé, Guy et Martin, Hervé. *Les écoles historiques.* Paris, Éditions du Seuil, 1983. 416 pages.

*Dictionnaire biographique du Canada, I à IX.* Québec, Presses de l'Université Laval, 1966-1983.

Jetté, René. *Dictionnaire généalogique des familles du Québec des origines à 1730,* Montréal, 1983, 1176 pages.

*Jugements et délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France,* 6 volumes, Québec, Les Auspices de la législature de Québec, 1885-1891.

Laliberté, Jean-Marie. *Index des lieux et des notaires*, Montréal, 1991, 660 pages.

Langlois, Michel. *Dictionnaire biographique des Ancêtres québécois (1608-1700)*, 4 volumes, La maison des Ancêtres québécois, Les Archives nationales du Québec et Mitan, 1998-2001.

*Notaires décédés ou démissionnés dont les greffes ont été cédés ou déposés ; noms des cessionnaires de ces greffiers*, 1979, 120 pages.

Roy, Pierre-Georges. *Inventaire des concessions en fief*, 6 volumes, Beauceville, L' « Éclaireur » , Limitée, 1927-1929.

Roy, Pierre-Georges. *Inventaire des contrats de mariage du Régime français*, 6 volumes, Québec, 1937-1938.

Roy, Pierre-Georges. *Inventaire des testaments, donations et inventaires de biens du Régime français*, 3 volumes, Québec, 1941.

Roy, Pierre-Georges et Antoine Roy. *Inventaire des greffes des notaires du Régime français*, 27 volumes, Québec, 1943-1976.

Roy, Pierre-Georges. *Inventaire des jugements en Conseil Supérieur de la Nouvelle-France*, 7 volumes, Beauceville, L' « Éclaireur » , Limitée, 1932-1935.

Roy, Pierre-Georges. *Inventaire des insinuations de la prévôté de Québec*, 3 volumes, Beauceville, L' « Éclaireur » , Limitée, 1936-1939.

Roy, Pierre-Georges. *Inventaire des insinuations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France*, Beauceville, L' « Éclaireur » , Limitée, 1921.

Roy, Pierre-Georges. *Inventaire d'une collection de pièces judiciaires, notariales etc.*, 2 volumes, Beauceville, L' « Éclaireur » , Limitée, 1917.

Roy, Pierre-Georges. *Inventaire des ordonnances des Intendants*, 4 volumes, Beauceville, L' « Éclaireur » , Limitée, 1919.

Tanguay, Cyprien. *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours*. 7 volumes, Québec, Eusèbe Sénécal, 1871-1890. Réimpression, Éditions Élysée, 1991.

Trudel, Marcel. *Atlas de la Nouvelle-France*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1973, 219 pages.

#### 4. OUVRAGES GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS

Ariès, Philippe. *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*. Paris, Éditions du Seuil, 1975. 316 pages.

Aubert de Gaspé, Philippe. *Divers*. Montréal, C.O. Beauchemin & fils, 1893. 145 pages.

Aubert de Gaspé, Philippe. *Les anciens Canadiens*. Québec, Bibliothèque Nationale du Québec, 1994. 436 pages.

Aubert de Gaspé, Philippe. *Mémoires*. Montréal, Bibliothèque Canadienne-Française, 1971. 435 pages.

Audet, Bernard. *Se nourrir au quotidien en Nouvelle-France*. Québec, Les Éditions GID, 2001. 367 pages.

Audet, Bernard. *Avoir feu et lieu dans l'Île d'Orléans au XVIIe siècle*, Québec, Les Presses de L'Université Laval, 1990, 271 pages.

Bertrand, Louis. *Louis XIV*. Arthème Fayard, 1923. 434 pages.

Bloch, Marc. *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*. Paris, Colin, 1993. 159 pages.

Boucher, Pierre. *Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France vulgairement dite le Canada*. Boucherville, 1964, 415 pages.

Braudel, Fernand. *Écrits sur l'histoire*. 2 volumes, Paris, Flammarion, 1986 et 1994.

Brown, Craig. *Histoire générale du Canada*. Montréal, Boréal, 1993. 694 pages.

Burguière, André, Christiane Klapisch-Zuber, Martine Segalen et Françoise Zonabend. *Histoire de la famille*. Paris, Colin, 1994. 3 volumes.

Carpin, Gervais. *Le réseau du Canada*, Sillery, Septentrion, 2001, 552 pages.

Comité organisateur des fêtes du 250<sup>e</sup> de Saint-Charles-de-Bellechasse inc. *Saint-Charles-de-Bellechasse 1749-1999*. 1999. 440 pages.

Côté, André. *Joseph-Michel Cadet (1719-1781), munitionnaire du roi en Nouvelle-France*. Sillery/Paris, Septentrion/Éditions Christian, 1998. 400 pages.

Costain, Thomas B. Blanc et or, *Le Régime français au Canada*. Canada, Doubleray Canada Limited, 1959, 417 pages.

Couillard Després, Abbé Azarie. *La première famille au Canada, ses alliés et ses descendants*. Montréal, Imprimerie de l'école catholique des sourds-muets, mile-end, 1907. 363 pages.

Couillard Després, Abbé Azarie. *Histoire des seigneurs de la rivière du sud*. Saint-Hyacinthe, Imprimerie de « la tribune », 1912. 401 pages.

Couillard Després, Abbé Azarie. *Louis Hébert Premier colon canadien et sa famille*. Paris, Société Saint-Augustin Desclée de Brouwer & Cie, 1913, 152 pages.

Dechêne, Louise. *Habitants et marchands de Montréal au XVIIe siècle*, essai. Montréal, Boréal Compact. 1974. 532 pages.

Delalande, J. *Le Conseil Souverain de la Nouvelle-France*. Québec, Imprimé par Ls-A. Proulx, 1927, 358 pages.

Dépatie, Sylvie, Mario Lalancette, Christian Dessureault. *Contributions à l'étude du Régime seigneurial Canadien*. Québec, Hurtubise HMH, 1987. 290 pages.

Deschênes, Gaston. *L'année des Anglais*. La Côte-du-Sud à l'heure de la Conquête. Québec, Septentrion, 1988. 180 pages.

Deschênes, Gaston. *Les voyageurs d'autrefois sur la Côte-du-Sud*. Québec, Septentrion, 2001. 322 pages.

Dion, L'abbé A. *Topographie de Montmagny*. Québec, L'action catholique, 1935. 208 pages.

Drapeau, Bertrand. *Provenance d'un héritage*. Québec, Association des familles Drapeau Inc, 2000. 194 pages.

Drohojowska, Comtesse. *Le Canada au commencement du XVIIIe siècle ou Aventures d'un Français parmi les sauvages*. Paris, Librairie de J. Lefort, 1883, 308 pages.

Eccles, W. J. *Le gouvernement de la Nouvelle-France*. Les brochures de la société historique du Canada, no. 18, Ottawa, 1966. 20 pages.

Fauteux, Joseph-Noël. *Essai sur l'industrie au Canada sous le régime français*. Imprimeur du roi, 2 volumes, Québec, LS-A. Proulx, 1927. 572 pages.

Fondation Héritage-Côte-du-Sud. *Contes et légendes de la Côte-du-Sud*. Québec, Septentrion, 1994. 209 pages.

Frégault, Guy. *Histoire de la Nouvelle-France : La guerre de la conquête 1754-1760*. Montréal, Fides. 1975 314 pages.

Frégault, Guy. *La civilisation de la Nouvelle-France 1713-1744*. Québec, Bibliothèque québécoise, 1990. 289 pages.

Gaxotte, Pierre. *Le siècle de Louis XV*. Arthème Fayard. 1933. 496 pages.

Goubert, Pierre. *Cent mille provinciaux au XVIIe siècle. Beauvais et le Beauvaisis, de 1600 à 1730*. Paris, Flammarion, 1968. 439 pages.

Greer, Allan. *Brève histoire des peuples de la Nouvelle-France*. Montréal, Boréal, 1999. 165 pages.

Guimont, Jacques. *La petite-ferme du Cap Tourmente*. Québec, Septentrion, 1996. 230 pages.

Hamelin, Jean. *Économie et société en Nouvelle-France*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1960. 137 pages.

Hébert, Yves. *Bibliographie de la Côte-du-Sud*. Québec, Institut de recherche sur la culture, 1986. 339 pages.

Kalm, Pehr. *Voyage de Perh Kalm au Canada en 1749*. Montréal, Éditions Pierre Tisseyre, 1977, 674 pages.

Kirby, William. *Le chien d'or*. Québec, Éditions Garneau, 1971. Volume 1. 369 pages.

Kirby, William. *Le chien d'or*. Québec, Éditions Garneau, 1971. Volume 2. 397 pages.

Laberge, Alain, Martine Côté, Diane et Jacques Saint-Pierre et Yves Hébert. *Histoire de la Côte-du-Sud*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1993. 644 pages.

Labrie, Arthur. *Le moulin de Beaumont*. Québec. 1983. 36 pages.



Lachance, André. *Vivre, aimer et mourir en Nouvelle-France*. Montréal, Libre Expression, 2000. 221 pages.

Lachance, André. *Juger et punir en Nouvelle-France*. Montréal, Libre Expression, 2000. 181 pages.

Lachance, Jean. *Les épaves du Saint-Laurent (1650-1760)*. Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1972, 175 pages.

Lahaise, Robert, Noël Vallerand. *La Nouvelle-France 1524-1760*. Montréal, Lanctôt Éditeur, 1999. 334 pages.

Lanctôt, Gustave. *L'administration de la Nouvelle-France*. Montréal, Éditions du Jour, 1971, 177 pages.

Landry, Yves. *Les filles du roi au XVIIe siècle*, Montréal, LEMÉAC, 1992, 434 pages.

Laplante, Jean de. *La culture de la Côte*. Québec, MNH, 2002, 304 pages.

Larin, Robert. *Brève histoire du peuplement européen en Nouvelle-France*. Sillery, Septentrion, 2000. 226 pages.

Lavallée, Louis. *La Prairie en Nouvelle-France 1647-1760. Étude d'histoire sociale*. Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press. 1993. 301 pages.

Lebrun, François. *La vie conjugale sous l'Ancien Régime*. Paris, Colin, 1995. 185 pages.

Le Goff, Jacques. *Histoire et mémoire*. Paris, Folio Histoire. Gallimard. 1988. 409 pages.

Lemire, Maurice. *Les écrits de la Nouvelle-France*. Québec, Éditions Nota bene, 2000, 189 pages.

Le Roy Ladurie, Emmanuel. *L'Ancien Régime 1610-1715 et 1715-1770*. Paris, Hachette, 1991. 2 volumes.

Levron, Jacques. *La vie quotidienne à la cour de Versailles aux XVIIe et XVIIIe siècles*. Paris, Hachette. 1965. 253 pages.

Levron, Jacques. *Louis XV. L'homme et le roi*. Paris, Librairie académique Perrin, 1965. 479 pages.

Lorin, Henri. *Le Comte de Frontenac, étude sur le Canada français à la fin du 17<sup>e</sup> siècle*. Paris, Armand Colin et Cie, 1895, 502 pages.

Mathieu, Jacques, Serge Courville. *Le peuplement colonisateur aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*. Cahiers du Célat, no 8, Novembre 1987, 292 pages.

Mathieu, Jacques, Alain Laberge. *L'occupation des terres dans la vallée du Saint-Laurent. Les aveux et dénombrements 1723-1745*. Sillery, Septentrion, 1991. 415 pages.

Municipalité de Beaumont. *Beaumont 1672-1972*. 4<sup>e</sup> édition. 2001. 138 pages.

Ouimet, Raymond, Nicole Munger. *Catherine de Baillon. Enquête sur une fille du Roi*. Québec, Septentrion, 2001. 262 pages.

Piqué, Nicolas. *L'histoire*. Paris, Flammarion, 1998. 253 pages.

Roy, Léon. *Les premiers colons de la rive sud du Saint-Laurent de Berthier (en-bas) à Saint-Nicolas 1636-1738*. Lévis, Québec, Société d'histoire régionale de Lévis, 1984. 435 pages.

Roy, Pierre-Georges. *À travers l'histoire de Beaumont*. Lévis, 1983, 1943. 309 pages.

Saint-Pierre, Diane, Yves Hébert. *Archives Paroissiales de la Côte-du-Sud. Inventaire sommaire*. Québec, institut québécois de recherche sur la culture, 1990. 55 pages.

Saint-Pierre, Jacques. *La Côte-du-Sud*. Canada, Les Éditions de l'IQRC. 2000. 176 pages.

Sulte, Benjamin. *Histoire des Canadiens-Français, 1608-1880*, Montréal, Wilson & Cie, 1882, 8 volumes.

Trudel, Marcel. *Initiation à la Nouvelle-France*. Histoire et institutions. Montréal, Holt, Rinehart et Winston, 1968. 323 pages.

Trudel, Marcel. *Le Régime Seignurial*. Ottawa, 1971. 24 pages.

Trudel, Marcel. *Mythes et réalités dans l'histoire du Québec*. Montréal, Paris, Hurtubise HMH. 2001. 325 pages.

## 5. MÉMOIRES

Langlois, Janick. *Les pêcheries de loup-marin en Nouvelle-France*. Mémoire de Maîtrise en Études et Interventions Régionales, UQAC, Août 2000. 133 pages.

Lapointe, Normande. *Le capitalisme marchand au Saguenay-Lac-Saint-Jean : John Guay (1828-1880), négociant et propriétaire foncier*. Mémoire de Maîtrise en Études Régionales, UQAC, Septembre 1996. 134 pages.

## 6. ARTICLES

Bosher, J.F. « Sept grands marchands catholiques français participant au commerce avec la Nouvelle-France (1660-1715) ». *RHAF*, vol. 48, no 1 (été 1994) : 3-27.

*Cap-aux-Diamants*. « Présences en Nouvelle-France ». No 58. été 1999. 61 pages.

Dechêne, Louise. « La rente du faubourg Saint-Roch à Québec, 1750-1850 ». *RHAF*, vol. 34, no 4 (mars 1981) : 569-596.

Dickinson, John Alexander. « La justice seigneuriale en Nouvelle-France : le cas de Notre-Dame-des-Anges ». *RHAF*, vol. 28, no 3 (décembre 1974) : 323-346.

Lavallée, Louis. « La vie et la pratique d'un notaire rural sous le régime français : le cas de Guillaume Barette, notaire à La Prairie entre 1709-1744 ». *RHAF*, vol. 47, No 4 (printemps 1994) : 499-519.

Michel, Louis. « Un marchand rural en Nouvelle-France : François-Augustin de bailly de essein, 1709-1771 ». *RHAF*, vol. 33, No 2 (septembre 1979) : 215-262.

Plamondon, Lilianne. « Une femme d'affaires en Nouvelle-France : Marie-Anne Barbel, veuve Fornel ». *RHAF*, vol. 31, No 2 (septembre 1977) : 165-186.

Proulx, Gilles. « Le dernier effort de la France au Canada –secours ou fraude ? », *RHAF*, vol. 36, no 3 (décembre 1982) : 413-426.

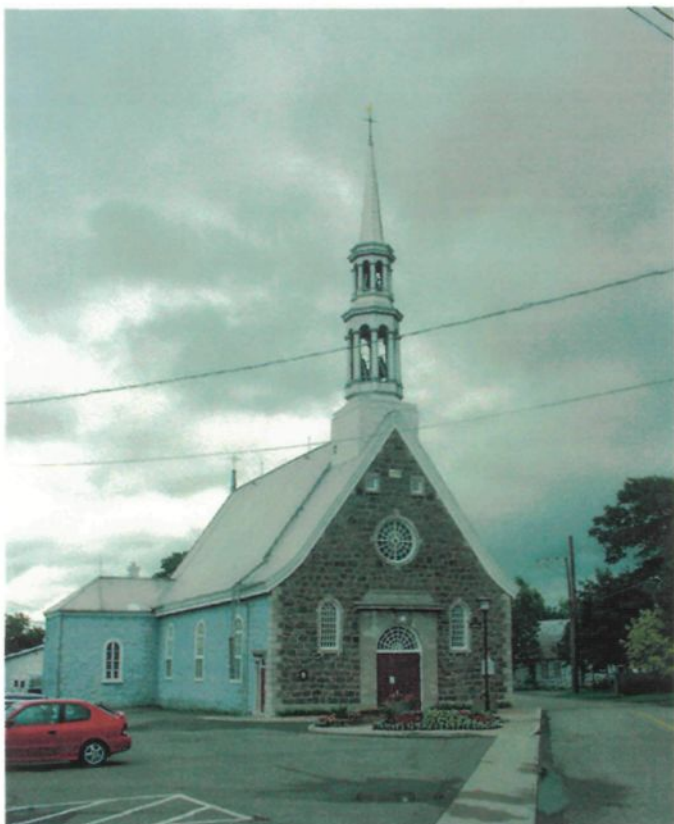
Roy, Pierre-Georges. « Les épidémies à Québec ». *BRH*, volume 49, no. 7, 1943, p. 204-215.

Zoltvany, Yves. « Esquisse de la Coutume de Paris ». *RHAF*, vol.25, no 3 (décembre 1971) : p. 365-384.

### **Adresses internet**

Côté, André. « Étude historique : méthodologie de réalisation ».  
<http://www.uqac.quebec.ca/~a2cote/history.methodologie.html>

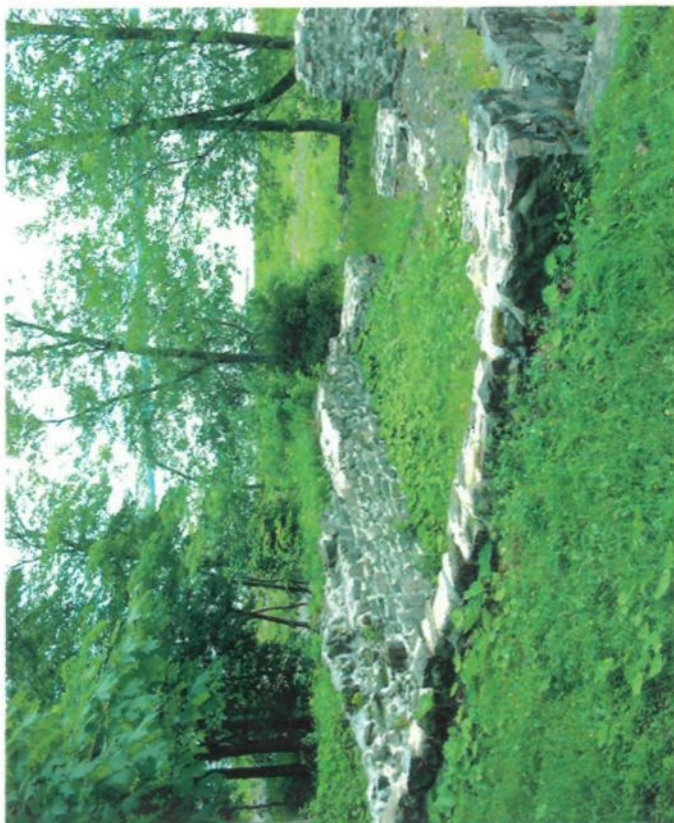
Côté, André. « Gens d'affaires de Québec à l'époque de la Nouvelle-France : méthodologie d'analyse ».  
<http://www.uqac.quebec.ca/~a2cote/prod.sc.online4.acote.html>



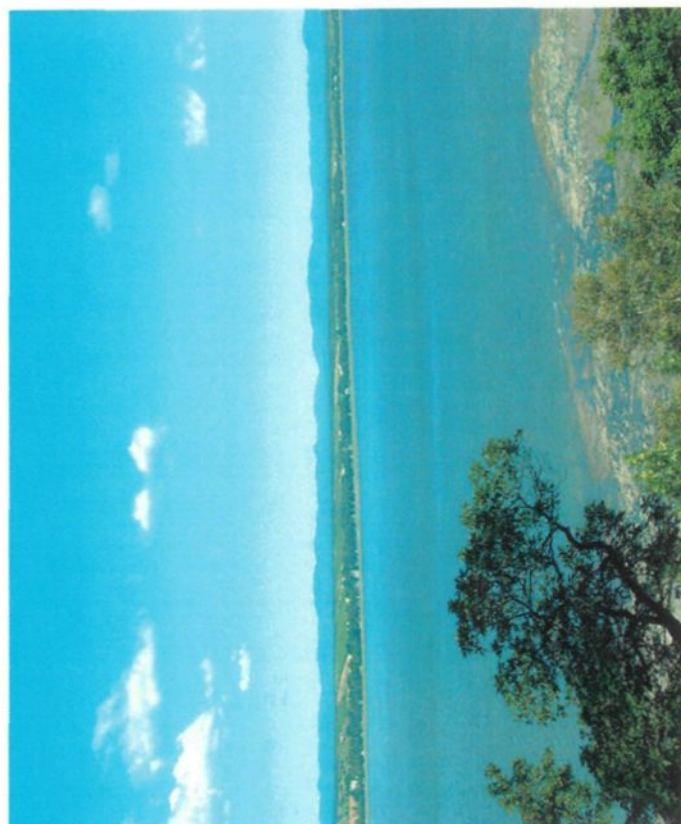
L'église de Beaumont



Le manoir seigneurial de Beaumont



Les ruines du moulin Péan



L'Île d'Orléans vue de Beaumont

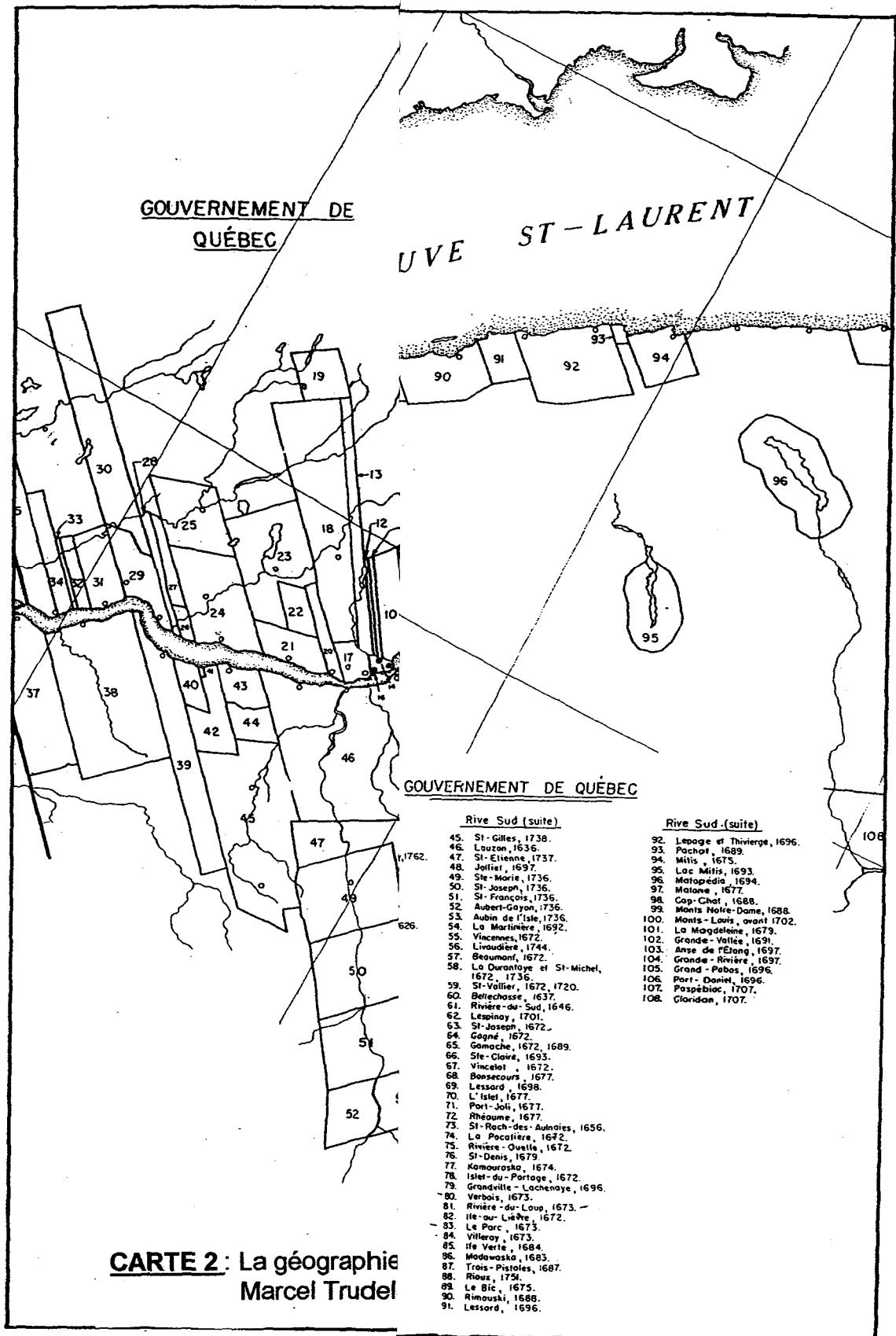
**PHOTOGRAPHIES : ÉRIC COUTURE**

**Nota Bene :** Les cartes qui suivent servent uniquement à situer le lecteur dans l'espace et à faciliter la compréhension du texte au niveau historique.





**CARTE 1** : La Nouvelle-France au XVII<sup>e</sup> siècle, carte de Nicolas Sanson d'Abbeville. Marcel Trudel, Atlas de la Nouvelle-France, p. 88.



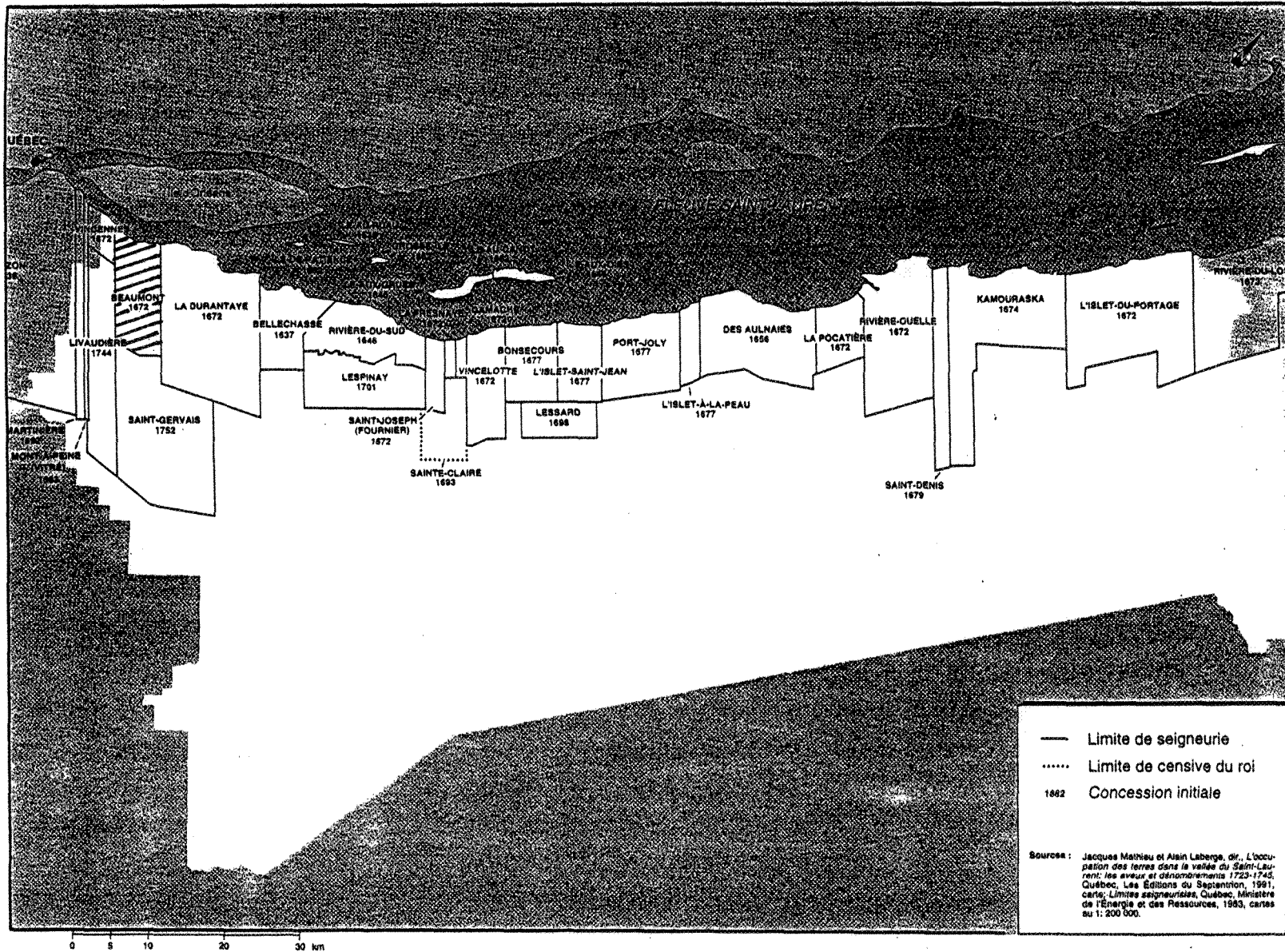
76 — La géographie seigneuriale en 1760: The Quebec Region (plotted by Marcel Trudel)

Nous avons tenté de reporter ici sur une carte moderne les diverses seigneuries. Les dates sont celles de la concession seigneuriale. Les dates sont celles de la concession seigneuriale. Settlement normally

De Mitis à Deschailions et des Grondines à La Malbaie avait été concédée en 1653 puis r... to Les Éboulements, both shores of the river had been granted in 1653 and subsequently seigneuriale en 1762, lorsque le gouverneur Murray la r... (Murray Bay) had been granted in 1653 and subsequently seigneuriale en 1762, lorsque le gouverneur Murray la r... 1760.

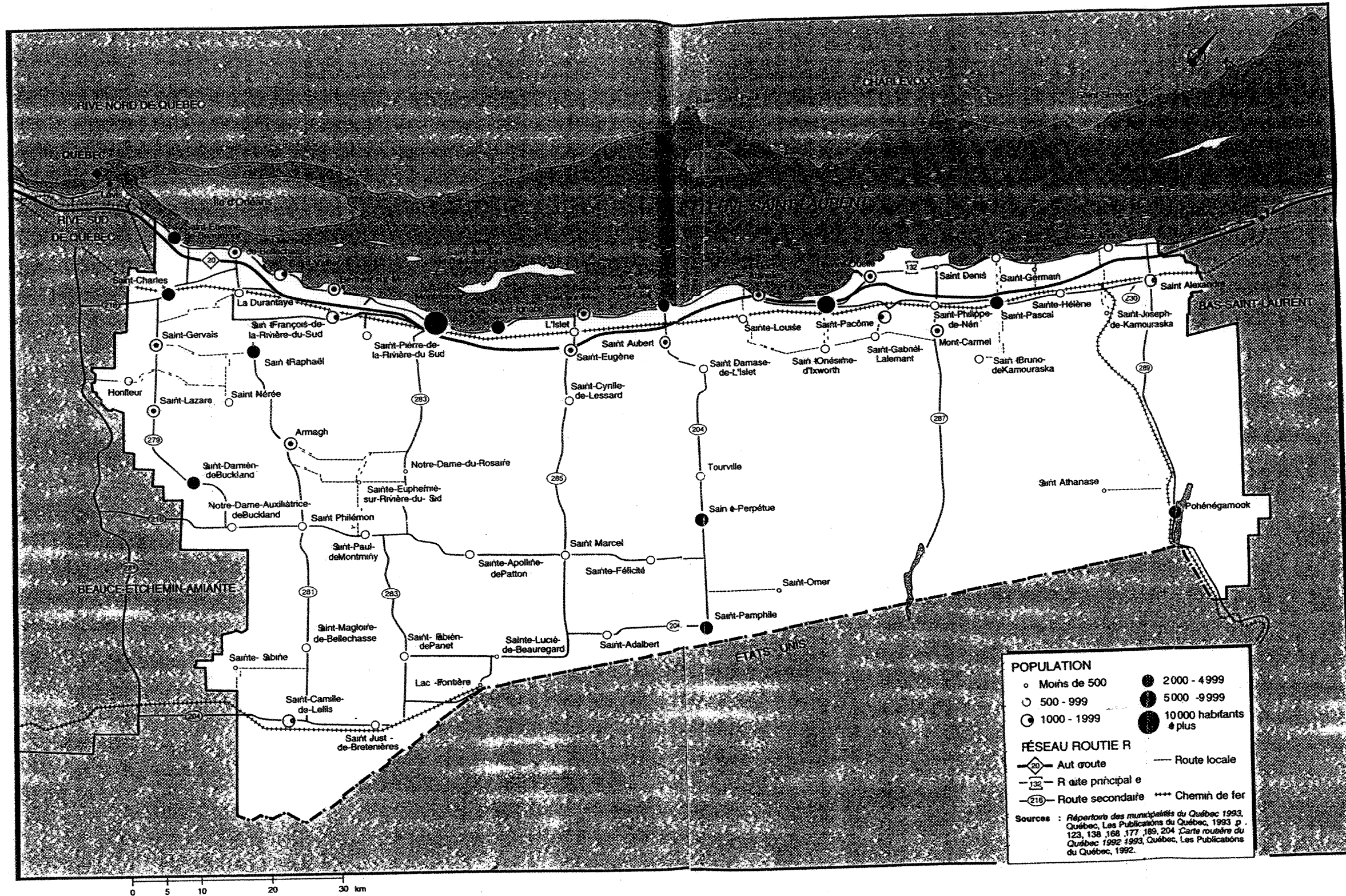


## Les seigneuries de la Côte-du-Sud



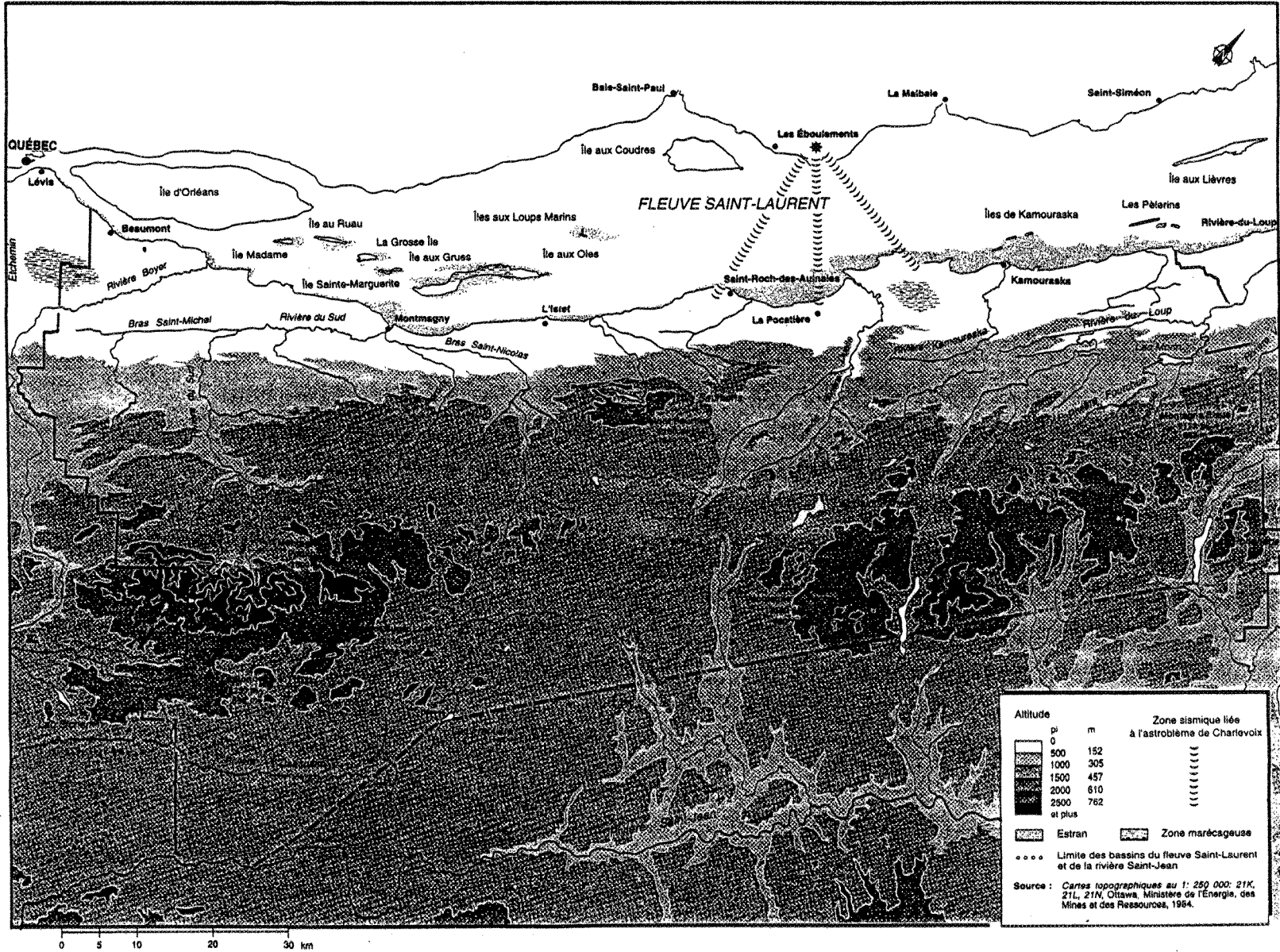
**CARTE 3 :** Les seigneuries de la Côte-du-Sud, Alain Laberge et al., Histoire de la Côte-du-Sud, p. 63.

# La Côte-du-Sud contemporaine



**CARTE 4 :** La Côte-du-Sud contemporaine, Alain Labelle et al., Histoire de la Côte-du-Sud, pp. 10-11.

## Le relief de la Côte-du-Sud



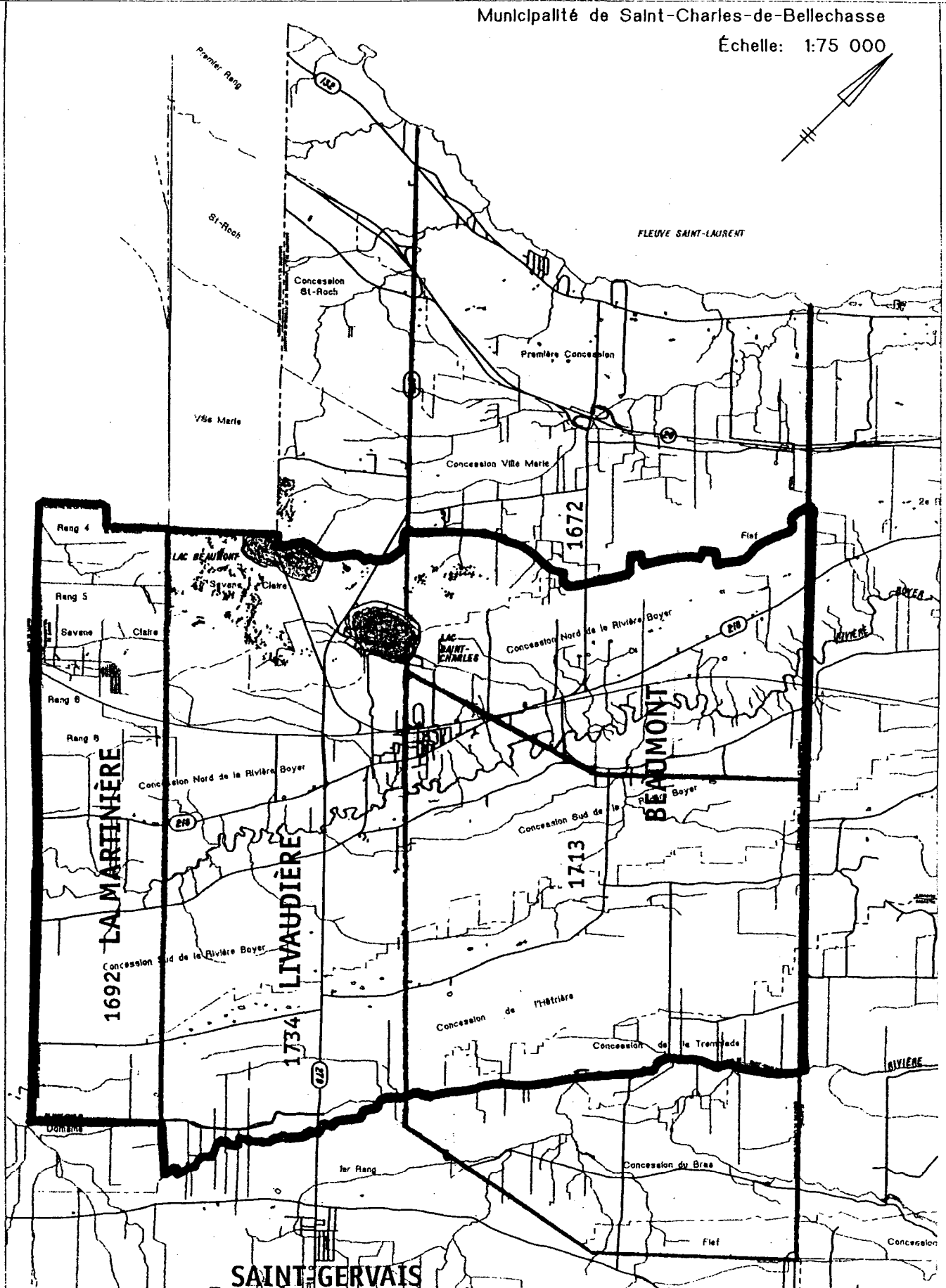
**CARTE 5 :** Le relief de la Côte-du-Sud, Alain Laberge et al., Histoire de la Côte-du-Sud, p. 22.

**CARTE 6 : La seigneurie de Beaumont et son augmentation (Saint-Charles),  
250° de Saint-Charles-de-Bellechasse, p. 20.**

1749-1799

Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse

Échelle: 1:75 000



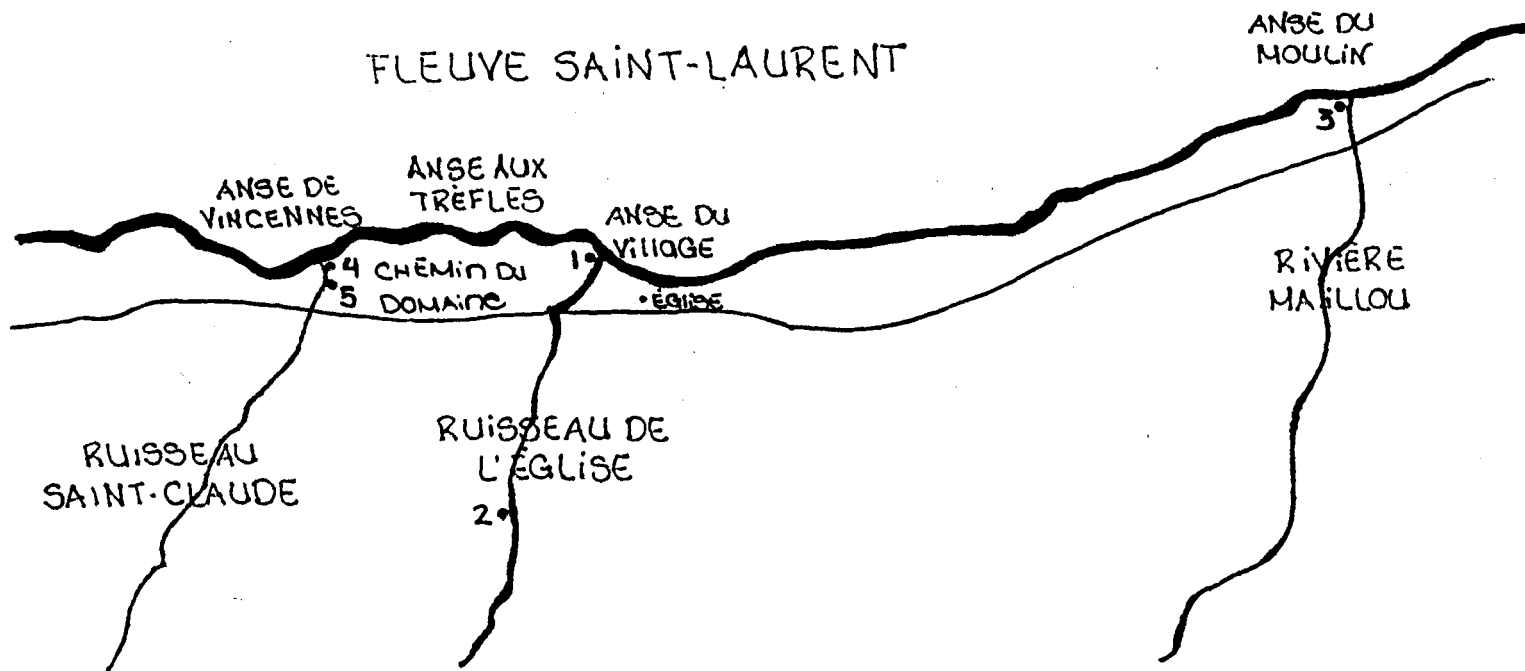


# Seigneurie de La Durantonaye

# d'arpent		40	40	40	# d'arpent
2	Michel Maillet	Jacques Turgeon <small>20</small>	TERRES NON CONCEDES	TERRES	10 Antoine Vallière fils
5	Labry				10 Héritiers veuve Grenet
10	Pierre Garand				10 Antoine Nadeau
1 1/2 1/2	IGNACE Adam JACQUELIN				10 Pierre Perrin
10	veuve Lablée				10 Thomas Guenet
10	veuve Drapeau				10 Denis Gortier
10	Charles Lavallée				10 René Vallière
9	veuve Rivérin et ses héritiers				
2	Joseph Nadeau				
3	Eustache Couture				
1	<b>DOMAINE</b>				
10	veuve Charles LaFrenaye				
		40	40	40	

( remembrement )

Seigneurie de Vincennes



### SEIGNEURIE DE BEAUMONT

1. 1672-1680: Moulin à farine Couillard en bas de la chute
2. 1676: Moulin à scie Couillard en amont du ruisseau
3. 1745: Moulin à farine Péan en bas de la chute

### SEIGNEURIE DE VINCENNES

4. 1681: Moulin à farine au Pied de la chute
5. 1733: Moulin à farine de Vincennes en haut de la chute



GUILLAUME COUILLARD.

**ANNEXE 1** : Portrait de Guillaume Couillard, tiré du livre de l'Abbé Azarie Couillard-Desprès, *Louis Hébert ; premier colon canadien et sa famille*, entre p. 64-65.

**ANNEXE 2** : Généalogie des Couillard

**Première génération**

Guillaume Couillard De Lespinay (charpentier, matelot et calfat)

B. Vers 1591, fils de Guillaume Couillard et d'Élisabeth de Vesins, originaire de Saint-Malo ou de la paroisse de Saint-Landry de Paris.

M. Québec, 26 août 1621 (30 ans), à Guillemette Hébert (15 ans), fille de Louis Hébert et de Marie Rolet, B. 1606 Paris ou Dieppe ; 10 enfants. Sépulture de l'épouse : Québec, 20 octobre 1684 (78 ans).

S. Québec, 4 mars 1663 (72 ans).

Louise	B. Québec, 30 janvier 1625.
	M. Québec, 3 novembre 1637(12 ans), à Olivier Tardif (Le Tardif).
	S. Québec, 23 novembre 1641 (16 ans).

Marguerite	B. Québec, 10 août 1626.
	M.1. Québec, 7 octobre 1637 (11 ans), à Jean Nicolet. M.2. Québec, 12 novembre 1646 (20 ans), à Nicolas Macard.
	S. Québec, 20 avril 1705 (79 ans).

Louis	B. Québec, 18 mai 1629.
	M. Québec, 29 avril 1653 (24 ans), à Geneviève Després.
	S.



Élisabeth	N. Québec, 9 février 1631.
	B. Québec, 20 décembre 1633.
	M. Québec, 27 novembre 1645 (14 ans), à Jean Guyon du Buisson.
	S. Château-Richer, 5 avril 1704 (73 ans).

Marie	B. Québec, 28 février 1633.
	M.1. Québec, 25 octobre 1648 (15 ans), à François Bissot.
	M.2. Québec, 7 septembre 1675 (42 ans), à Jacques De Lalande.
	S.

Guillaume (Sieur Des Chênes)	B. Québec, 16 janvier 1635.
	S. Tué par les Iroquois vers Tadoussac (nouvelle reçue à Québec le 5 octobre 1662), (27 ans).

Madeleine	B. Québec, 9 août 1639.
	S. avant 1666.

Nicolas (Sieur De Belleruche)	B. Québec, 6 avril 1641.
	S. Québec, 24 juin 1661, (20 ans), Tué à l'île d'Orléans par les Iroquois.

Charles	Voir plus loin (2 <sup>e</sup> génération)
---------	--

Catherine-Gertrude	B. Québec, 21 septembre 1648.
	M. Québec, 6 février 1664, (15 ans), à Charles Aubert.
	S. Québec, 18 novembre 1664, (16 ans).

## Deuxième génération

<p>Charles-Thomas Couillard de Beaumont. (1668 : Lettre de Noblesse)</p>	<p>N. et B. Québec, 10 mai 1647.</p>
<p>Contrat de mariage : 5 janvier 1668, ANQ-Q, Greffe de Romain Becquet.</p>	<p>M. 1) Québec., 10 janvier 1668 (20 ans), à Marie Pasquier, fille de Pierre Pasquier, écuyer et sieur de Franclieu et de Marie de Portas; B. 1640 et décédée à Québec le 26 juin 1685 (45 ans).</p> <p>6 enfants naissent de cette union, dont Charles-Marie Couillard de Beaumont (voir plus loin)</p> <p>M. 2) Québec, 25 juin 1686 (39 ans), à Louise Couture (21 ans) fille de Guillaume Couture et d'Anne Aymard ; B. 1665 S. Beaumont 22 décembre 1751 (86 ans) ; 12 enfants.</p>
	<p>S. Beaumont, 7 ou 8 mai 1715 (68 ans).</p>

### Troisième génération

Enfants du premier lit : 6

Marie-Guillemette	N. 1 <sup>er</sup> mars 1669.
	B. Québec, 2 mars 1669.
	S. Québec, 8 mars 1669 (7 jours).

Anonyme masculin	N., B. et S. Québec, 24 janvier 1670.
------------------	--

Charles	B. 24 février 1671.
	D. Québec, 23 mars 1671.
	S. Québec, 24 mars 1671, (1 mois).

Anonyme masculin	B. et S. Québec, 11 février 1672.
------------------	-----------------------------------

Anonyme masculin	B. et S. Québec, 14 janvier 1673.
------------------	-----------------------------------

Charles-Marie Beaumont	Couillard de Voir plus loin (Troisième génération, suite)
---------------------------	--

Enfants du deuxième lit : 12

Louis	N. Lévis, 9 avril 1687.
	B. Lévis, 10 avril 1687.
	S. Lévis, 12 avril 1687 (3 jours).

Jeanne	N. Lévis 1 <sup>er</sup> août 1688.
	B. Lévis 4 août 1688.
	S, Lévis 26 octobre 1688 (2 ½ mois).

Louise	N. Beaumont, 1689.
	S. Lévis, 26 octobre 1692 (3 ans).

Philippe	N. Lévis, 19 avril 1691.
	B. Lévis, 1 <sup>er</sup> mai 1691.
	S. Beaumont, 30 juin 1698 (7 ans).

Joseph-Hébert	N. Beaumont, 27 mai 1693.
	B. Beaumont, 31 mai 1693.
	M. Beaumont, 8 août 1729 (36 ans) à Geneviève Turgeon (22 ans), fille de Zacharie et d'Élisabeth Le Roy, B. 1707, S. Beaumont, 11 avril 1790 (83 ans) ; 12 enfants.
	S. Beaumont, 17 juin 1755 (62 ans).

Charles	N. Beaumont, 13 août 1695.
	B. Lévis, 24 août 1695
Contrat de mariage : 20 octobre 1728, ANQ-Q, Greffe de René Gaschet.	M. St-Thomas, 20 octobre 1728 (33 ans) à Madeleine Couillard Després (18 ans), fille de Jacques et d'Élisabeth Lemieux, B. 1710 ; 12 enfants.
	S. St-Thomas, 31 octobre 1749

Marie	N. Beaumont, 18 novembre 1697.
	B. Beaumont, 23 novembre 1697.
	M. Beaumont , 21 février 1724 (27 ans) à Charles-Alexandre Morel de la Durantaye.
	S. Kamouraska, 2 novembre 1745 (48 ans).

Marie-Louise	N. Beaumont, 8 avril 1700.
	B. Beaumont, 10 avril 1700.
	S. Beaumont, 9 avril 1725 (25 ans).

Pierre	N. Beaumont, 30 mai 1702.
	B. Beaumont, 1er juin 1702.
	S. Beaumont, 15 juin 1702 (15 jours).

Marie-Anne (jumelle)	N. Beaumont, 16 mai 1703.
	B. Beaumont, 17 mai 1703.
	M. Beaumont, 14 mai 1727 (24 ans), à Jean-Baptiste Girard.
	S.

Pierre (jumeau)	N. Beaumont, 16 mai 1703.
	B. Beaumont, 17 mai 1703.
Contrat de mariage : 21 juillet 1727, ANQ-Q, Greffe de René Gaschet.	M. Beaumont, 22 juillet 1727 (24 ans) à Élisabeth Nadeau, fille de Jean-Bte et d'Anne Cassé ; 11 enfants.
	S. Beaumont, 10 janvier 1768 (65 ans).

Marguerite	B. Beaumont, 2 mars 1707.
	M. Beaumont, 7 novembre 1726 (19 ans), à Joseph Côté.
	S.

### Troisième génération (suite)

Charles-Marie Beaumont	Couillard de	N. Québec, 28 mars 1675.
		B. Lévis, 15 avril 1675.
		M. Beaumont, 13 mai 1726 (51 ans) à Marie-Françoise Couture (18 ans), fille d'Eustache Couture et de Marie-Françoise Huard, B. 16 septembre 1707 S. Beaumont 28 février 1760 (53 ans) ; 9 enfants. (Voir plus loin).
Inventaire de biens : 1 <sup>er</sup> juin 1757, ANQ-Q, Greffe de Christophe-Hilarion Dulaurent.		S. Beaumont, 19 février 1753 (78 ans).

### Quatrième génération

Charles	N. Beaumont, 21 février 1727.
	B. Beaumont, 24 février 1727.
	S. Beaumont, 9 avril 1727 (1 ½ mois).

Marie-Françoise	N. et B. Beaumont, 4 février 1728.
Contrat de mariage : 5 janvier 1759, ANQ-Q, Greffe de Christophe-Hilarion Dulaurent.	M. Beaumont, 6 novembre 1758 (30 ans), à Louis Turgeon, marchand.  3 enfants naissent de cette union dont le notaire Louis Turgeon B. Beaumont 1759, M. 23 novembre 1796 (37 ans), à Geneviève Turgeon, S. Saint-Charles de Bellechasse, 26 septembre 1827 (68 ans).
Inventaire de biens : 21 février 1772, ANQ-Q, Greffe de Joseph-Antoine Saillant.	S. 1768

Marie-Thérèse	N. Beaumont, 23 août 1729.
	B. Beaumont, 24 août 1729.
	S.

Marie-Joséphé	N. et B. Beaumont, 9 décembre 1730.
	S. Beaumont, 23 mars 1745 (15 ans).

Marie-Louise (jumelle)	B. Beaumont, 2 mai 1733.
	S. Beaumont, 25 octobre 1733 (5 ½ mois).

Charles-Marie (jumeau) 3e seigneur de Beaumont	Voir plus loin (Quatrième génération, suite)
---	---

Catherine	B. Beaumont, 25 novembre 1735.
	S. Beaumont, 20 janvier 1736 (2 mois).

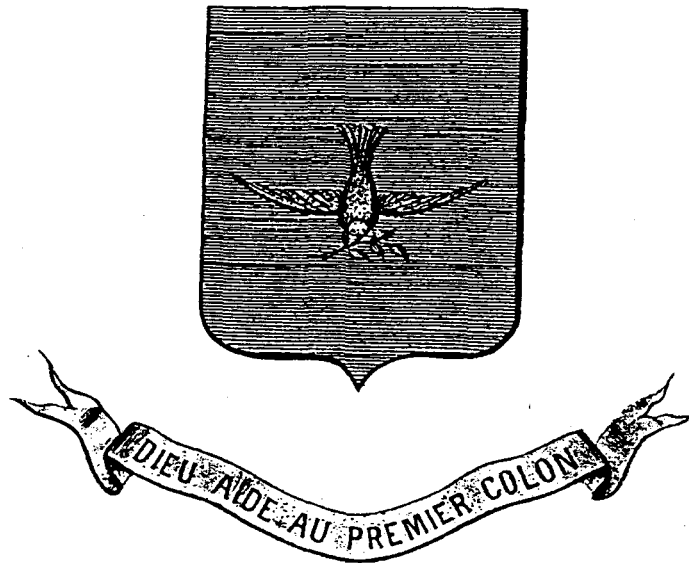
Catherine	B. Beaumont, 20 novembre 1737.
	S, Beaumont, 24 novembre 1737 (4 jours).

Étienne	B. Beaumont, 19 juillet 1740.
	S, Beaumont, 10 août 1740 (1 mois).



### Quatrième génération (suite)

Charles-Marie (jumeau) 3e seigneur de Beaumont	B. Beaumont, 2 mai 1733.
Contrat de mariage : 6 janvier 1757, ANQ-Q, Greffe de Jean- Claude Panet.	M. Beaumont, 7 janvier 1757 (24 ans), à Marie-Françoise Boilard, fille de Mathurin et de Marie Audet.  10 enfants naissent de cette union.
	S. Beaumont, 15 octobre 1819 (86 ans).



Armes de Guillaume Couillard.

**D'AZUR, À LA COLOMBE ÉPLOYÉE D'OR,  
TENANT DANS SON BEC  
UN RAMEAU D'OLIVIER DE SINOPLE.**

**DEVISE : DIEU AIDE AU PREMIER COLON.**

*Charles Couillard De Beaumont*

**Signature de  
Charles-Thomas Couillard de Beaumont  
1<sup>er</sup> seigneur**

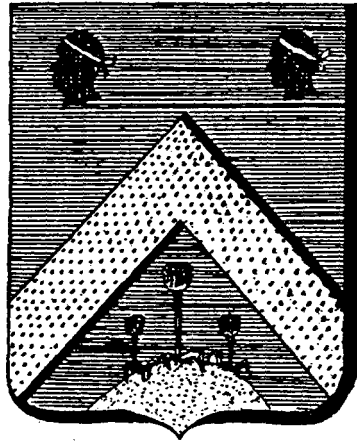
**ANNEXE 4 : Signature de Charles-Thomas Couillard de Beaumont 1<sup>er</sup> seigneur,  
ANQ-Q.**



**Armes des Couillard de Beaumont.**

**D'AZUR, AU CERF D'ARGENT,  
RAMÉ D'OR, ONGLÉ DE MÊME.**

**DEVISE : AU CHAMP LABEUR, AU CAMP VALEUR.**



Armes de la famille Pasquier de Franclieu

**D'AZUR AU CHEVRON D'OR, ACCOMPAGNÉ EN CHEF DE  
DEUX TÊTES DE MORES, DE SABLE, ET, EN POINTE,  
DE TROIS PÂQUERETTES D'OR, CELLE DU MILIEU  
HAUSSÉE, MOUVANTES D'UN COUPEAU DE MÊME.**

*Concession du fief et seigneurie de Beaumont*

*A Charles Couillard sieur des Islets de Beaumont*

*(3 novembre 1672)*

*Le Sieur des Islets de Beaumont*

*Jean Talon, conseiller du Roy et ses conseils d'Etat et Privé, Intendant de  
la Justice, Police et Finances de la Nouvelle-France, Isle de Terre-Neuve, Acadie  
et autres pays de la France Septentrionale.*

*A Tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut :*

*Sa Majesté, désirant gratifier les personnes qui se conforment aux grands et pieux  
desseins veullent bien se lier au pays en y formant des terres dune estendue proportionnée  
à leur force, et le Sieur des Islets ayant desja commancé de faire valoir les Intentions  
de sa Majesté, nous ayant requis de luy en départir; Nous, en vertu du pouvoir par elle  
donné, nous avons accordé, donné et concédé, accordons, donnons et concédons par ces  
présentes au dit Sieur des Islets la quantité de terre qui se trouvera sur le fleuve St-  
Laurent entre le Sieur Bissot et monsieur de la Durantay sur une lieue et demye de  
profondeur; pour jouir de la dite terre en fief et tous droicts de Seigneurie et Justice,  
luy, ses hoirs et ayans cause a la charge de la foy et hommage que le dit Sieur des  
Islets ses hoirs et ayans cause seront tenus de porter au chasteau de Saint-Louys de  
Quebec, duquel il relevera aux droicts et redevances accoutumez et au désir de la  
Coutume de la presvoté et vicomté de Paris qui sera suivie a cet esgard par provision et*

en attendant qu'il en soit ordonné par Sa Majesté et que les appellaons du juge qui pourra estre estably au dit lieu ressortiront par le dit A la charge quil continuera de tenir ou faire tenir feu et lieu sur la dite Seigneurie et quil stipulera dans les contracts quil fera a ses tenanciers quilz seront tenus de resider dans lan et tenir feu et lieu sur les concessions quil leur accordera ou aura accordé et qu'a faute de ce faire il rentrera de plain droict en possession des dites terres que le dit Sieur des Isletz conservera les bois de chesnes qui se trouveront sur la terre quil se sera réservée pour faire son principal manoir, mesme quil fera la reserve des dits chesnes dans lestendue des Concessions particulieres faites ou a faire a ses tenanciers qui seront propres a la construction des Vaisseaux; pareillement quil donnera incessamment advis au roy ou a la compagnie royalle des Indes occidentales des mines minieres ou mineraux sy aucuns se trouvent dans lestendue du dit fief; et a la charge de laisser les chemins ou passages necessaires; le tout sous le bon plaisir de Sa Majesté, de laquelle il sera tenu de prendre la confirmation des presentes dans un an du jour d'icelles. Fait apposer le cachet de nos armes et contresigner par nostre secretaire a Quebec ce 3 novembre 1672.

(signé) Talon

Et en plus bas par mon dit seigneur,

Varnier

Source : Registre d'intendance, cahier no. 1, folio. 31r., tiré de "Beaumont 1672-1972", 3e édition, Beaumont, Municipalité de Beaumont, 1997, p.30.

*Beaumont*

**Signature de  
Charles-Marie Couillard de Beaumont  
2<sup>e</sup> seigneur**

**ANNEXE 8 : Signature de Charles-Marie Couillard de Beaumont 2<sup>e</sup> seigneur,  
ANQ-Q**

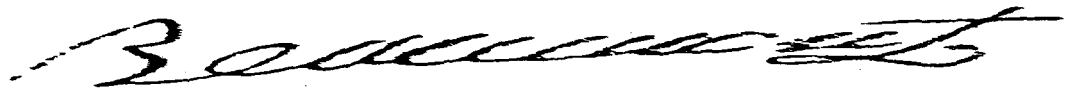


## LA LÉGENDE DU TRÉSOR DU MOULIN PÉAN

Le seul souvenir du moulin Péan de la chute à Maillou que la tradition ait rapporté est en effet la présence d'un trésor caché dans les environs du moulin. Il n'y eut jamais de fouilles systématiques d'entreprises pour le déceler, seulement des recherches enfantines ont été faites pour le localiser selon les dires de descendants de propriétaires du moulin. Que Péan ait décidé de cacher une partie de son immense fortune avant son départ pour la France en 1758, c'est très plausible, car il ne partait pas pour toujours, et c'est par accident que la défaite eut lieu durant ce voyage d'affaires qui n'eut pas de retour. Les spéculations étaient faciles et normales en de telles circonstances, parce que l'on savait fort bien que Péan se devait de camoufler l'état de sa fortune. Alors la légende du trésor du moulin méritait de passer à l'histoire.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup>. Arthur Labrie, *Le moulin de Beaumont*, Québec, 1983, p. 8.

A handwritten signature in black ink, written in a cursive style. The signature is slanted to the right and appears to read 'Beaumont'.

**Signature de  
Charles-Marie Couillard de Beaumont  
3<sup>e</sup> seigneur**

**ANNEXE 10 : Signature de Charles-Marie Couillard de Beaumont 3<sup>e</sup> seigneur,  
ANQ-Q**

**ANNEXE 11** : Généalogie des Turgeon

**Première génération**

Charles Turgeon

B. En 1621, fils de Jean Turgeon et de Sébastienne Liger, originaire de Saint-Jean de Mortagne, au Perche (Orne) en France.

M. Mortagne, vers 1649, à Pasquière Lefebvre de Mortagne, 10 enfants.

S. France, avant le 14 août 1704.

Jeanne	B. Saint-Jean de Mortagne, 18 juillet 1650.
	S. Saint-Jean de Mortagne, 20 juillet 1650.

Marie-Claire	B. Saint-Jean de Mortagne, 29 septembre 1751.
C'est un marchand de Québec.	M. 1665, Abel Sagot.
	S.

Jacques	B. Saint-Jean de Mortagne, 29 septembre 1653.
	M. Beaumont, 26 novembre 1704, Marie Jean.
	S. Beaumont, 12 décembre 1728.

Françoise	B. Saint-Jean de Mortagne, 18 novembre 1656.
	S. Saint-Jean de Mortagne, avril 1657.

Anne	B. Saint-Jean de Mortagne, 28 août 1658.
	S. Hôtel-Dieu de Québec, 15 avril 1725. Religieuse. (sœur de Sainte-Marthe)

Michel	B. Saint-Jean de Mortagne, 3 septembre 1661.
	S. Saint-Jean de Mortagne, Avant juin 1662.

Zacharie	Voir plus loin (2 <sup>e</sup> génération)
----------	--

Pierre	N. Beauport, 19 octobre 1666.
	B. Québec, 24 octobre 1666.
	S. Québec, 10 février 1667.

Pierre	N. Beauport, vers 1669.
	M. Lauzon, 16 novembre 1695, Marie-Anne Carrier.
	S. 9 novembre 1699.

Jean	B. Québec, 17 mai 1670.
	M. Beauport, 8 novembre 1691, Anne-Thérèse Vachon.
	S. Beauport, 4 octobre 1749.

## Deuxième génération

Zacharie	N. Québec, 7 mai 1664.
	B. Québec, 22 mai 1664.
Contrat de mariage : 24 octobre 1691, ANQ-Q, Greffe de Paul Vachon.  Il était maître charpentier.	M. Beauport, 24 octobre 1691, Élisabeth Le Roy.  13 enfants naissent de cette union dont Louis Turgeon (Voir plus loin).
	S. Beaumont, 13 juillet 1743.

### Troisième génération

Charles	B. Beaumont, 27 mai 1692.
Il était navigateur.	M. Lauzon, 17 mai 1723, Marie-Madeleine Dizy.
	S. 6 avril 1769.

Jean	N. Beaumont, 5 septembre 1693.
	B. Beaumont, 20 septembre 1693.
	M. Québec, 23 novembre 1723, Marguerite Allaire.
	S. Beaumont, 21 mars 1772.

Louis	Voir plus loin (3 <sup>e</sup> génération, suite)
-------	--

Joseph	N. Beaumont, 11 janvier 1697.
	B. Beaumont, 14 janvier 1697.
	M. Beaumont, 26 février 1732, Marie-Joseph Jérémie.
	S. Beaumont, 7 avril 1790.

Marie	N. Beaumont, 2 mars 1698.
	B. Beaumont, 3 mars 1698.
	M. Beaumont, 9 novembre 1716, Jean Bilodeau.
	S.

Élisabeth	N. Beaumont, 18 janvier 1700.
	B. Beaumont, 20 janvier 1700.
	M. Beaumont, 12 janvier 1723, Augustin Couture.
	S.

Angélique	N. Beaumont, 12 mai 1701.
	B. Beaumont, 15 mai 1701.
	M. Beaumont, 12 janvier 1723, Joseph Nadeau.
	S.

Joseph	N. Beaumont, 28 juin 1704.
	B. Beaumont, 29 juin 1704.
	S.

Louise	N. Beaumont, 15 mai 1706.
	B. Beaumont, 16 mai 1706.
	M. Beaumont, 13 janvier 1727, Jean Nadeau.
	S.

Geneviève	N. Beaumont, 29 novembre 1707.
	B. Beaumont, 30 novembre 1707.
Il est le fils du 1 <sup>er</sup> seigneur de Beaumont.	M. Beaumont, 8 août 1729, Joseph Couillard de Beaumont.
	S.



Marie-Suzanne	N. Beaumont, 9 mars 1709.
	B. Beaumont, 12 mars 1709.
	M. Beaumont, 12 janvier 1732, Joseph Couture.
	S.

Marguerite	N. Beaumont, 27 décembre 1710.
	B. Beaumont, 4 janvier 1711.
	M. Beaumont, 6 mai 1726, Antoine Nadeau.
	S.

Alexandre	B. Beaumont, 17 avril 1714.
	M. Beaumont, 3 février 1744, Cécile Lecours.
	S.

### Troisième génération (suite)

Louis	N. Beaumont, 17 avril 1695.
	B. Beaumont, 19 avril 1695.
Contrat de mariage : 27 avril 1728, ANQ-Q, Greffe de René Gaschet.  Inventaire de biens : 21 avril 1762, ANQ-Q, Greffe de Joseph Fortier.	M. Beaumont, 28 avril 1728, Marie-Angélique Couture.  9 enfants furent issus de cette union, dont Louis. (Voir plus loin)
	S. Beaumont, 7 juillet 1776.

## Quatrième génération

Joseph	B. Beaumont, 18 mars 1729.
	M. Beaumont, 18 février 1760, Marie-Catherine Lacroix.
	S.

Louis	Voir plus loin (4 <sup>e</sup> génération, suite).
-------	---

Charles	B. Beaumont, 6 juin 1732.
	S. Beaumont, 14 février 1760.

Étienne	B. Beaumont, 3 août 1734.
	M. Beaumont, 18 août 1760, Marguerite Marcoux.
	S.

Antoine	B. Beaumont, 24 février 1736.
	M. Beaumont, 17 janvier 1763, Dorothee Bauché.
	S.

Marie-Angélique	B. Beaumont, 9 décembre 1737.
	S. Beaumont, 4 juillet 1808.

François	B. Beaumont, 9 janvier 1740.
	M. Beaumont 23 janvier 1764, Geneviève Bosché.
	S. Beaumont, 18 janvier 1830.

Gilles	B. Beaumont, 24 février 1742.
	M. Beaumont, 1769, Marie-Joseph Lecours.
	S. Beaumont, 2 mai 1822.

Jean-Baptiste	B. Beaumont, 18 mars 1746.
	M.1. Beaumont, 15 janvier 1765, Louise Vallière.
	M.2. Beaumont, 17 avril 1780, Angélique Fournier.
	S. Beaumont, 14 mars 1837.

### Quatrième génération (suite)

Louis	N. Beaumont, 29 octobre 1730.
	B. Beaumont, 30 octobre 1730.
<p>Contrat de mariage : 5 janvier 1759, ANQ-Q, Greffe de Christophe-Hilarion Dulaurent.</p> <p>Il était marchand à Québec et il habitait dans la maison Noël.</p> <p>Inventaire de biens : 21 février 1772, ANQ-Q, Greffe de Joseph-Antoine Saillant.</p>	<p>M.1. Beaumont, 6 novembre 1758, Marie-Françoise Couillard de Beaumont.</p> <p>7 enfants naissent de cette union, dont Louis, 4<sup>e</sup> seigneur de Beaumont.</p> <p>M.2. Québec, 8 février 1787, Louise-Élisabeth Dumont.</p> <p>3 enfants naissent de cette union, dont Pierre-Flavien.</p>
	S.

## Cinquième génération

Enfants du premier lit : 7

Louis	B. Saint-Charles, 11 juillet 1759.
	S. Beaumont, 5 juillet 1760.

Angélique	B.
	S. Beaumont, 8 juillet 1760.

Angélique	B. 1762
	M. Québec, 20 avril 1792, Abraham Couillard.
	S.

Marie-Gilette	B. 1763
	M. Québec, 22 novembre 1784, Augustin-Jérôme Raby.
	S. Québec, 18 janvier 1797.

Joseph	B. Québec, 22 avril 1767.
	S.

Jean-Baptiste-Joseph	B. Québec, 3 janvier 1768.
	S. Québec, 4 janvier 1768.

Louis	B.
	M. Beaumont, 23 novembre 1796, Geneviève Turgeon (sa cousine).
	S.

Enfants du deuxième lit : 3

Pierre-Flavien	B. Québec, 12 novembre 1787
	Ordonné le 29 avril 1810, consacré le 11 juin 1834, 14 <sup>e</sup> évêque de Québec.
	S. Québec, 28 août 1867.

Émilie	B. 1789.
	M. Guillaume Meason.
	S.

Adélaïde	B.
	S.

Zacharie Turgeon



*Louis Turgeon*

**TABLEAU 1** : Le recensement de 1681

<b>Nom</b>	<b>Âge</b>	<b>Nom de la femme</b>	<b>Âge</b>	<b>Nombre d'enfants</b>	<b>Nombre d'arpents en valeur</b>
Charles Couillard	35	Marie Pasquier	42	1	10
Jean Adam	40	Marie Meseray	24	4	3
Pierre Moleur	30	Jeanne Queneville	40	2	3
Étienne Blanchon	40	-	-	-	4
Louis Simonet	30	-	-	-	3
François Dubois	30	Anne Quelaue	30	3	6
Jacques Turgeon	25	-	-	-	6
Jean Cécile	45	-	-	-	4
Jean Monet	35	Catherine Bruneau	26	-	6
Pierre Forgues	44	Marie Robineau	34	4	3
Bernard Gontier	38	Marguerite Paquet	35	4	3
Jean Beriau	50	-	-	-	2
Jacques Anais	35	-	-	-	4
Antoine Cassé	44	Françoise Pitoche	46	8	8
François Sénécal	30	Marie	16	-	1
15	-	9	-	26	66

**TABLEAU 2** : Moyenne d'âge des enfants morts en bas âge et au mariage de la famille Couillard

	<b>1<sup>er</sup> SEIGNEUR ET SES ENFANTS</b>	<b>ENFANTS DU 2<sup>e</sup> SEIGNEUR</b>
<b>MOYENNE D'ÂGE DES ENFANTS MORTS EN BAS ÂGE</b>	1 an 1/2	2 mois
<b>MOYENNE D'ÂGE AU MARIAGE</b>	31 ans	27 ans

**TABLEAU 3** : Liste des censitaires du 1<sup>er</sup> rang de la seigneurie de Beaumont en 1723

Nom	Superficie de la concession
Michel Maillou	2 X 40 arpents
Labry	3 X 40 arpents
Pierre Garand	3 X 40 arpents
Ignace Adam	1 1/2 X 40 arpents
Jassemin	1 1/2 X 40 arpents
Veuve Lablée	3 X 40 arpents
Veuve Drapeau	3 X 40 arpents
Charles Lavallée	3 X 40 arpents
Étienne Lavallée Fils	3 X 40 arpents
Pierre Vincent	3 X 40 arpents
Denis Nadeau	3 X 40 arpents
Antoine Lacasse	2 X 40 arpents
Charles Lacasse	2 X 40 arpents
Veuve Alère	3 X 40 arpents
Jacques Fournier	3 X 40 arpents
Pierre Feuilloteau	3 X 40 arpents
Jacques Turgeon	6 X 40 arpents
Guillaume LeRoy	3 X 40 arpents
Pierre Lallemand	3 X 40 arpents
Charles Lecours	3 X 40 arpents
Guillaume LeRoy Fils	3 X 40 arpents
Charles Turgeon	3 X 40 arpents
Zacharie Turgeon	6 X 40 arpents
Mathurin Labrecque	3 X 40 arpents
Michel Lallemand	3 X 40 arpents
Joachim Lallemand	3 X 40 arpents
Pierre Boissel	3 X 40 arpents
Jean Nadeau	3 X 40 arpents
Veuve Riverin et ses Héritiers	5 X 40 arpents
Joseph Nadeau	2 X 40 arpents
Eustache Couture	3 X 40 arpents
Domaine Seigneurial	4 X 40 arpents
Veuve Charles Lafrenaye	3 X 40 arpents

**TABLEAU 4** : Liste des censitaires du 2<sup>o</sup> rang de la seigneurie de Beaumont en 1723

Nom	Superficie de la concession
Jacques Turgeon	20 X 40 arpents
Guillaume Couture	4 X 40 arpents
Jean Couture	3 X 40 arpents
Jean Labrecque Fils	3 X 40 arpents
Joseph Labrecque	3 X 40 arpents
Augustin Couture	3 X 40 arpents
Jean Nadeau Fils	3 X 40 arpents
Olivier Bellerive (Couture)	3 X 40 arpents
Joseph-Hébert Couillard	3 X 40 arpents
Charles Couillard	3 X 40 arpents
Pierre Couillard	3 X 40 arpents
Jean Bellerive (Couture)	3 X 40 arpents
Jean Guay	3 X 40 arpents
Michel Lallemant	3 X 40 arpents
Jean-Baptiste Lallemant	3 X 40 arpents
Fr. Pierre	4 X 40 arpents
Jean Nadeau	3 X 40 arpents

**TABLEAU 5** : Liste des censitaires du 3<sup>e</sup> rang de la seigneurie de Beaumont en 1723

Nom	Superficie de la concession
Antoine Vallière Fils	3 X 40 arpents
Héritiers Veuve Grenet	3 X 40 arpents
Antoine Nadeau	3 X 40 arpents
Pierre Perrin	3 X 40 arpents
Thomas Guenet	3 X 40 arpents
Denis Gontier	3 X 40 arpents
René Vallière	3 X 40 arpents
Jean-Baptiste Gontier	3 X 40 arpents
Veuve Paul Gontier	3 X 40 arpents
Louis LeRoy	3 X 40 arpents
Joseph D'Alère	3 X 40 arpents
Jean LeRoy	3 X 40 arpents
Jean Gosselin	3 X 40 arpents
Louis Turgeon	3 X 40 arpents
Jean Turgeon	3 X 40 arpents
Louis Béchard	3 X 40 arpents
Jacques Mourjeau	3 X 40 arpents
Charles Guenet	3 X 40 arpents

**TABLEAU 6** : Inventaire de biens de Charles-Marie Couillard de Beaumont  
et de Marie-Françoise Couture

Nom du notaire	Type de Contrat	Date
Christophe-Hilarion Dulaurent	Inventaire de Biens	1 <sup>er</sup> juin 1757

	Valeur (en livres tournois)	%
<b>ACTIF</b>		
<b>Biens immeubles</b>		
<b>Biens ruraux</b>		
Seigneurie de Beaumont	Inconnue	~
Moulin à eau	Inconnue	~
<b>Total des biens immeubles</b>	Inconnue	~
<b>Biens meubles</b>		
Mobiliers, ustensiles, hardes	582 livres, 6 sols	81,6
Moyen de Transport	17 livres, 10 sols	2,4
Cheptel	115 livres	16
Dettes actives (arrérages sur les cens et rentes)	Inconnue	~
<b>Total des biens meubles</b>	714 livres, 16 sols	100
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	Inconnue	~
<b>PASSIF</b>		
Rente constituée	90 livres	86,2
Dettes passives	561 livres	13,8
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	651 livres	100
<b>BALANCE POSITIVE</b>	Inconnue	

**TABLEAU 7** : Superficie des terres du 1<sup>er</sup> rang de la seigneurie de Beaumont  
en 1723

**1<sup>er</sup> RANG**

<b>NOMBRE D'ARPENTS</b>				
<b>FRONT</b>	<b>PROFONDEUR</b>	<b>SUPERFICIE</b>	<b>NOMBRE</b>	<b>%</b>
1 1/2	40	60	2	6,3
2	40	80	4	12,5
3	40	120	23	71,9
4	40	160	1	3
5	40	200	1	3
6	40	240	2	6,3
<b>TOTAL</b>				
			32	100%



**TABLEAU 8** : Superficie des terres du 2<sup>e</sup> rang de la seigneurie de Beaumont  
en 1723

**2<sup>e</sup> RANG**

<b>NOMBRE D'ARPENTS</b>				
<b>FRONT</b>	<b>PROFONDEUR</b>	<b>SUPERFICIE</b>	<b>NOMBRE</b>	<b>%</b>
3	40	120	14	82,4
4	40	160	2	11,8
20	40	800	1	5,8
<b>TOTAL</b>				
			17	100%

**TABLEAU 9** : Superficie des terres du 3<sup>e</sup> rang de la seigneurie de Beaumont  
en 1723

**3<sup>e</sup> RANG**

<b>NOMBRE D'ARPENTS</b>				
<b>FRONT</b>	<b>PROFONDEUR</b>	<b>SUPERFICIE</b>	<b>NOMBRE</b>	<b>%</b>
3	40	120	18	100
<b>TOTAL</b>				
			18	100%

**TABLEAU 10** : Nombre d'arpents en labour du 1<sup>er</sup> rang de la seigneurie de Beaumont en 1723

**1<sup>er</sup> RANG**

<b>NOMBRE D'ARPENTS EN LABOUR</b>	<b>NOMBRE</b>	<b>%</b>
15	4	12,5
20	4	12,5
25	1	3,1
30	1	3,1
40	11	34,4
45	2	6,2
50	6	18,8
80	3	9,4
<b>TOTAL</b>		
	32	100%

**TABLEAU 11** : Nombre d'arpents en prairie du 1<sup>er</sup> rang de la seigneurie de  
Beaumont en 1723

**1<sup>er</sup> RANG**

<b>NOMBRE D'ARPENTS EN PRAIRIE</b>	<b>NOMBRE</b>	<b>%</b>
0	6	18,8
3	1	3,1
4	6	18,8
6	15	46,8
8	4	12,5
<b>TOTAL</b>		
	32	100%

**TABLEAU 12** : Nombre d'arpents en labour du 2<sup>e</sup> rang de la seigneurie de  
Beaumont en 1723

**2<sup>e</sup> RANG**

<b>NOMBRE D'ARPENTS EN LABOUR</b>	<b>NOMBRE</b>	<b>%</b>
0	1	6,7
Entre 2 et 5	9	60
Entre 6 et 10	5	33,3
<b>TOTAL</b>		
	14	100%

**TABLEAU 13** : Nombre d'arpents en labour du 3<sup>e</sup> rang de la seigneurie de  
Beaumont en 1723

**3<sup>e</sup> RANG**

<b>NOMBRE D'ARPENTS EN LABOUR</b>	<b>NOMBRE</b>	<b>%</b>
Entre 1 et 10	7	38,9
Entre 11 et 20	6	33,3
Entre 21 et 45	5	27,8
<b>TOTAL</b>		
	18	100%

**TABLEAU 14** : Nombre d'arpents en prairie du 3<sup>e</sup> rang de la seigneurie de Beaumont en 1723

**3<sup>e</sup> RANG**

<b>NOMBRE D'ARPENTS EN PRAIRIE</b>	<b>NOMBRE</b>	<b>%</b>
0	8	44,4
Entre 4 et 7	5	27,8
Entre 8 et 12	5	27,8
<b>TOTAL</b>		
	18	100%

**TABLEAU 15** : Superficie des censives de la seigneurie de Beaumont  
en 1770

<b>NOMBRE D'ARPENTS</b>				
<b>FRONT</b>	<b>PROFONDEUR</b>	<b>SUPERFICIE</b>	<b>NOMBRE</b>	<b>%</b>
$\frac{3}{4}$	40	30	4	2,5
1	40	40	16	10,1
1 $\frac{1}{2}$	40	60	18	11,3
1 $\frac{3}{4}$	40	70	2	1,3
2	40	80	24	15,1
2 $\frac{1}{2}$	40	100	3	1,9
2 $\frac{3}{4}$	40	110	4	2,5
3	40	120	77	48,4
3 $\frac{1}{2}$	40	140	1	0,6
4	40	160	7	4,4
6	40	240	3	1,9
<b>TOTAL</b>				
			159	100 %



**TABLEAU 16** : Inventaire de biens de Louis Turgeon  
et de Marie-Angélique Couture

Nom du notaire	Type de contrat	Date
Joseph Fortier	Inventaire de Biens	21 avril 1762

	Valeur (en livres tournois)	%
<b>ACTIF</b>		
<b>Biens immeubles</b>		
<b>Biens ruraux</b>		
Une terre de 4 arpents par 40 dans la seigneurie de Beaumont, comprenant deux maisons, une grange et une étable.	Inconnue	~
Une terre de 5 arpents par 30 au sud de la Rivière Boyer.	Inconnue	~
Une terre de 1 arpent et demie sur 40 dans la seigneurie de Vincennes.	Inconnue	~
Une terre de 1 arpent moins 1 pied contenant un vieux verger dans la seigneurie de Beaumont.	Inconnue	~
<b>Total des biens immeubles</b>	Inconnue	100
<b>Biens meubles</b>		
Mobiliers, ustensiles, hardes	799 livres, 12 sols	23,9
Cheptel	574 livres	17,2
Moyens de transports	172 livres	5,1
Dettes actives	1 800 livres, 4 sols	53,8
<b>Total des biens meubles</b>	3 345 livres, 16 sols	100
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	+ de 3 345 livres	100
<b>PASSIF</b>		
Dettes passives	1 085 livres, 10 sols	100
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	1 085 livres, 10 sols	100
<b>BALANCE POSITIVE</b>	+ de 2 260 livres	

**TABLEAU 17** :Inventaire de biens de Louis Turgeon  
et de Marie-Françoise Couillard de Beaumont

Nom du notaire	Type de contrat	Date
Jean-Antoine Saillant	Inventaire de Biens	21 février 1772

	Valeur (en livres tournois)	%
<b>ACTIF</b>		
<b>Biens immeubles</b>		
<b>Biens ruraux</b>		
Le tiers de la seigneurie de Beaumont et le tiers dans les deux moulins à eau.	Inconnue	~
Une terre de 2 arpents par 40 sur le domaine de Saint-Charles.	Inconnue	~
Une terre de 1 arpent et un tiers sur 40 dans la seigneurie de Beaumont avec le tiers des bâtiments.	Inconnue	~
<b>Total des biens immeubles</b>	Inconnue	100
<b>Biens meubles</b>		
Mobiliers, ustensiles, hardes	606 livres	7,1
Cheptel	62 livres	0,7
Marchandises dans le magasin	4 828 livres, 4 sols	56,5
Dettes actives	3 048 livres, 6 sols	35,7
<b>Total des biens meubles</b>	8 544 livres, 10 sols	100
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	+ de 8 544 livres	100
<b>PASSIF</b>		
Dettes passives	1 947 livres, 4 sols	100
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	1 947 livres, 4 sols	100
<b>BALANCE POSITIVE</b>	+ de 6 597 livres	

## LISTE DES SIGLES

- ANQ-Q : Archives nationales du Québec, Bureau central de Québec.
- BRH : Bulletin des recherches historiques.
- DBC : Dictionnaire biographique du Canada.
- RAPQ : Rapport de l'archiviste de la province de Québec.
- RHAF : Revue d'histoire de l'Amérique française.